



G

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010**  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

 **Gaumont**



# DOCUMENT DE REFERENCE

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





**1 PRÉSENTATION  
DU GROUPE GAUMONT 9**

Message du Président du Conseil d'administration	4
Message de la Directrice générale	6
Historique	10
Chiffres clés consolidés	11



**2 ACTIVITÉ 2010 13**

Panorama du marché en 2010	14
Rapport de gestion du Conseil d'administration	22



**3 COMPTES CONSOLIDÉS 49**

Etat de la situation financière consolidée	50
Compte de résultat consolidé	52
Etat du résultat global	53
Variations des capitaux propres consolidés	54
Tableau des flux de trésorerie consolidés	56
Annexe aux comptes consolidés	57
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	102



**4 COMPTES SOCIAUX 103**

Bilan	104
Compte de résultat	106
Tableau des flux de trésorerie	107
Annexe aux comptes sociaux	108
Tableau des filiales et participations	131
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132



**5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 133**

Informations sur les dirigeants et les mandataires sociaux	134
Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux	142
Rapport 2010 du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	144
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	158



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 3 MAI 2011** 159

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	160
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	161
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	162
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	164
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	165
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	166
Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	167
Projet de résolutions	170
Projet de statuts	176



## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX** 183

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	184
Renseignements généraux concernant le capital	186
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	191



## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES** 193

Calendrier de l'information financière en 2011	194
Documents accessibles au public	195
Informations financières historiques	197
Responsables de l'information	198
Table de concordance	200
Rapport financier annuel – Table de réconciliation	202



## \* Message du Président du Conseil d'administration

Depuis quelques années, chacun, surtout en dehors du cinéma, parle de révolution numérique.

Le mot révolution doit être utilisé avec précaution. En astrophysique, une révolution est la rotation complète d'un objet autour d'un autre, celle de la lune autour de la terre, de la terre autour du soleil, soit celle d'un déplacement qui ramène l'objet à sa position initiale accompli dans un temps déterminé. Dans le langage courant, c'est une évolution brutale qui produit un bouleversement profond, qui est incontrôlée et dont on ne connaît pas la durée.

Cette révolution technologique, l'irruption du numérique dans le cinéma et la télévision, je voudrais en survoler certaines de ses conséquences, n'ont pas fini d'ébranler le secteur.

À ce jour, la plupart des films sont tournés toujours en photochimique, le nombre de caméras disponibles continuant à être un goulot d'étranglement pour la production. Mais progressivement le nombre de films tournés sur support numérique augmente alors que le nombre de films pensés et tournés en 3D reste très limité. Le « gonflage » de films tournés en 2D a montré ses limites, les spectateurs, notamment aux États-Unis refusant de payer un surprix pour des films qui les décevaient.

Tous les films sont montés et édités grâce à des équipements numériques.

Dans les pays où les réseaux de salles sont le mieux équipés, Allemagne, États-Unis, France, UK, sensiblement un quart d'entre elles disposaient d'équipements de projection numérique à la fin de l'année 2010. Commencé industriellement avec la sortie d'*Avatar* à la fin de l'année 2009, le processus s'est accéléré et n'est freiné que par l'incapacité des fabricants de fournir rapidement le matériel nécessaire.

Cette situation de doubles supports, même si elle n'est destinée à durer qu'un temps, complique considérablement les rapports entre exploitants et distributeurs.

Enfin le support numérique n'offre à ce jour aucune garantie de conservation dans le temps, le propre des équipements numériques étant d'évoluer avec l'informatique dont les matériels se démodent plus vite que les robes de haute couture.

La révolution numérique a pour conséquence avec l'exceptionnel développement d'internet d'entraîner un téléchargement massif et illicite de films et d'airs de musique. Certains pays comme l'Égypte n'ont plus de création cinématographique alors que l'Italie se tourne avec nostalgie vers un passé qui n'est pas si lointain. La France, pour faire face à ce phénomène, a mis en place un système original appelé Hadopi du nom de l'organisme administratif chargé d'informer et éventuellement de déférer à la justice, en cas de double récidive, les titulaires d'un abonnement internet qui en font un usage inapproprié.

Les représentants des ayants droit de la musique et du cinéma, grâce à la SCPP, la Sacem et l'Alpa, qui se sont accordés sur un prestataire de services commun, envoient régulièrement à l'Hadopi depuis le mois de septembre 2010 des procès-verbaux « d'incidents de mise à disposition ». L'Hadopi a alors commencé à envoyer des courriels d'avertissement aux internautes, suivis au mois de janvier par les premières lettres recommandées pour des récidivistes. Le processus d'information qui peut conduire à des sanctions se met en place et devrait atteindre son rythme de croisière à l'automne 2011.

Parallèlement, l'offre légale se développe à un rythme accéléré grâce notamment à la sortie de la nouvelle plateforme iPad d'Apple. En France, plus de 5 000 titres de films différents sont disponibles, dont 2 000 sur l'iPad, à des tarifs allant de € 6 à € 2 pour certains films de catalogue.

La multiplication des fréquences entraîne celle des réseaux de diffusion que ce soient des chaînes de télévision ou des réseaux pour ordinateurs. Aux États-Unis, il y a plus d'un quart de siècle, en Europe, depuis une décennie, les chaînes généralistes, *leader* dans leur métier, voient leurs parts de marché s'effriter avec la multiplication de petits intervenants grappillant chacun une petite audience qui accumulée ébranle les colosses d'hier. Parallèlement, certaines chaînes retrouvent une partie de leur audience grâce à la « télévision de rattrapage ».

Cette évolution brutale des diffuseurs entraîne une modification des comportements à commencer par la fragmentation de l'audience caractérisée par une migration très sensible du public, notamment jeune, des chaînes traditionnelles vers les nouveaux réseaux liés aux ordinateurs. Le nouveau mot d'ordre est de pouvoir regarder tous les programmes, à toute heure sur tous les supports.

Cette mise en cause des situations acquises conduit à une diminution des financements des grands opérateurs qui ne sont pas à ce jour relayés par les nouveaux intervenants encore trop « légers » pour participer activement au financement de séries ou de films ambitieux, à l'exception des États-Unis où la taille du marché et la plus grande ancienneté du phénomène permet de trouver de nouveaux partenaires pour financer la production.

Dans ce contexte, Gaumont a pris la décision de renforcer son pôle télévision au-delà des frontières avec la création, en association avec la première agence de talents américains CAA, d'une société de production télévisuelle dont les premières séries pourraient être diffusées à la fin de 2012.

Dans un monde en pleine mutation Gaumont se doit de savoir être un pôle d'excellence léger, souple et réactif en symbiose avec les talents.

NICOLAS SEYDOUX, le 28 mars 2011





## \* Message de la Directrice générale

L'année 2009 s'est achevée en beauté avec le triomphe d'*Avatar* qui a porté la fréquentation française à plus de 200 millions d'entrées. 2010 a dépassé ce cap avec plus de 207 millions d'entrées, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 40 ans.

Dans ce marché très porteur les films Gaumont ont eu des résultats contrastés, alors que certains films du catalogue ont eu un second souffle.

Le chiffre consolidé de Gaumont s'élève pour l'année 2010 à € 101,9 millions contre € 93,7 millions en 2009, soit une croissance de 9 %.

Dans un marché euphorique, les Cinémas Gaumont Pathé (nouvelle dénomination sociale d'EuroPalaces) ont réalisé un chiffre d'affaires qui est passé de € 545,3 millions à € 640,7 millions. Soit une augmentation de 17 % avec une croissance de 11,3 % du nombre d'entrées. Le résultat net des Cinémas Gaumont Pathé s'établit à € 72,3 millions contre € 50,1 millions en 2009.

Gaumont a produit et distribué onze films en 2010, qui ont attiré 6 600 000 spectateurs. Le plus important succès de Gaumont pour l'année 2010 est *La rafle* avec plus de 2 800 000 spectateurs.

Le chiffre d'affaires des ventes aux chaînes de télévision française atteint € 31,7 millions contre € 38,5 millions l'an passé. Cette baisse tient essentiellement aux modalités différentes de financement des films d'une année à l'autre. 226 films du catalogue Gaumont ont été diffusés à la télévision au cours de l'année 2010, notamment sur les chaînes de la TNT.

La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé s'élève à € 12,8 millions. Dans un contexte de stabilisation du marché français, Gaumont vidéo a transformé les derniers succès en salles du Groupe en succès vidéo, avec notamment plus de 180 000 unités vendues pour *La rafle*. Pour les titres du catalogue l'activité de la vidéo a été soutenue avec plus de 1,3 million d'unités vendues.

Le chiffre d'affaires des ventes internationales s'élève à € 25,8 millions contre € 12,1 millions en 2009. Cette augmentation significative tient à trois films produits en langue anglaise et vendus dans de nombreux territoires : *Splice* de Vincenzo Natali, *Twelve* de Joel Schumacher et *Last night* de Massy Tadjedin.

Le chiffre d'affaires de l'activité programmes de télévision s'élève à € 8,7 millions en 2010 contre € 14,2 millions en 2009, dont € 7,9 millions pour Alphanim et € 0,7 million pour Gaumont Télévision. La baisse importante du chiffre d'affaires de Léonis Productions tient au fait que 2010 a été une année de développement, sans mise en production. Quatre séries ont été produites et livrées par Alphanim en 2010 : la saison 2 des *Blagues de Toto*, *La petite géante*, *Les sauteries* et la saison 3 de *Galactik football*.

Le résultat net du Groupe passe d'un bénéfice de € 10,9 millions en 2009 à € 12,3 millions en 2010, soit une augmentation de 13 %.

Gaumont et ses filiales poursuivent leurs efforts de développement.

Les Cinémas Gaumont Pathé poursuivent leur politique de développement et de rénovation des salles tout en continuant leurs investissements significatifs dans l'équipement numérique et la 3D.

Gaumont accroît sa présence dans la télévision avec un plus grand nombre de projets de fiction pour le marché français ainsi que pour le marché international.

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de dix films dont la sortie est prévue dans le courant de l'année 2011.

*Le fils à Jo* de Philippe Guillard sorti le 12 janvier totalise plus d'1,2 million de spectateurs.

*Last night* de Massy Tadjedin totalise plus de 300 000 entrées. *La ligne droite* de Régis Wargnier, atteint 120 000 entrées.

*Philibert* de Sylvain Fusée sortira le 6 avril ; *La conquête* de Xavier Durringer sortira au mois de mai ; *Late bloomers* de Julie Gavras sortira au mois de juillet ; *Un jour mon père viendra* de Martin Valente sortira en septembre ; *Un heureux événement* de Rémi Bezançon sortira au mois d'octobre ; *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache sortira début novembre et enfin *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal sortira à la fin du mois de novembre.

Je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la société comme ceux qui au sein du comité d'entreprise ou des délégations professionnelles ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales et des œuvres sociales.

SIDONIE DUMAS, le 29 mars 2011









# 1

## PRÉSENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique 10

Chiffres clés consolidés 11

## Historique

- 1895** ▶ Dépôt des statuts de la Société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** ▶ La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Etablissements Gaumont (SEG).
- 1925** ▶ Création de la société Gaumont Metro Goldwin (GMG), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** ▶ Dissolution de la GMG.
- 1930** ▶ La SEG donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (GFFA).
- 1938** ▶ La GFFA devient la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (SNEG).
- 1975** ▶ La SNEG devient Gaumont.
- 1993** ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** ▶ Naissance d'EuroPalaces, renommée en 2010 Les Cinémas Gaumont Pathé, suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Télédís.
- 2003** ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Cinécomic.  
Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5 % et 42,5 % de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.
- 2004** ▶ Dissolution des sociétés Télédís et Cinécomic, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.  
Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.  
Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Les Films du Livradois.
- 2005** ▶ Dissolution de la société Les Films du Livradois, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.
- 2006** ▶ Dissolution des sociétés Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3 et Gaumont Images 4, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
- 2007** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.  
Dissolutions successives, sans liquidation, des sociétés LGM Cinéma avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique LGM Participations, et LGM Participations avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Arkéion Films.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs de séries animées pour la télévision.
- 2008** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Productions de la Guéville devenue Autrement Productions.  
Dissolution de Autrement Productions, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son actionnaire unique Gaumont.  
Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.  
Clôture de la liquidation de la société Gaumont Musique.
- 2009** ▶ Acquisition par Gaumont de 75 % du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.
- 2010** ▶ Prise de participation par Gaumont à hauteur de 37,48 % dans le capital de la société de production Légende, devenant ainsi partenaires à long terme pour la production et la distribution de longs-métrages et séries télévisuelles.  
Création aux Etats Unis de Gaumont International Télévision Llc, structure de production dédiée aux programmes de télévision destinés au marché américain et international.

## \* Chiffres clés consolidés

### Données publiées <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros sauf indication contraire)

	Normes IFRS				
	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>Chiffre d'affaires activité Cinéma :</b>	<b>93,3</b>	<b>79,5</b>	<b>94,7</b>	<b>72,9</b>	<b>131,1</b>
- Salles France	16,1	8,5	12,2	9,6	25,7
- Vidéo France	13,3	15,0	14,1	11,6	31,5
- Vidéo à la demande France	0,9	0,7	0,6	-	-
- Télévision France	31,8	38,6	49,4	34,2	45,4
- International	25,8	12,1	14,0	13,2	23,9
- Autres <sup>(2)</sup>	5,4	4,6	4,4	4,3	4,6
<b>Chiffre d'affaires activité de programmes de télévision :</b>	<b>8,6</b>	<b>14,2</b>	<b>10,4</b>	-	-
- France	6,2	10,0	3,1	-	-
- International	2,4	4,2	7,3	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>101,9</b>	<b>93,7</b>	<b>105,1</b>	<b>72,9</b>	<b>131,1</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>12,3</b>	<b>10,9</b>	<b>2,1</b>	<b>- 7,1</b>	<b>25,4</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>	<b>- 1,7</b>	<b>6,0</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>227,4</b>	<b>216,6</b>	<b>207,6</b>	<b>205,6</b>	<b>215,2</b>
<b>Dividende (en euro)</b>	<b>0,3<sup>(3)</sup></b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>63,4</b>	<b>55,0</b>	<b>65,8</b>	<b>33,0</b>	<b>72,7</b>
<b>Investissements :</b>					
- Films	30,9	35,5	37,2	72,2	53,0
- Séries animées et fictions télévisuelles	8,6	16,9	13,1	-	-
- Variations de périmètre	6,0	0,7	0,5	32,2	0,2
- Autres	0,8	0,6	1,6	3,3	1,4
<b>Investissements</b>	<b>46,3</b>	<b>53,7</b>	<b>52,4</b>	<b>107,7</b>	<b>54,6</b>

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et / ou d'évolution de traitement comptable.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2011.





# 2 ACTIVITÉ 2010

Panorama du marché en 2010 14

Rapport de gestion du Conseil  
d'administration 22

## \* Panorama du marché en 2010

### La production cinématographique

**Un record en 2010 avec 261 films agréés en France, représentant un investissement de € 1,4 milliard**

	Nombre de films			Investissements (en millions d'euros)		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Films d'initiative française	203	182	196	1 112,2	927,5	1 259,0
Films à majorité étrangère	58	48	44	326,9	171,2	231,3
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>230</b>	<b>240</b>	<b>1 439,1</b>	<b>1 098,7</b>	<b>1 490,3</b>

Source : Rapport CNC - Les chiffres clefs de la production cinématographique 2010.

### Un record du nombre de films produits en 2010

Le nombre de films produits en 2010 atteint un niveau sans précédent avec 261 films agréés en 2010, soit 31 films supplémentaires par rapport à 2009, représentant une progression de 13,5 %. Le nombre de films d'initiative française atteint en 2010 son plus haut niveau depuis 1981, en augmentation de 11,5 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 203 films contre 182 films en 2009. La part des films d'initiative française dans la production totale, en léger recul, représente 77,8 % de la production totale en 2010 contre 79,1 % en 2009.

Moins nombreux mais en progression continue depuis 2006, les films à majorité étrangère comptent 10 films supplémentaires produits par rapport à 2009, soit une hausse de 20,9 %. Ils représentent 22,2 % de la production totale en 2010.

### Les investissements accompagnent la croissance du nombre de films et notamment des films d'initiative française

Après une année 2009 en léger repli avec € 1,1 milliard investi, les investissements dans la production progressent de 31 % en 2010 pour s'établir à € 1,4 milliard, sans toutefois atteindre le niveau historiquement haut en 2008 de € 1,5 milliard.

Cette hausse concerne aussi bien les films d'initiative française que les films à majorité étrangère, qui enregistrent respectivement une hausse de 20 % et de 91 %. Le devis moyen pour un film d'initiative française s'élève à € 5,5 millions en 2010 contre € 5,1 millions en 2009 et € 6,4 millions en 2008.

### La croissance du nombre de films à budget moyen marque le retour vers une répartition plus homogène des devis de production

L'accroissement des investissements dans les films d'initiative française tient principalement à la hausse du nombre de films dont le devis est situé entre € 4 millions et € 7 millions, qui passe de 27 en 2009 à 46 en 2010. Ces films mobilisent 23,1 % des investissements en 2010 contre 16,2 % en 2009 et 11,4 % en 2008.

Ainsi, la tendance observée en 2009 se confirme avec une répartition des productions toujours plus équilibrée et plus homogène entre les différentes tranches de devis. La part des financements concentrée par les films à plus de € 7 millions est en léger recul à 60 % en 2010 contre 62,7 % en 2009.

Le nombre de productions dont le coût est supérieur à € 15 millions se maintient à 12 films en 2010 contre 11 en 2009, et capte environ un quart des investissements totaux.

Source : Rapport CNC - Les chiffres clefs de la production cinématographique 2010.

### La distribution cinématographique

#### Classement 2010 des distributeurs

Rang 2010	Rang 2009	Distributeur	Total entrées 2010 (en millions)	Part de marché (en %)
1	2	Warner Bros. Pictures France	26,1	12,6
2	1	20th Century Fox	19,9	9,6
3	4	Walt Disney Studios	19,8	9,5
4	12	Paramount Pictures France	17,2	8,3
5	14	EuropaCorp Distribution	15,2	7,3

Porté par 8 films qui enregistrent plus de 1 million d'entrées, Warner Bros bénéficie des excellents résultats de *Harry Potter et les reliques de la mort – partie 1*, premier du box-office 2010, et de *Inception*, qui enregistrent respectivement 5,5 millions et 4,9 millions d'entrées. Warner Bros occupe ainsi la première place du classement 2010 et enregistre une hausse de 41 % du nombre total de ses entrées par rapport à 2009.

20th Century Fox perd la place de leader qu'il occupait en 2009 et se positionne en seconde place du classement. Les films *Le monde de Narnia* et *Night and day* sont les plus gros succès du distributeur avec respectivement 2,2 millions et 1,7 millions d'entrées.

Walt Disney tire profit de l'essor de la 3D relief et gagne une place au classement pour se positionner troisième. Ses 5 films à plus de 2 millions d'entrées ont tous été proposés en 3D : *Alice au pays des merveilles* avec 4,5 millions d'entrées, *Toy story 3* avec 4,4 millions d'entrées, *La princesse et la grenouille* avec 3,8 millions d'entrées, *Raiponce* avec 2,7 millions d'entrées et *Prince of Persia : les sables du temps* avec 2,2 millions d'entrées.

Paramount Pictures enregistre une progression substantielle grâce à plusieurs succès, et notamment *Shrek 4* qui réalise 4,6 millions d'entrées, *Shutter island*, 3,1 millions d'entrées, *Iron man 2*, 2,6 millions d'entrées, ainsi que *Dragons* avec 2,3 millions d'entrées.

EuropaCorp bénéficie du succès du film de Guillaume Canet *Les petits mouchoirs*, second du box-office 2010 avec 5,2 millions d'entrées, ainsi que d'*Arthur 3, la guerre des mondes*, qui a réalisé 3 millions d'entrées, lui permettant d'entrer pour la première fois dans le Top 5 des distributeurs de l'année.

Source : Le Film Français N°3409 du 4 février 2011 – Classement 2010 des distributeurs.

## L'exploitation cinématographique

### Evolution de la fréquentation nationale depuis 2001

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre d'entrées (en millions)	206,5	200,9	188,8	177,7	188,7	175,4	195,5	173,5	184,4	187,4

### La fréquentation de 2010 franchit pour la deuxième année consécutive le cap des 200 millions d'entrées et bat un nouveau record à 206,5 millions d'entrées

Le résultat des salles en France en 2010 marque un record inédit. Fort d'une hausse de 2,7 % par rapport à 2009, le nombre d'entrées est supérieur au niveau moyen des dix dernières années, soit 188 millions par an. Il constitue le meilleur résultat depuis 1967, année qui comptait 211,5 millions d'entrées.

Source : Le Film Français N°3403 du 31 décembre 2010.

### Classement 2010 des films : entrées réalisées du 31 décembre 2009 au 28 décembre 2010

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Harry Potter 7 (GB, US)</i>	Warner Bros	5,3
2	<i>Les petits mouchoirs (Fr)</i>	EuropaCorp	5,2
3	<i>Inception (GB, US)</i>	Warner Bros	4,9
4	<i>Shrek 4 (US)</i>	Paramount	4,5
5	<i>Alice au pays des merveilles (US)</i>	Disney	4,5

Source : Le Film Français N°3403 du 31 décembre 2010.

### La 3D marque le déploiement du numérique dans les salles mais ne concerne encore qu'une minorité de films

En 2009, la hausse de la fréquentation s'expliquait de manière notoire par le décollage du numérique en salle, qui avait trouvé sa consécration avec la plus grosse sortie 3D à ce jour : *Avatar*. Les investissements en matière de projection numérique représentaient alors un enjeu essentiel pour le secteur de l'exploitation.

Fin 2010, plus de 1 600 salles sont équipées de projecteurs numériques, soit un tiers des écrans français, contre 17 % seulement un an plus tôt. Plus de 500 établissements sont équipés d'au moins un projecteur numérique, soit 26 % des établissements. L'augmentation du nombre de sorties 3D cette année confirme la réussite de ce nouveau format : 24 films 3D sont sortis en 2010 contre 16 en 2009, et ont réalisé globalement plus de 33 millions d'entrées, soit 16 % de l'ensemble de la fréquentation. Un score d'autant plus significatif que la 3D ne concerne que certains types de films, destinés majoritairement aux enfants et aux adolescents. Malgré tout, l'engouement pour la 3D ne suffit pas à tirer à elle seule les entrées vers le haut. Avec 690 films sortis en 2D contre 24 en 3D, la majorité des entrées a été réalisée cette année par les films en 2D.

Sources : « Le CNC confirme le nouveau record de fréquentation pour 2010 » article du 05.01.2011 paru sur le site [www.Lefilmfrançais.com](http://www.Lefilmfrançais.com) ; rapport CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2010.

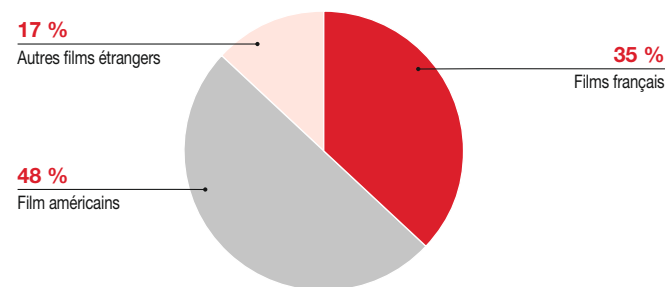


## Classement 2010 des sorties 3D figurant au Top 15

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Shrek 4 (US)</i>	Paramount	4,5
2	<i>Toy Story 3</i>	Disney	4,3
3	<i>La princesse et la grenouille</i>	Disney	3,7
4	<i>Arthur 3</i>	EuropaCorp	3,0
5	<i>Moi, moche et méchant</i>	Universal	2,9

Source : Le Film Français N°3403 du 31 décembre 2010.

## Parts de marché des films par nationalité en 2010



Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2010.

## La fréquentation des films français est en légère baisse

Le cinéma américain contribue fortement à la composition du box-office avec 4 films au sein du Top 5. La fréquentation des films français diminue de 0,9 % pour atteindre 73,4 millions d'entrées. Mécaniquement, la part de marché recule de 36,8 % en 2009 à 35,5 % en 2010. Néanmoins ce résultat reste supérieur à la moyenne des dix dernières années située à 72,4 millions d'entrées.

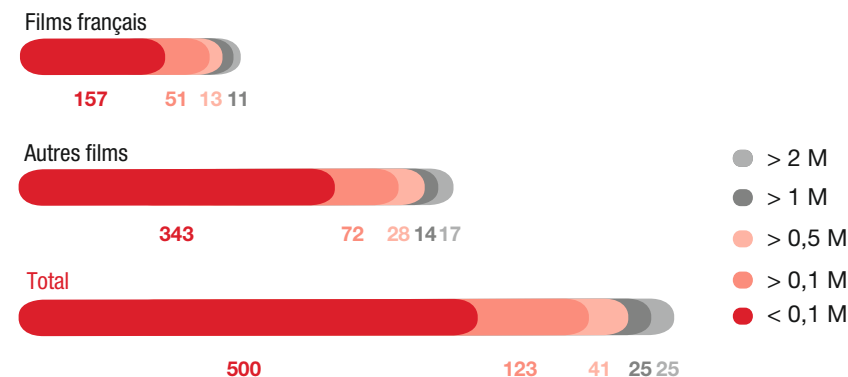
Plus de 20 films connaissent un franc succès en dépassant le million d'entrées, un score supérieur à celui de l'année dernière qui comptait 18 films. Le cinéma français se dote même d'un véritable gros succès avec le film *Les petits mouchoirs* de Guillaume Canet, seul film français à figurer au Top 5 du box-office. Six autres beaux succès hexagonaux dépassent les 2,5 millions d'entrées : *Camping 2*, *L'arnacoeur*, *Des hommes et des dieux*, *Arthur 3*, *Océans* et *La rafle*.

Le cinéma américain cumule 13 films au sein du Top 20 du box-office, dont les célèbres *Harry Potter et les reliques de la mort – partie 1* avec 5,3 millions d'entrées, *Inception* avec 4,9 millions d'entrées, *Shrek 4* avec 4,5 millions d'entrées et *Alice au pays des merveilles* avec 4,5 millions d'entrées.

Les autres films étrangers affichent une part de marché de 16,8 % contre 13,5 % en 2009, soit leur meilleur résultat depuis 1983.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2010 et Le Film Français N°3403 du 31 décembre 2010.

## Répartition des films par nombre d'entrées en 2010



714 films sont sortis en salle en 2010, contre 717 en 2009 et 693 en 2008, ce qui constitue une moyenne de 13 à 14 films par semaine.

Sur ces 714 films, seuls 50 réalisent plus d'un million d'entrées, dont 19 films français et 28 films américains ; des niveaux comparables à ceux de l'année précédente avec 18 films français et 29 films américains dépassant le million d'entrées.

2010 est par ailleurs marquée par une progression générale du nombre de films, et en particulier du nombre de films français dans les tranches au-delà du million d'entrées. Sur 15 films enregistrant plus de 3 millions d'entrées en 2010, 9 sont des films américains, ce qui constitue un record pour la décennie, et 5 sont des films français. A titre de comparaison, 10 films avaient atteint ce niveau en 2009, dont 3 films français.

25 films atteignent plus de 2 millions d'entrées, parmi lesquels 8 films français contre 6 en 2009 et 16 films américains contre 13 en 2009.

En deçà du million, 91 films réalisent plus de 500 000 entrées. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées demeure élevé avec 35 films en 2010 contre 38 en 2009. Le nombre de films américains de cette tranche passe de 48 titres en 2009 à 51 titres en 2010.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2010.

## Le marché international pour les films français

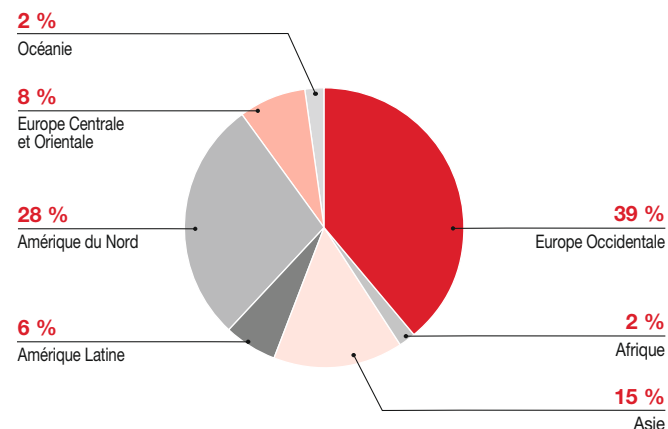
Avec 57,2 millions d'entrées et 330 millions d'euros de recettes réalisées en 2010 à l'international, le cinéma français enregistre une baisse de respectivement 18 % en volume et 6 % en valeur par rapport à 2009.

La baisse en valeur est atténuée par des succès plus nombreux en 2010 dans des territoires où le prix du billet est plus élevé. C'est notamment le cas du Japon, où *Océans* enregistre plus de 2 millions d'entrées et € 19,3 millions de recettes.

La baisse des entrées s'explique quant à elle par l'absence de films très porteurs en 2010. Les trois premiers films au palmarès, *The ghost writer*, *From Paris with love* et *Océans* réalisent tous les trois autour de 6,5 millions d'entrées à l'international. En 2009, *Taken* enregistrait à lui seul plus de 23 millions d'entrées représentant plus du tiers des entrées totales.

De fait, la baisse des entrées aux États-Unis avec 13 millions d'entrées en 2010 contre 23 millions en 2009 se répercute sur le résultat global, qui perd 10 millions d'entrées. Néanmoins, de nombreux pays européens remontent cette année après une baisse globale en 2009. Enfin, contrairement à l'année 2009, les entrées des films ont davantage été réparties sur les territoires traditionnellement acquis au cinéma français tels que le Japon et l'Europe, au détriment des territoires émergents, notamment la Chine.

### La répartition par zone géographique : l'Europe Occidentale est le premier marché d'exportation des films français



L'Europe Occidentale, avec 38,9 % des entrées, retrouve la première place qu'elle avait perdue en 2009 au profit de l'Amérique du Nord. Cette première place met en lumière la bonne santé du cinéma français dans des pays phares : l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni sont tous en hausse par rapport à 2009.

L'Amérique du Nord est à la seconde place et baisse de 10 points, après la déferlante *Taken* en 2009. Les États-Unis enregistrent 13,1 millions d'entrées, contre 24 millions en 2009.

Les films en langue française augmentent néanmoins de 36 %. Le Québec, après deux années consécutives de baisse, parvient à se stabiliser à 900 000 entrées, un score légèrement supérieur à l'année dernière. Les territoires d'Amérique Latine sont généralement marqués par une stabilisation de leur part de marché. En revanche l'Asie présente une évolution hétérogène avec des territoires en hausse, comme le Japon, et d'autres en baisse, comme la Chine ; les succès étant moins importants qu'en 2009, année du *Transporteur 3* qui réalisait 2,4 millions d'entrées.

### Les territoires en hausse : l'Italie, l'Espagne, le Japon et les Pays-Bas

L'Italie enregistre la plus grosse progression avec + 150 % de ses entrées par rapport à 2009, gagnant ainsi la seconde place des pays à l'exportation en 2010, derrière les États-Unis. Les succès y sont nombreux et la demande diversifiée : *Le concert* réalise 700 000 entrées, *The ghost writer* réalise 620 000 entrées, *Le hérisson* réalise 420 000 entrées, *Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* réalise 300 000 entrées, *Des hommes et des dieux* réalise 220 000 entrées.

En Espagne, le cinéma français fonctionne mieux cette année qu'en 2009, et le pays occupe la troisième place du Top 10 des pays à l'exportation. *The ghost writer* avec 900 000 entrées a su trouver son public, de même qu'*Arthur 2* avec 315 000 entrées et *Le concert* avec 250 000 entrées.

Continuant sur sa lancée, le Japon poursuit son ascension : après une année 2009 impressionnante en hausse de 227 % par rapport à 2008, le pays enregistre en 2010 une nouvelle augmentation de 25 %. Le film *Océans* y rencontre un grand succès avec 2 millions d'entrées. *Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* enregistre 350 000 entrées.

La bonne santé du cinéma français aux Pays-Bas se confirme en 2010, notamment avec le film *Elle s'appelait Sarah* qui est le plus gros succès français à ce jour sur ce territoire avec 425 000 entrées.

### Les territoires en baisse : les États-Unis, l'Allemagne et la Chine

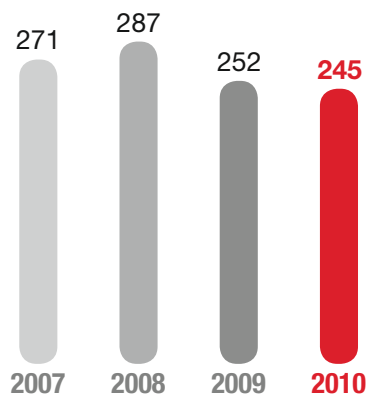
Après une année 2009 marquée par le succès historique de *Taken* tourné en langue anglaise et qui comptait près de 21 millions d'entrées sur ce seul territoire, les États-Unis retrouvent leur niveau normal. Malgré cette baisse conséquente, le cinéma français compte 52 films en salles en 2010, contre 38 films en 2009. Les films en langue française sont en augmentation de 36 % avec près de 4 millions d'entrées. Parmi eux, *Océans* qui enregistre 2,6 millions d'entrées, *Un prophète* qui rassemble 280 000 spectateurs, ou encore *Mademoiselle Chambon*, 70 000 entrées.

Pour la deuxième année consécutive, le cinéma français en Allemagne diminue, passant de 5,8 millions d'entrées en 2008, à 5 millions en 2009, et à 3,5 millions en 2010. Le premier film, *Océans*, enregistre 557 000 entrées, suivi par *Le concert* avec 370 000 spectateurs.

Le cinéma est régulé en Chine par un système de quotas limitant le nombre de sorties des films étrangers ; ainsi en 2010, seuls 6 films français sont sortis en Chine. Il s'agit néanmoins d'une hausse par rapport aux années précédentes : 4 films en 2009, 3 films en 2008 et 4 films en 2007. Malgré cela, les résultats ont été moins importants qu'en 2009, avec 2,3 millions d'entrées contre 4,3 millions l'an

passé. Pourtant, *Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* devient le record à ce jour pour un film en langue française avec 1,8 million d'entrées. Ce succès impressionnant prouve une fois de plus tout le potentiel de la Chine, après le million accordé pour la première fois en 2009 au film *Les deux mondes*. Le nombre de films reste encore limité, mais le potentiel de succès, important.

### Nombre de films français sortis sur le marché européen en 2010



Source : Rapport Unifrance – Cinéma français à l'étranger : résultats de l'année 2010 ; Rapport Unifrance – Données des films français en Europe Occidentale.

## La vidéo

### Consommation de supports vidéo

Supports	Unités (en millions)			Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		
	2010	2009	Variation	2010	2009	Variation
DVD	135,3	135,4	- 0,07 %	1 211,9	1 282,0	-5,50 %
HD	9,6	5,3	81,20 %	173,4	107,8	60,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>144,9</b>	<b>140,7</b>	<b>2,90 %</b>	<b>1 385,3</b>	<b>1 389,8</b>	<b>-0,30 %</b>

### Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu

(en millions d'euros)	2010		2009		2008		Évolution du chiffre d'affaires 2009-2010
	Chiffre d'affaires	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires	Part de marché (en %)	
<b>Films</b>	<b>837</b>	<b>60,4</b>	<b>800</b>	<b>57,5</b>	<b>779</b>	<b>56,4</b>	<b>4,7 %</b>
-Films français	178	12,8	172	12,4	176	12,7	3,3 %
-Films US	543	39,2	505	36,3	489	35,4	7,5 %
-Autres films	116	8,4	123	8,8	114	8,2	-5,2 %
<b>Hors Film</b>	<b>511</b>	<b>36,9</b>	<b>547</b>	<b>39,4</b>	<b>570</b>	<b>41,2</b>	<b>-6,6 %</b>
-Musique	73	5,2	72	5,2	74	5,3	1,7 %
-Humour	42	3,1	50	3,6	72	5,2	-15,9 %
-Fiction	263	19,0	273	19,6	283	20,5	-3,7 %
-Enfant	100	7,2	109	7,8	99	7,2	-8,7 %
-Documentaire	26	1,9	36	2,6	31	2,2	-26,9 %
-Autres	8	0,5	8	0,6	11	0,8	-4,1 %
<b>Opérations promotionnelles</b>	<b>37</b>	<b>2,7</b>	<b>43</b>	<b>3,1</b>	<b>33</b>	<b>2,4</b>	<b>-13,7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 385</b>	<b>100,0</b>	<b>1 390</b>	<b>100,0</b>	<b>1 382</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,3 %</b>

Source : Baromètre vidéo CNC-GFK – Le marché de la vidéo en 2010.

### Les ventes de DVD restent stables tandis que la commercialisation du Blu-ray progresse

En 2010, les Français ont dépensé € 1,4 milliard en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray, un budget en légère baisse de 0,3 % par rapport à 2009.

Le DVD continue de capter la grande majorité du marché en valeur, avec une part de 87,5 % en 2010 contre 92,2 % en 2009. Les volumes de vente sont stables par rapport à l'année précédente soit 135,3 millions unités vendues contre 135,4 millions en 2009.

La commercialisation du Blu-ray poursuit son développement : le chiffre d'affaires progresse de 60,9 % entre 2009 et 2010 pour atteindre € 173,4 millions, représentant ainsi 12,5 % du chiffre d'affaires de la vidéo contre 7,8 % en 2009.

### Léger recul des prix des DVD et Blu-ray

En 2010, le prix moyen d'un DVD de catalogue vendu à l'unité diminue de 3,6 % pour atteindre € 8,33 contre € 8,64 en 2009. Celui des nouveautés recule de 3,2 % à € 18,12 contre € 18,72 en 2009.

Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché en termes de chiffre d'affaires avec une part de 28,3 % du chiffre d'affaires total, identique à 2009. En volume, ce sont les DVD vendus entre € 3 et € 8 qui constituent les principaux contributeurs au marché, avec 29,9 % des volumes en 2010, contre 24,8 % en 2009. En 2010, les ventes de DVD à moins de € 3 représentent 0,8 % du chiffre d'affaires et 5,7 % des volumes contre respectivement 1 % et 7,2 % en 2009.

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité diminue également, passant de € 25,07 en 2009 à € 24,37 en 2010. La majorité des supports Blu-ray, soit 47,3 % des volumes et 56,2 % du chiffre d'affaires HD en 2010, sont vendus entre € 20 et € 30. Toutefois 36,6 % sont vendus entre € 10 et € 17, contre 24,1 % en 2009, ce qui représentent 22,7 % du chiffre d'affaires total des supports haute définition contre 14,9 % en 2009.

### Une croissance des recettes des films portée par le Blu-ray

En valeur, le cinéma renforce à nouveau son poids sur le marché de la vidéo et capte 60,4 % du total des ventes en 2010 contre 57,5 % en 2009. En volume, 70,1 millions d'unités ont été vendues en 2010 soit une augmentation de 5,9 %. Soutenues par une progression du chiffre d'affaires du Blu-ray de 59 % à € 154,1 millions en 2010, les recettes vidéo des films cinématographiques affichent une croissance de 4,4 % à € 837,1 millions. Malgré la stabilité des volumes de films sur DVD, les recettes correspondantes diminuent de 3,1 %.

### Légère progression des recettes des films français

En 2010, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo est stable par rapport à 2009 : elle s'établit à 21,2 % en valeur, contre 21,8 % en 2009. Néanmoins le cinéma français enregistre une progression de 1,6 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et génère € 177,6 millions de revenu. Les volumes de DVD et de Blu-ray de films français restent constants en 2010 avec 15,5 millions de supports vendus, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2009. Les films français réalisent 10,8 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray en 2010.

### Progression des films américains en valeur et en volume

La part de marché des films américains progresse légèrement en 2010, pour atteindre 64,9 % contre 64,2 % en 2009.

Cela se traduit par une double hausse, en valeur et en volume. Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo augmente de 5,6 % pour atteindre € 543,2 millions en 2010. En volume, près de 45 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été achetés par les Français en 2010, soit une progression de 6,4 % par rapport à 2009. Les films américains réalisent 71,8 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray.

### Prédominance de la fiction dans les ventes hors film

Bien qu'en progression de 1,6 % des volumes vendus, les ventes hors film sont inférieures à celles du film avec 67,3 millions d'unités vendues en 2010. Le hors film représente 36,9 % du marché soit € 510,8 millions, contre 39,4 % en 2009. Pour la quatrième année consécutive, les recettes vidéo hors film affichent un recul de 6,6 % en 2010. Sur ce segment, le Blu-ray affiche une croissance de 83,3 % en valeur.

La fiction demeure le genre le plus vendu sur le segment hors film de la vidéo, ses recettes représentant 51,4 % du marché hors film. En volume, la fiction représente 64,3 % du hors film contre 61,9 % en 2009 et affiche une progression de 5,5 %. Des résultats à nuancer car la fiction subit en 2010 un recul de ses recettes de 4 % pour atteindre € 25,3 millions.

La baisse des recettes de la fiction est principalement imputable à la baisse des recettes de la fiction américaine qui perd 7,4 % et réalise € 187,4 millions en 2010. Le chiffre d'affaires de la fiction américaine représente 71,4 % des recettes vidéo totales de la fiction. La fiction française qui représente une part plus faible de 9,6 % des recettes de l'ensemble de la fiction, rencontre également des difficultés.

Les programmes à destination des enfants demeurent le deuxième segment du hors film avec 19,5 % des ventes en valeur contre 19,1 % en 2009. En 2010, le chiffre d'affaires du segment « enfant » diminue de 3,4 %. Le segment de la musique gagne 1,8 % en valeur et reste le troisième segment du hors film avec 14,3 % de part du marché. Malgré une nouvelle baisse de 15,4 % de son chiffre d'affaires en 2010, l'humour en vidéo conserve sa place de quatrième sur le marché hors film avec € 42,2 millions de recettes. Le documentaire affiche un recul de 24,3 % de son chiffre d'affaires en 2010.

Source : Baromètre vidéo CNC-GFK – Le marché de la vidéo en 2010.

### La vidéo à la demande

La vidéo à la demande se décline sous une variété de modèles : VoD locative à l'acte, téléchargement définitif, VoD par abonnement (SVoD), VoD gratuite financée par la publicité (FoD)...

Outre le long-métrage, elle se caractérise aussi par la grande variété des contenus consommés : clips musicaux, vidéos d'humour, programmes jeunesse, séries, documentaires ; ainsi que des modes de réception : ordinateur personnel, téléphonie mobile, tablettes...

### Le décollage de la VoD en France

La VoD doit son succès rapide à plusieurs facteurs concordants :

- la demande réelle des consommateurs en termes de contenus et l'ouverture croissante des catalogues cinéma ;
- l'accès aux services de VoD, facilité par la croissance soutenue de la population abonnée à l'internet haut débit et la généralisation de la composante TV et VoD dans les offres des fournisseurs d'accès internet ;
- l'accroissement du nombre de *smartphones*, tablettes tactiles, et la modification culturelle des usages.

### Hausse en volume et en valeur

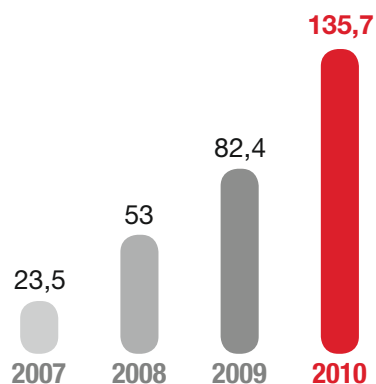
Le marché de la VoD en 2010 enregistre une hausse en valeur de 64,7 % à € 135,7 millions contre € 82,4 millions en 2009, pour une croissance en volume de 71,9 % avec 39,4 millions de transactions contre 23 millions en 2009. Pour la seconde année consécutive la valeur moyenne de la transaction diminue passant de € 3,81 en 2008 à € 3,59 en 2009 et € 3,44 en 2010.

A fin novembre 2010, le cinéma représentait 69 % du volume de transactions à l'acte en 2010 pour les abonnements et forfaits alors que sa part en 2009 s'élevait à 75 %. Cette baisse est essentiellement due à la progression des fictions télévisuelles qui gagnent 7 % de part de marché en 2010 par rapport à 2009.

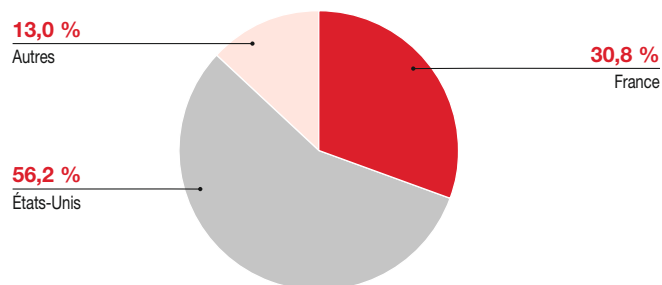
La location regroupe la grande majorité des volumes avec 99,5 % de part de marché contre seulement 0,5 % pour la vente définitive.

En 2010, les trois titres les plus regardés ont été *Inception* avec 149 000 unités vendues pour € 7,6 millions de chiffre d'affaires, *Twilight 3 – hésitation* avec 99 000 unités vendues pour € 5 millions, et *Night & day* avec 79 000 unités vendues pour € 3,5 millions.

### Chiffre d'affaires VoD (en millions d'euros)



### Origine des œuvres cinématographiques vendues en VoD



Source : Baromètre VoD GFK - NPA Conseil année 2010.

## Le cinéma à la télévision

### La TNT poursuit son développement au détriment des parts d'audience des chaînes hertziennes

En croissance continue depuis leur lancement, les chaînes de la TNT enregistrent une progression record en 2010 : leur part de marché atteint 19,7 % contre 15,2 % en 2009. Grande gagnante, TMC confirme sa première place des chaînes de la télévision numérique terrestre. Avec 3,3 % de parts d'audience, la chaîne gagne 0,7 point comparé à 2009 et devient pour la première fois la 5<sup>e</sup> chaîne nationale devant France 5, dont la part d'audience se situe cette année à 3,2 %. Viennent ensuite W9 à 3 % en hausse de 0,5 point, puis Gulli à 2,2 % en hausse de 0,4 point.

L'ascension de la TNT se répercute mécaniquement dans les résultats des chaînes nationales qui sont toutes en recul. France 3 enregistre la plus forte baisse avec - 1,1 point à 10,7 %. Quand à TF1, la chaîne n'a historiquement jamais eu une part d'audience aussi faible avec 24,5 %. Ce contexte ne remet néanmoins pas en jeu le leadership de la chaîne qui intègre par 97 fois le Top 100 des meilleures audiences 2010 contre 96 fois en 2009. France 2 et M6 parviennent à limiter leurs pertes d'audience avec un repli respectif de 0,6 point à 16,1 % et 0,4 point à 10,4 %. Pour la deuxième année consécutive Arte maintient sa part d'audience à 1,7 %. Enfin, Canal+ renoue avec son niveau de 2009 à 3,1 %.

### La programmation de longs métrages devient le pilier de la stratégie de croissance des chaînes de la TNT

En 2010 la diffusion de longs métrages sur les chaînes du Médiamat national enregistre un record inédit avec 757 films programmés en *prime time*, dont 398 par la TNT. Comparativement, 450 films étaient diffusés en *prime time* en 2009, et 353 en 2008.

Cette tendance vient métamorphoser la ventilation par antenne en 2010. Bien qu'Arte maintienne sa position de *leader* en proposant 159 films en 2010 soit 10 de plus qu'en 2009, W9 et TMC occupent *ex-æquo* la seconde place avec 118 films diffusés chacune. France 3 cède la troisième place à France 4, malgré avoir proposé 7 titres de plus que l'an passé. Avec 51 films en 2010 Gulli devance TF1 et France 2, *ex-æquo* à 47 films. M6 reste stable en proposant 39 films.

### Les séries américaines monopolisent le Top 100 des audiences de la télévision française

La part de films présents dans le Top 100 est en baisse constante depuis quelques années. En 2010 seuls 3 films, inédits, figurent dans le Top 100 : *Bienvenue chez les Ch'tis*, *Astérix aux jeux olympiques* et *Ratatouille*. En 2009, 10 films figuraient dans le Top 100 contre 12 en 2008 et 9 en 2007. C'est la fiction américaine qui continue de dominer le classement en 2010.

### Parmi le Top 20 des meilleures audiences de film, l'équilibre presque parfait entre les inédits au nombre de 11 et les rediffusions au nombre de 9 règne à nouveau

Parmi les inédits on retrouve *Bienvenue chez les Ch'tis* qui se place en tête du palmarès, ainsi que *Ne le dis à personne* avec 5,5 millions de téléspectateurs.

Les audiences sont également bonnes pour les rediffusions puisque *Camping* occupe la 10<sup>e</sup> place du Top 20 grâce à 7,1 millions de téléspectateurs. Pour leur 3<sup>e</sup> programmation, le film *Les choristes* attire 6,2 millions d'amateurs et *Ridicule* 1,6 million.

Source : Le Film Français N°3405 du 14 janvier 2011.

### Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes hertziennes en 2010

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>Bienvenue chez les Ch'tis (Fr.)</i>	TF1	14,4
2	<i>Astérix aux jeux olympiques (Fr.)</i>	TF1	10,1
3	<i>Ratatouille (US)</i>	TF1	8,6
4	<i>L'âge de glace 2 (US)</i>	TF1	7,7
5	<i>Harry Potter et l'Ordre du Phénix (US)</i>	TF1	7,5

Source : TF1 / Médiamétrie Janvier 2011

### La production audiovisuelle de fiction française et d'animation

#### Hausse du nombre d'heures tournées en 2010

D'après les premiers chiffres du CNC au premier semestre 2010, le volume d'heures aidées de la fiction est en hausse de 24,5 % par rapport à la même période en 2009, avec 366 heures tournées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2010. En revanche les volumes de production de l'animation enregistrent une baisse significative de 17,2 % sur le premier semestre 2010. Toutefois, 2009 correspondait à la phase haute du cycle de production du genre.

### La reprise des investissements des chaînes de télévision accompagne la hausse des budgets de production de la fiction française

Proportionnellement aux volumes d'heures aidées par le CNC, les devis de la fiction française augmentent de 22,1 % atteignant € 314,7 millions au premier semestre 2010, tandis que les devis de l'animation diminuent de 22 % à € 72,8 millions.

La fiction bénéficie de la plus grande partie des efforts d'investissements des chaînes. Le genre voit ses financements augmenter de 24,7 % par rapport au premier semestre 2009. En revanche, l'animation ne bénéficie pas d'un tel soutien de la part des chaînes. En corrélation avec la diminution des heures aidées dans l'animation, les apports des diffuseurs chutent de 29,1 % au premier semestre 2010.

### La baisse de l'audience de la fiction française

En crise depuis 2006, la fiction française ne s'octroie cette année que 7 titres dans le Top 100 des meilleures audiences de la télévision française, contre 4 en 2009 et 13 en 2008. En 2006 la fiction comptait pour 47 places dans le Top 100.

*Joséphine, ange gardien* confirme cette année encore son statut de série française préférée des français. Elle occupe les 55<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> places du classement. En revanche *Julie Lescaut* sort du classement en 2010 alors que la série occupait encore la 82<sup>e</sup> place en 2009. *Une famille formidable* intègre par 3 fois le Top dont la 58<sup>e</sup> place.

### La fiction américaine enregistre les meilleures performances de fiction

Ce sont les séries américaines qui dominent véritablement le palmarès 2010 : elles maintiennent leur niveau d'audience et occupent 62 places du Top 100 en 2010 contre 63 en 2009, et 57 en 2008.

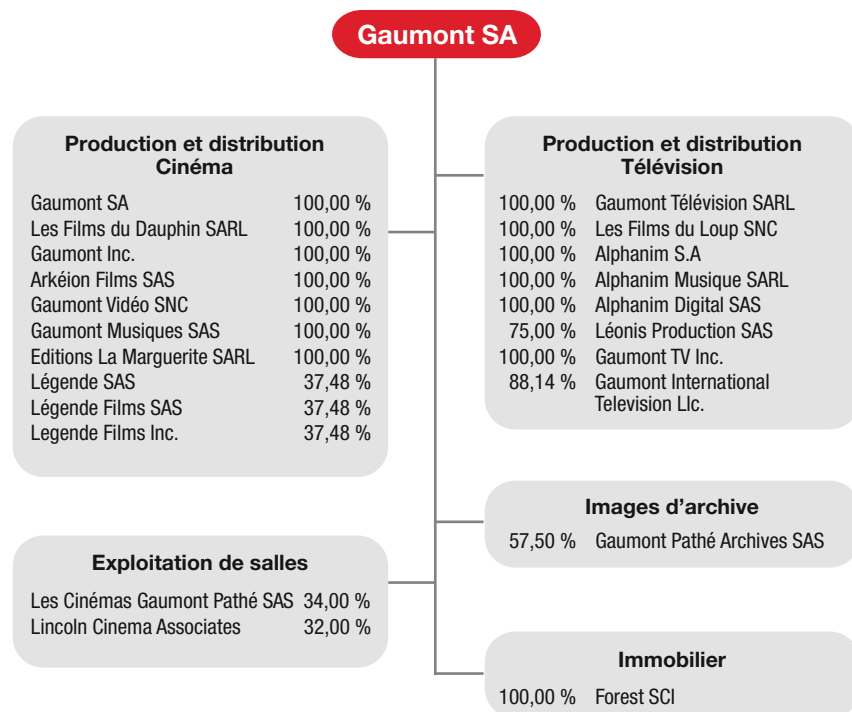
Sur TF1, *Mentalist* dont la chaîne a diffusé 2 saisons l'an passé détrône avec 38 trophées *Dr. House* et *Les experts* détenant respectivement 11 et 10 places.

Sources : CNC – Les chiffres clefs de la production cinématographique et audiovisuelle du premier semestre 2010 ; Le Film Français n° 3405 du 14 janvier 2011.

# \* Rapport de gestion du Conseil d'administration

## Gaumont et ses filiales

### Organigramme de Gaumont et ses principales filiales au 31 décembre 2010



### Changement du mode de gouvernance de Gaumont SA

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010 a voté la modification du mode d'administration et de direction de Gaumont SA pour adopter celui à Conseil d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

### Evolution du périmètre en 2010

Le 16 décembre 2010, Gaumont a acquis une participation de 37,48 % dans le capital social de la société Légende et ses filiales, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, dirigée par Alain Goldman.

Gaumont devient ainsi un partenaire privilégié du producteur indépendant, aux côtés des actionnaires actuels que sont Serendipity Investment, présidée par Patrick Le Lay, et la société Rosal, détenue par Alain Goldman.

En outre, dans le cadre de sa stratégie de développement de ses activités de fiction télévisuelle, Gaumont a procédé en 2010 à des réorganisations au sein de ses filiales.

- En France, l'entité Gaumont International SARL, rebaptisée Gaumont Télévision, est destinée à porter l'ensemble des activités Télévision du Groupe en France.
- A l'international, une structure de production dédiée aux programmes de télévision, Gaumont International Television, a été constituée aux Etats Unis pour développer des séries destinées au marché américain et ayant une vocation internationale. Cette société est détenue à 88,14 % par Gaumont TV Inc., filiale directe et exclusive de Gaumont SA.

### Résultats consolidés de Gaumont

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève à k€ 101 951 en 2010, contre k€ 93 666 en 2009, soit une hausse de 8,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité cinéma s'élève à k€ 93 235 en 2010 contre k€ 79 499 en 2009.

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à k€ 8 717 en 2010 contre k€ 14 167 en 2009, comprenant les activités d'Alphanim et de ses filiales, de Gaumont Télévision et de Léonis Productions.

Les résultats des films et des séries sont présentés hors frais de structure aussi bien pour Gaumont SA que pour toutes les filiales du Groupe.

Le résultat dégagé par les films cinématographiques et séries télévisuelles est un bénéfice de k€ 15 981 contre k€ 18 161 en 2009.

La part de ce bénéfice attribuée aux séries d'animations et fictions télévisuelles est de k€ 5 798 en 2010 contre k€ 4 808 en 2009.

Le résultat dégagé par les activités cinématographiques est de k€ 10 184 en 2010 contre k€ 13 353 en 2009.

Les frais de structure atteignent k€ 25 225 en 2010, contre k€ 24 086 en 2009. Ils comprennent les charges de structure des différentes activités opérationnelles et des services fonctionnels.

Le résultat opérationnel courant se solde par une perte de k€ 9 242, contre une perte de k€ 5 925 en 2009.

Le résultat opérationnel représente une perte de k€ 11 446 en 2010, contre k€ 4 957 en 2009, comprenant, outre le résultat opérationnel courant, les résultats de cessions de différents actifs incorporels et corporels ainsi que les dépréciations des écarts d'acquisition.

Le coût de l'endettement financier net, incluant les effets positifs de la couverture de taux, s'élève à k€ 2 593 en 2010, contre k€ 3 437 en 2009. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des taux d'intérêts.

Figurent principalement dans le poste « Autres produits et charges financiers » les frais financiers incorporés au coût des films calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro jusqu'à la veille de leur sortie en salles. Ils passent de k€ 1 172 en 2009 à k€ 661 en 2010, sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêts et des modalités de financement des films.

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à k€ 25 166 en 2010, contre k€ 17 475 en 2009. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net dans Les Cinémas Gaumont Pathé revenant au Groupe, qui s'élève à k€ 24 640 en 2010 contre k€ 17 009 en 2009.

La charge d'impôt s'élève à k€ 64 en 2010, contre un produit de k€ 411 en 2009.

Le résultat net s'élève ainsi à k€ 12 356 en 2010 contre k€ 10 817 en 2009.

La part du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires, comprenant principalement celle dans la société Gaumont Pathé Archives, est une perte de k€ 81 en 2010, contre un bénéfice de k€ 62 en 2009.

Le résultat net part du Groupe se solde par un bénéfice de k€ 12 275 en 2010, contre un bénéfice de k€ 10 879 en 2009.

## Activité de Gaumont

### La production de films cinématographiques

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de onze films sortis en salles au cours de l'année 2010 :

- *La raffle* de Roselyne Bosch avec Jean Reno, Mélanie Laurent et Gad Elmaleh, sorti le 10 mars ;
- *Gardiens de l'ordre* de Nicolas Boukhrief avec Cécile de France, Fred Testot et Nicolas Boisselier sorti le 7 avril ;
- *Les meilleurs amis du monde* de Julien Rambaldi avec Marc Lavoine, Pierre-François Martin-Laval, Pascale Arbillot et Léa Drucker, sorti le 9 juin ;
- *Le caméléon* de Jean-Paul Salomé avec Marc-André Grondin, Famke Janssen et Ellen Barkin, sorti le 23 juin ;
- *SplICE* de Vincenzo Natali avec Adrien Brody, Sarah Polley et Delphine Chanéac, sorti dans un certain nombre de territoires, dont les Etats Unis le 4 juin 2010 et en France le 30 juin ;
- *600 kg d'or pur* d'Eric Besnard avec Clovis Cornillac, Patrick Chesnais, Audrey Dana et Bruno Solo, sorti le 25 août ;
- *Twelve* de Joel Schumacher avec Chace Crawford, 50 Cents, Emma Roberts et Ellen Barkin, sorti en France le 8 septembre ;
- *Donnant donnant* d'Isabelle Mergault avec Daniel Auteuil, Sabine Azéma et Medeea Marinescu, sorti le 6 octobre ;

- *Il reste du jambon ?* de Anne Depetrini avec Anne Marivin, Ramzy Bedia, Marie France Pisier, Jean Luc Bideau, Géraldine Nakache et Leila Bekhti, sorti le 27 octobre ;
- *L'apprenti Père Noël*, un long-métrage d'animation de Luc Vinciguerra, sorti le 24 novembre ;
- *A bout portant* de Fred Cavayé avec Gilles Lellouche, Roschdy Zem et Gérard Lanvin, sorti le 1<sup>er</sup> décembre.

L'investissement dans la production de films cinématographiques s'élève à k€ 30 878 en 2010 contre k€ 35 532 en 2009.

### La production de programmes de télévision

Alphanim a produit ou coproduit quatre séries livrées en 2010 :

- *Les blagues de Toto* - saison 2 ;
- *La petite géante* ;
- *Les sauvenatures* ;
- *Galactik football* - saison 3.

Léonis Productions s'est consacrée en 2010 à d'importants développements de projets sans mise en production sur l'année.

Enfin, les nouvelles activités de fictions télévisuelles de Gaumont Télévision se sont concrétisées dès 2010 par la livraison à France Télévisions d'un unitaire de 90 minutes, *Rouge diamant*, une coproduction franco canadienne.

L'investissement dans la production de programmes de télévision s'élève à k€ 8 601 en 2010, contre k€ 16 911 en 2009.

### L'activité cinéma

Le chiffre d'affaires de l'activité de cinéma s'élève à k€ 93 235 en 2010 contre k€ 79 499 en 2009.

### La distribution en salles

Le chiffre d'affaires de l'activité « distribution salles France » s'élève à k€ 16 119 en 2010 contre k€ 8 491 en 2009.

Les onze films sortis au cours de l'année 2010 totalisent près de 6,7 millions d'entrées, dont plus de 2,8 millions pour *La raffle*. En comparaison, six films étaient sortis en salle au cours de l'année 2009 totalisant près de 3,3 millions d'entrées dont 2,5 millions pour *OSS 117, Rio ne répond plus*.

### L'édition vidéo et VoD

Le chiffre d'affaires consolidé vidéo s'élève à k€ 13 267 en 2010 contre k€ 15 021 en 2009 pour le territoire français. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de k€ 12 788 pour la France. Les ventes à l'étranger de la filiale sont comprises dans le chiffre d'affaires international.

Dans un contexte de stabilisation du marché français, Gaumont Vidéo suit cette tendance et a transformé les derniers succès en salles du Groupe en succès vidéo, avec notamment plus de 180 000 unités vendues en 2010 pour *La raffle*.



Au cours de l'année 2010, Gaumont Vidéo a également édité les films récents suivants : *Mary and Max*, *La loi de Murphy*, *Le dernier vol*, *Gardiens de l'ordre*, *Les meilleurs amis du monde*, *Le caméléon*, *Splice*.

En volume, l'activité vidéo pour les titres en catalogue et la collection Gaumont Classiques ou Opéra a été soutenue avec près de 1,3 million d'unités vendues même si, en valeur, une érosion des prix moyens public est constatée, à l'image de l'ensemble du marché.

Le chiffre d'affaires de la VoD s'élève à k€ 893 en 2010 contre k€ 673 en 2009, dont 70 % de films récents et 30 % de films de catalogue.

### La vente de droits aux télévisions

Le chiffre d'affaires de l'activité « télévision France » s'élève à k€ 31 757 au 31 décembre 2010, contre k€ 38 561 l'année précédente. La baisse significative s'explique principalement par le niveau des préventes en 2010 (*Le dernier vol*, *Splice*, *Donnant donnant*), nettement inférieur à celui de 2009 (OSS 117 *Rio ne répond plus*, *La guerre des miss*, *La loi de Murphy*), du fait de modalités de financement des films différentes.

Hors effet préventes sur les nouveaux films de l'année, le niveau des ventes de titres du catalogue reste confortable avec plus de 200 films diffusés sur les chaînes de télévision au cours de l'année 2010, dont notamment *Les rivières pourpres*, *Les tontons flingueurs*, *La boum 1 & 2*, *Palais royal*, *La chèvre*, *Jaguar*, *Je vous trouve très beau*, *Oscar*, *Couloirs du temps*, *La doublure*.

### Les ventes de droits à l'international

Les ventes à l'international s'élèvent à k€ 25 794 au 31 décembre 2010 contre k€ 12 155 en 2009.

L'essentiel de l'augmentation s'explique par la sortie de trois films en langue anglaise : *Splice* de Vincenzo Natali, *Twelve* de Joel Schumacher et *Last night* de Massy Tadjedin dans un certain nombre de territoires étrangers.

### Autres activités

Les autres activités réalisent un chiffre d'affaires de k€ 5 405 au 31 décembre 2010, correspondant principalement aux activités de Gaumont Pathé Archives pour k€ 2 430 et aux activités d'éditions musicales et de produits dérivés.

### L'activité de programmes de télévision

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à k€ 8 717 en 2010 contre k€ 14 165 en 2009. Elle comprend principalement les activités :

- d'Alphanim et de ses filiales, pour un chiffre d'affaires de k€ 7 920 contre k€ 10 420 en 2009 ;
- de Gaumont Télévision, pour un chiffre d'affaires de k€ 750.

### L'exploitation des salles : Les Cinémas Gaumont Pathé

En 2010, la société EuroPalaces a changé de dénomination sociale pour devenir Les Cinémas Gaumont Pathé.

Au cours de l'exercice 2010, Les Cinémas Gaumont Pathé ont poursuivi leur politique d'acquisition et d'ouverture de salles de cinéma, notamment au travers des opérations suivantes :

- acquisition, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de salles à Montparnasse et Alésia : Miramar, Bretagne, Bienvenue, Les montparnos et Mistral ;
- extension de Nice Lingostière avec ouverture en mars 2010 (3 salles – 1 070 fauteuils) ;
- réouverture de Pathé City Amsterdam en décembre 2010 (7 salles – 606 fauteuils) ;
- prise en gérance directe du Pathé Orléans Charpenterie en avril 2010 (9 salles – 1 922 fauteuils) ;
- reprise du Pathé Place d'Arc à Orléans en juillet 2010 (6 salles – 1 387 fauteuils).

Le chiffre d'affaires consolidé des Cinémas Gaumont Pathé s'élève à k€ 640 744 au 31 décembre 2010, contre k€ 545 343 en 2009.

Les entrées en salle réalisées par Les Cinémas Gaumont Pathé s'élèvent à 67,7 millions, en augmentation de 11,3 % par rapport à 2009. Cette croissance est générale et s'applique aux quatre pays où le Groupe est implanté.

En France, les entrées atteignent 50,8 millions, soit une progression de 8,8 %, imputable à un marché en hausse de 2,9 %, mais aussi à un effet périmètre avec l'extension du réseau de salles.

En Suisse, les entrées progressent de 5,4 % pour atteindre 3,9 millions d'entrées contre 3,7 millions d'entrées en 2009.

En Hollande, les entrées augmentent de 27,4 % et s'établissent à 11,6 millions d'entrées.

En Italie, les entrées progressent de 7,7 % et atteignent 1,4 million d'entrées.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de k€ 90 864 en 2009 à k€ 112 410 en 2010.

Les frais financiers nets diminuent de k€ 6 773 en 2009 à k€ 5 968 en 2010, du fait de la baisse de l'endettement net du groupe.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de k€ 14 435 en 2010 contre k€ 388 en 2009. Il est constitué essentiellement par le résultat de cession des entités italiennes et par des plus-values immobilières sur des cessions en France.

Le résultat net consolidé s'établit à k€ 72 267 en 2010, contre k€ 50 100 en 2009, après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de k€ 13 979 en 2010 et k€ 10 108 en 2009.

La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève à k€ 24 640 en 2010, contre k€ 17 010 en 2009.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres du groupe Les Cinémas Gaumont Pathé s'élèvent à k€ 490 184 contre k€ 426 645 au 31 décembre 2009, avec un total de bilan de k€ 974 143 au 31 décembre 2010 contre k€ 936 368 au 31 décembre 2009.

L'endettement financier net du Groupe est de k€ 174 815 au 31 décembre 2010, contre k€ 209 934 au 31 décembre 2009.

En 2010, les investissements se sont élevés à € 75,9 millions contre € 63,7 millions en 2009.

## Structure financière et tableau des flux de trésorerie du Groupe

### Structure financière

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'élèvent à k€ 230 130 contre k€ 219 214 au 31 décembre 2009, avec un total bilan de k€ 410 166 au 31 décembre 2010, contre k€ 415 122 au 31 décembre 2009.

L'endettement financier net de Gaumont au 31 décembre 2010 est de k€ 99 077, soit 43,1 % des capitaux propres, contre k€ 100 876 au 31 décembre 2009.

L'activité de production de films exige des investissements importants. Gaumont a eu et continuera d'avoir des besoins importants en capitaux pour financer :

- les coûts de production de films de long-métrage, de séries d'animation et de fictions télévisuelles ;
- la participation à des coproductions sous la forme de versement d'apports en coproduction et de minima garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par Gaumont et le cas échéant l'acquisition de catalogues de films.

Compte tenu de sa politique de croissance, Gaumont prévoit que ces besoins de financement (hors acquisitions éventuelles) seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation et les crédits bancaires.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné :

- d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venant à échéance le 15 septembre 2008 ;
- et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

Cette ligne est assortie de trois ratios financiers.

Au 31 décembre 2010, le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à k€ 36 000.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable séparée pour financer l'acquisition de la société Alphanim, d'un montant en principal de k€ 25 000. Gaumont a signé un avenant à cette convention le 28 juillet 2008 afin de mettre en adéquation certaines de ses clauses avec les termes du nouveau crédit revolving, notamment celles concernant les ratios financiers. Le montant restant à rembourser au 31 décembre 2010 est de k€ 10 000.

Gaumont considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités.

### Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à k€ 63 439 au 31 décembre 2010, contre k€ 55 005 au 31 décembre 2009.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à k€ 43 809 en 2010 contre k€ 50 693 en 2009.

Au titre des opérations de financement, l'année 2010 est marquée par le versement d'un dividende de k€ 1 281 pour le compte de l'année 2009, des remboursements de dettes financières à hauteur de k€ 6 705 et le paiement des intérêts pour k€ 2 286.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2010 est positive et s'établit à k€ 4 457, contre une trésorerie positive de k€ 9 036 au 31 décembre 2009.

### Politique d'investissements

Pour la plupart, les investissements du groupe Gaumont ont lieu en France.

Sur les deux derniers exercices, les investissements ont été les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.09</b>
Immobilisations incorporelles	39 631	52 683
Immobilisations corporelles	581	313
Immobilisations financières	21	6
Incidence des variations de périmètre	6 022	747
<b>Investissements</b>	<b>46 255</b>	<b>53 749</b>

Ces chiffres ne prennent pas en compte la variation des dettes sur acquisition d'immobilisations.

L'activité principale de Gaumont est la production et la distribution de films de cinéma et de programmes de télévision. Gaumont investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des recettes issues de la commercialisation des DVD et des perspectives de ventes des droits aux chaînes de télévision françaises et à l'international.

Les investissements incorporels et corporels de l'exercice 2010 ont concerné essentiellement :

- les films à hauteur de k€ 30 878 ;
- et les séries animées et fictions télévisuelles pour k€ 8 601 dont k€ 994 pour les séries en cours.

L'ensemble de ces investissements a été financé par la ligne de crédit revolving d'un montant maximum de k€ 125 000.

Les incidences des variations de périmètre correspondent à la prise de participation de Gaumont dans le capital du groupe Légende, décaissés en 2010 à hauteur de k€ 6 022 pour un coût total d'acquisition de k€ 6 572.

### Frais préliminaires

Les frais préliminaires regroupent les coûts liés à un projet de film, de série d'animation ou de fiction télévisuelle engagés avant de prendre la décision définitive d'investissement dans ledit projet. Il peut s'agir de droits d'auteurs, de coûts liés à la réécriture du scénario, de frais de repérages, de recherche documentaire, etc. Ces frais sont pris en charge par le Groupe au moment de leur engagement, et sont complémentaires des investissements.

Au titre de l'exercice 2010, les frais préliminaires engagés sur des films se sont élevés à k€ 1 562 contre k€ 3 302 en 2009, soit 5,1 % des investissements en production ou coproduction de longs métrages (9,2 % en 2009).

Les frais préliminaires concernant les séries d'animation et de fictions télévisuelles se montent quant à eux à k€ 332, soit 3,9 % des investissements.

### Préventes et taux de couverture

Le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision hertziennes et à Canal+ de participer au financement du cinéma français. Ainsi, Canal+ a l'obligation de « pré-acheter » des droits de diffusion télévisuelle de films pour un montant total minimum équivalent à un pourcentage de son chiffre d'affaires annuel et les chaînes hertziennes doivent participer à des coproductions de longs métrages et pré-acheter leurs droits de diffusion.

Afin de sécuriser ses investissements en production ou coproduction de longs métrages, Gaumont utilise entre autres cette source de financement.

Sur les onze films produits, coproduits ou distribués par Gaumont en 2010, quatre ont été financés en tant que producteur ou coproducteur délégué (*Splice, Twelve, Donnant donnant, L'apprenti Père Noël*), six en tant que coproducteur par apport d'un montant forfaitaire (*La rafle, Gardiens de l'ordre, Les meilleurs amis du monde, 600 kg d'or pur, Il reste du jambon ?, A bout portant*) et un en tant que distributeur uniquement (*Le caméléon*). Sur les quatre films financés en tant que producteur ou coproducteur délégué, trois ont fait l'objet de contrats de préventes de droits de diffusion télévisuelle.

Sur les deux derniers exercices, les préventes de droits de diffusion télévisuelle ont évolué comme suit (pour les films sortis en salles sur l'exercice) :

Chaînes	2010			2009		
	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total
Canal+ / TPS		3 737	69 %		10 554	61 %
Chaînes hertziennes		850	16 %		5 800	34 %
Chaînes du câble et du satellite		854	16 %		803	5 %
Pay per view		-	0 %		6	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5 441</b>	<b>100 %</b>	<b>4</b>	<b>17 163</b>	<b>100 %</b>

Canal+ / TPS reste majoritaire, à 69 % du montant des préventes et les préventes hertziennes ont été réalisées auprès de France Télévisions. Les chaînes du câble et du satellite représentent 16 % des préventes de droits de diffusion télévisuelle.

Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes (apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision et préventes aux distributeurs étrangers).

Au titre de l'exercice 2010, le taux de couverture global des quatre films produits, ou coproduits en tant que producteur ou coproducteur délégué par Gaumont et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 45 %. De plus, afin de mieux gérer les volumes d'investissement et les risques sous-jacents, Gaumont privilégie désormais des apports en coproduction forfaitaires, l'essentiel du coût du film, des financements, tels que les apports et les préventes, sont alors constatés chez le producteur délégué.

### Perspectives 2011-2012

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de dix films dont la sortie est prévue en 2011.

Au premier semestre :

- *Le fils à Jo* de Philippe Guillard, avec Gérard Lanvin, Olivier Marchal et Vincent Moscato, sorti le 12 janvier ;
- *Last night* de Massy Tadjedin, avec Keira Knightley, Sam Worthington, Eva Mendes et Guillaume Canet, sorti en France le 16 février ;
- *La ligne droite* de Régis Wargnier, avec Rachida Brakni, Cyril Descours et Clémentine Celarié, sorti le 9 mars ;
- *Philibert* de Sylvain Fusée, avec Jérémie Renier, Elodie Navarre, Manu Payet et Alexandre Astier, sorti le 6 avril ;
- *La conquête* de Xavier Durringer, avec Denis Podalydès, Florence Pernel et Bernard Le Coq ;

et au second semestre :

- *Late bloomers* de Julie Gavras, avec Isabella Rossellini et William Hurt ;
- *Un jour mon père viendra* de Martin Valente, avec Gérard Jugnot, François Berléand et Olivia Ruiz ;
- *Un heureux événement* de Rémi Bezançon, avec Louise Bourgoin et Pio Marmai ;
- *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal, avec Gérard Lanvin, Tchéky Karyo, Daniel Duval et Dimitri Storage ;
- *Intouchables* d'Eric Toledano et d'Olivier Nakache, avec Omar Sy et François Cluzet.

Gaumont Vidéo édite en DVD et Blu-Ray les films récents et des films de catalogue. Sont prévues au cours de l'année, les nouveautés telles que : *600 kg d'or pur, Twelve, Donnant donnant, Il reste du jambon ?, A bout portant, Le fils à Jo, Last night, La ligne droite, Late bloomers...* ; mais également de nouveaux titres de la collection Gaumont Classiques et Gaumont Opéra.

### Les comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux de Gaumont ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité de production de séries et films d'animation est assurée par Alphanim, l'activité de production de fictions télévisuelles est assurée par Léonis Productions, Gaumont Télévision (ex Gaumont International) et Gaumont International Television Llc., l'activité vidéo est

localisée au sein de Gaumont Vidéo, l'activité de vente d'images d'archives est réalisée par Gaumont Pathé Archives et l'activité d'exploitation de salles de cinéma est assurée par Les Cinémas Gaumont Pathé, dont Gaumont détient 34 %.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 s'établit à k€ 79 142 contre k€ 63 424 en 2009.

Les recettes en salles s'élèvent à k€ 16 087, contre k€ 8 397 en 2009. Les films sortis en 2010 sont au nombre de onze et totalisent 6,7 millions d'entrées avec, notamment, le succès de *La rafle* (2,8 millions d'entrées). Les films sortis en 2009 étaient au nombre de six et avaient totalisé 3,3 millions d'entrées.

Les ventes relatives à la vidéo et la vidéo à la demande s'élèvent à k€ 3 486 contre k€ 3 220 en 2009.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent k€ 32 475 contre k€ 38 549 en 2009. Cette baisse significative s'explique principalement par le niveau des préventes en 2010, nettement inférieur à celui de 2009, du fait de modalités de financement des films différentes.

Les ventes à l'international s'élèvent à k€ 25 026 contre k€ 11 364 en 2009. L'essentiel de l'augmentation s'explique par la sortie en 2010 de trois films en langue anglaise : *Splice* de Vincenzo Natali, *Twelve* de Joel Schumacher et *Last night* de Massy Tadjedin.

Les autres produits, inclus dans le chiffre d'affaires, correspondent principalement à des produits dérivés. Ils s'élèvent à k€ 2 068 en 2010 contre k€ 1 894 en 2009.

Le résultat d'exploitation enregistre en 2010 une perte de k€ 17 196, contre une perte de k€ 12 245 en 2009.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de k€ 16 343 en 2010 contre un bénéfice de k€ 4 773 en 2009. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des revenus des titres de participation qui s'élèvent à k€ 17 647 en 2010, contre k€ 7 701 en 2009 ; conjuguée à la baisse du coût de l'endettement financier brut qui s'élève à k€ 2 192 en 2010, contre k€ 3 067 en 2009.

Ainsi, le résultat courant avant impôts enregistre une perte de k€ 853 en 2010, contre une perte de k€ 7 472 en 2009.

Le résultat exceptionnel passe d'une perte de k€ 9 618 en 2009 à un profit de k€ 26 529 en 2010. Il comprend notamment une reprise sur amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 30 878 en 2010, contre une dotation de k€ 10 149 en 2009 ;

Le résultat net passe d'une perte de k€ 15 618 en 2009 à un profit de k€ 26 527 en 2010, après prise en compte d'un produit d'impôts de k€ 1 472 en 2009 et de k€ 851 en 2010, composé principalement du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique, dit « crédit d'impôt cinéma », à hauteur de k€ 1 468 en 2009, contre k€ 837 en 2010.

## Les filiales de Gaumont

### Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure la fonction de Direction générale pour l'ensemble des filiales françaises qu'elle contrôle. Elle assure également pour ces entités, à l'exception d'Alphanim et Gaumont Pathé Archives, les fonctions supports classiques : administration, finances, juridique, ressources humaines et informatique. Pour ces prestations, Gaumont perçoit une rémunération qui s'est élevée à k€ 506 en 2010, contre k€ 253 en 2009.

Une convention de mise à disposition de personnel existe par ailleurs entre Gaumont SA et Gaumont Pathé Archives pour assurer la présidence de la filiale. Cette prestation est rémunérée à hauteur de k€ 50 annuels.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives, Alphanim, et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, Arkéion Films, les filiales françaises contrôlées sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA. A ce titre, Gaumont facture à ses filiales un loyer qui s'est élevé à k€ 194 en 2010, contre k€ 243 en 2009.

Gaumont Vidéo verse à Gaumont SA des redevances pour l'exploitation vidéographique des films. Ces redevances, proportionnelles aux ventes, se sont élevées à k€ 2 290 en 2010 contre k€ 2 441 en 2009.

### Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception d'Alphanim, Les Cinémas Gaumont Pathé et Légende.

### Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont SA « tête de Groupe », Gaumont Télévision SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkéion Films SAS, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL, Alphanim Digital SAS, et les Editions La Marguerite.

Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère « tête de Groupe » ;
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes ;
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de Groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et tacitement renouvelable.

### Evolution du portefeuille titres

Gaumont a acquis, le 16 décembre 2010, 37,48 % des titres composant le capital social de la société Légende, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, pour un coût total de k€ 6 572.

Le 20 décembre 2010, dans le cadre de la réorganisation des activités télévision du Groupe, Gaumont SA a cédé à sa filiale Gaumont Télévision ses participations dans Léonis Productions et Les Films du Loup.

### Information sur les délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2010, la décomposition à la clôture du solde des fournisseurs de Gaumont SA par date d'échéance est la suivante :

	Echéancier			
	31.12.10	Non échues	Echues depuis 2 mois au maximum	Echues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 270	6 293	493	1 484
<b>TOTAL</b>	<b>8 270</b>	<b>6 293</b>	<b>493</b>	<b>1 484</b>

Les montants échus à plus de 2 mois correspondent à d'anciennes dettes fournisseurs, sujet à litige, et donc non réglées à ce jour.

Par comparaison, au 31 décembre 2009, la répartition était la suivante :

	Echéancier			
	31.12.09	Non échues	Echues depuis 2 mois au maximum	Echues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 978	3 616	31	1 331
<b>TOTAL</b>	<b>4 978</b>	<b>3 616</b>	<b>31</b>	<b>1 331</b>

### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aucun événement majeur n'est intervenu chez Gaumont.

## Actionnariat et marché des actions

### Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2010, le capital social de Gaumont SA s'élève à € 34 180 240 ; il se compose de 4 272 530 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie. Le total des droits de vote est de 7 310 194 dont 3 037 664 actions à droit de vote double. Au 31 décembre 2010, Gaumont SA détient 6 733 de ses propres actions, négociées dans le cadre de son contrat de liquidité.

### Evolution de l'actionnariat

Au 31 décembre 2010, quatre actionnaires détenaient plus de 5 % du capital de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (Société contrôlée par Nicolas Seydoux) <sup>(2)</sup>	2 729 402	63,88	5 112 822	69,94
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,54
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	817 704	11,19
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,37
Public	416 823	9,75	436 278	5,96
Actions détenues par Gaumont SA	6 733	0,16	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 272 530</b>	<b>100,00</b>	<b>7 310 194</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Incluant les titres détenus par Socipar, qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Ciné Par en septembre 2010.

A la connaissance de Gaumont SA, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

L'actionnaire de référence de Gaumont est la société Ciné Par, contrôlée par Nicolas Seydoux, qui détient 63,88 % du capital et 69,94 % des droits de vote.

La présence d'une majorité de membres indépendants au Conseil d'administration de la Société (cinq sur dix membres que compte le Conseil) et le fait que certaines décisions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration visent à garantir que le contrôle de la Société n'est pas exercé de manière abusive. En particulier, il est rappelé que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de la Direction générale dont le détail est donné page 150 du Document de référence 2010.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont les suivants :

- convention de crédit amortissable d'un montant de k€ 25 000 du 21 décembre 2007 telle que modifiée en date du 28 juillet 2008 ;
- convention de crédit d'un montant maximum de k€ 125 000 du 28 juillet 2008.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'engagement de conservation des titres mentionné page 190 du Document de référence 2010, il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuils au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à ce jour.

## Capital potentiel

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et / ou d'achat d'actions de la Société.

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a transféré cette autorisation au Conseil d'administration pour la durée restant à courir de ladite autorisation, soit jusqu'au 9 juin 2012.

Au 31 décembre 2010, 176 195 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31.12.2010	31.12.09	31.12.08
Nombre moyen d'actions	4 272 060	4 271 516	4 270 834
Résultat consolidé part du Groupe ( <i>en milliers d'euros</i> )	12 275	10 879	2 096
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	2,87	2,55	0,49
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	1 416	-	211 023
Nombre potentiel moyen d'actions	4 273 476	4 271 516	4 481 857
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	2,87	2,55	0,47
Pourcentage de dilution ( <i>en %</i> )	0,03	-	4,94

## Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a transféré au Conseil d'administration les autorisations consenties au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 :

- à émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription :
  - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de k€ 100 000,
  - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de k€ 150 000 ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de k€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 200 000 actions émises réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration :

- à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 5 % du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de k€ 17 086.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

## Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2010

Autorisations	Montant maximum ou plafond maximum	Date d'autorisation	N° de résolution	Durée	Date limite de validité	Utilisations 2010	Utilisation totale sur la durée de la délégation
<b>Augmentation du capital social</b> <sup>(1) (5)</sup>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	k€ 100 000	10.04.09	7	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
- de titres de créances	k€ 150 000	10.04.09	7	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
Par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	k€ 100 000	10.04.09	8	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	200 000 actions	10.04.09	9	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	k€ 17 086	06.05.10	11	18 mois	05.11.11	Utilisée	Utilisée
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la Société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	5 % du capital au jour de l'AG	06.05.10	10	18 mois	05.11.11	Non utilisée	Non utilisée
<b>Attribution d'options d'achat et / ou de souscription d'actions</b> <sup>(3) (5)</sup>	<sup>(4)</sup>	10.04.09	11	38 mois	09.06.12	Non utilisée	Non utilisée

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales selon articles L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

(5) Autorisations et délégations transférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Au cours de l'exercice 2010 Gaumont a réalisé, au travers de son contrat de liquidité, les opérations suivantes sur ses propres actions :

	2010
Nombre de titres acquis	8 928
Cours moyen d'acquisition	€ 51,53
Nombre de titres cédés	2 195
Cours moyen de cession	€ 50,08
Frais de négociation	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre	6 733
Valeur des titres détenus au 31 décembre	€ 342 753,65
Quote-part du capital détenue au 31 décembre	0,16 %
Nominal des actions	€ 8

## Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euros)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
2008	4 271 516	0,30	-	0,30
2009	4 271 516	0,30	-	0,30

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par l'article 2224 du Code civil. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor, en application de l'article L. 1126-1 du Code de propriété des personnes publiques.

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la Société, sa situation financière et la pratique du marché.

## Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2010	2009	2008
Haut	58,54	49,00	60,95
Bas	39,00	36,00	40,00
Dernier cours	45,00	39,00	45,50

Source : NYSE Euronext.

## Facteurs de risques

Outre les informations contenues dans le Document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Le Groupe a procédé à une revue des risques auxquels il est susceptible d'être exposé et estime que leur réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le Groupe considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Selon l'appréciation du Groupe, pour chaque catégorie de risques présentée ci-dessous, les risques significatifs sont classés par ordre décroissant d'importance.

### Risques liés à l'industrie audiovisuelle

#### Risques liés au marché du cinéma

##### Risques liés au caractère concurrentiel du secteur et au caractère aléatoire des succès commerciaux des films

Le secteur de la production et de la distribution de films est un marché extrêmement concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats.

Gaumont est présente sur ce secteur depuis plus d'un siècle. De par son expérience et ses moyens, elle occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme EuropaCorp, Pathé, Studio Canal ou UGC.

Le Groupe considère que son savoir-faire le place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir le succès commercial des films qu'il produit, coproduit, et distribue. Ce succès est lié aux qualités artistiques et techniques du film mais aussi aux mêmes qualités

des autres films concurrents sortant à la même date. Par ailleurs, le public peut se tourner vers d'autres formes de contenus.

### Risques liés à la concentration de la filière cinématographique

#### Les chaînes de télévision françaises

Les chaînes de télévision représentent une importante source de financement et de débouchés pour les œuvres cinématographiques.

La diminution de la place faite au cinéma dans la grille de programmation de ces chaînes, notamment les chaînes hertziennes, pourrait rendre plus difficile le préfinancement des nouveaux films et la vente des droits de diffusion des titres du catalogue.

Néanmoins, le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision hertziennes et à Canal+ d'acheter et de diffuser une part minimale de contenus produits en Europe et de contenus en langue française à hauteur d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires annuel.

Ceci favorise la prévente des droits et le financement des films mais le Groupe ne peut garantir que cet environnement favorable perdurera à l'avenir.

De plus, les chaînes de la télévision numérique terrestre ainsi que celles du câble et du satellite accueillent avec succès chaque année une part croissante du nombre d'œuvres du catalogue Gaumont, limitant partiellement l'érosion du niveau des achats des chaînes hertziennes.

#### La distribution des films à l'étranger

Pour la distribution de ses films hors de France, Gaumont entretient dans la plupart des pays des relations privilégiées avec des distributeurs.

En matière de distribution à l'étranger, la politique de Gaumont consiste à choisir, dans chaque pays où ses films sont distribués, des partenaires de référence avec lesquels Gaumont a travaillé à plusieurs reprises par le passé. Gaumont cherche également à diversifier ses partenaires potentiels, notamment par le biais de contacts réguliers avec les différents acteurs étrangers, à l'occasion des marchés de films en France ou à l'étranger.

### Risques liés aux droits d'exploitation sur les films

L'industrie cinématographique est exposée à des risques judiciaires, incluant principalement les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au partage des recettes d'une œuvre.

La Direction juridique de Gaumont déclare, lorsqu'elle a la qualité de producteur délégué des films, qu'elle est titulaire des droits d'auteur et droits voisins permettant la production et l'exploitation des films (« la chaîne des droits »).

Lorsque Gaumont est coproductrice ou acquiert des droits d'exploitation d'un film, elle s'expose au risque de non validité de la chaîne des droits. Gaumont s'assure de la validité de la chaîne des droits en exigeant la livraison des contrats au plus tard avant la sortie du film. Elle procède à une analyse précise de ces contrats de telle sorte à limiter le risque. En tout état de cause, Gaumont dispose d'un recours contre les tiers.

Cette chaîne de droits est l'un des éléments essentiels permettant une exploitation et une jouissance paisible des droits.



La quote-part des recettes et frais liée à l'exploitation de l'œuvre cinématographique et revenant à l'ayant droit est gérée par la Direction des redevances.

Compte tenu du catalogue important de Gaumont, le Groupe ne peut exclure des contrefaçons ou des agissements parasites de tiers.

A la date d'enregistrement du Document de référence, Gaumont n'a constaté aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont elle a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels elle dispose d'un mandat de distribution.

Elle n'a pas non plus constaté de rupture dans la chaîne des droits pour les films dont elle a assuré la production déléguée.

### Risques liés au développement des technologies numériques

La France compte plus de 1 500 salles de cinéma équipées en numérique représentant 29 % des écrans actifs. Une grande disparité est à constater entre les salles de réseaux (53 % sont équipées) et les salles indépendantes (17 % sont équipées).

La révolution numérique est donc en cours dans le secteur du cinéma : la convergence entre contenu traditionnel et technologies numériques modifie substantiellement la façon dont les films sont produits, distribués et visionnés.

Gaumont a été le premier distributeur français à distribuer ses films en format numérique, et ce quel que soit le support de transmission de la copie aux salles de cinéma. Ainsi, l'intégralité des nouveaux films distribués par Gaumont est disponible sur ce support. Un plan de restauration de trois ans a également été mis en place dès 2008 pour la numérisation d'un certain nombre de films du catalogue.

Le Groupe considère que les risques liés à l'émergence de cette nouvelle technologie sont bien appréhendés.

### Risques liés à la production cinématographique

#### Risques liés à la capacité de financement du volume de production

La production et la promotion d'œuvres cinématographiques requièrent la mobilisation de capitaux importants d'autant qu'une forte croissance des budgets moyens de production a été observée au cours de la précédente décennie.

Dans l'objectif de maîtriser ses capacités d'investissement et de financement, Gaumont s'engage dans des productions à budgets variables, alternant des projets à haut budget et à budget plus modérés, et diversifie la nature des apports effectués tels que décrits ci-après :

- Gaumont peut intervenir en qualité de producteur délégué. A ce titre, Gaumont est propriétaire des droits incorporels et corporels attachés au film, et prend l'ensemble des décisions quant au contenu de l'œuvre, tant sur les aspects artistiques que financiers. Gaumont ne décide de la mise en production d'une œuvre audiovisuelle que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante, compte tenu des préfinancements obtenus. Ceux-ci correspondent à des apports en coproduction,

des préventes aux chaînes de télévision, ou encore à des préventes aux distributeurs étrangers pour les films à vocation internationale ;

- Gaumont peut intervenir en qualité de coproducteur délégué. A ce titre, Gaumont est propriétaire des droits incorporels et corporels attachés au film et ce au minimum à hauteur de 50 %, et participe au côté du producteur délégué aux décisions importantes quant au contenu de l'œuvre, tant sur les aspects artistiques que financiers. Gaumont s'assure en concertation avec le producteur délégué, du niveau satisfaisant des préfinancements obtenus avant toute mise en production ;
- Gaumont peut intervenir en qualité de coproducteur et limiter sa contribution à un apport forfaitaire. L'engagement de Gaumont étant limité à cet apport, l'essentiel du coût du film, des financements, tels que les apports et les préventes, est constaté chez le producteur délégué. Gaumont s'assure néanmoins auprès du producteur délégué que le financement est suffisant avant d'acter sa décision d'investissement.

Enfin Gaumont peut exceptionnellement acquérir des droits d'exploitation en qualité de distributeur.

Sur les onze films produits, coproduits ou distribués par Gaumont en 2010, quatre ont été financés en tant que producteur ou coproducteur délégué (*Splice*, *Twelve*, *Donnant donnant*, *L'apprenti Père Noël*), six en tant que coproducteur par apport d'un montant forfaitaire (*La rafle*, *Gardiens de l'ordre*, *Les meilleurs amis du monde*, *600 kg d'or pur*, *Il reste du jambon ?*, *A bout portant*) et un en tant que distributeur uniquement (*Le caméléon*).

Sur les quatre films financés en tant que producteur ou coproducteur délégué, trois ont fait l'objet de contrats de préventes de droits de diffusion télévisuelle. Le montant des préventes constatées au cours de l'exercice 2010 s'élève à k€ 5 441. Le taux de couverture global de ces quatre films s'est élevé à 45 % au jour de leur sortie en salles <sup>(1)</sup>.

Le Groupe considère que la diversification des modes de financement, en privilégiant notamment depuis ces dernières années les apports forfaitaires, permet de mieux gérer les volumes d'investissement et les risques sous jacents.

#### Risques liés aux retards dans les délais de production et au dépassement des coûts de production

Les risques spécifiques aux retards de production peuvent être fréquents dans le secteur, engendrant une inflation des coûts de production, une augmentation des charges financières associées et la nécessité de décalage de la sortie du film.

En fonction des différents types de participation possibles au financement d'un film tels que vus précédemment, l'appréhension du risque global peut alors être différenciée :

- en tant que producteur délégué, Gaumont assure seule le risque lié à l'augmentation des coûts de production prévus et des charges financières et bénéficie seule des économies le cas échéant. Pour limiter le risque d'augmentation des coûts dû à des retards dans la production, le budget de production inclut une ligne spécifique pour les imprévus, usuellement fixée à 10 % du coût de production. Des assurances sont contractées pour couvrir les aléas accidentels. La supervision de la production (suivis du budget, engagement des dépenses, calendrier de tournage, montage du

(1) Le lecteur peut se reporter au chapitre « préventes et taux de couverture » du rapport de gestion.

film) est confiée par Gaumont à un producteur exécutif. Ce producteur exécutif peut être salarié de Gaumont ou indépendant et effectue sa mission en étroite collaboration avec l'administrateur du film et le Directeur de production de Gaumont ;

- en tant que coproducteur délégué, Gaumont assume au prorata de sa participation le risque lié à l'augmentation des coûts de production et des charges financières due par exemple à des retards significatifs dans la production du film au-delà des imprévus. Pour limiter ce risque, les pratiques énoncées ci-dessus en termes de budgétisation des imprévus, de souscription d'assurance de production ou de supervision des productions par un producteur exécutif sont également mises en place ;
- en tant que coproducteur, Gaumont limite sa contribution à un apport forfaitaire de telle sorte que Gaumont ne puisse être recherchée par les tiers ; sans que la prise en charge de tels dépassements entraîne une quelconque modification de la quote-part des droits corporels, incorporels et droits à recettes cédée par le producteur.

Le Groupe considère que le risque lié au dépassement des coûts de production est bien appréhendé et ceci quelque soit la nature de sa contribution à la production d'un long-métrage.

### Risques liés à la production télévisuelle

Gaumont s'efforce d'un point de vue artistique, de proposer aux chaînes de télévision des fictions ou séries sélectives et originales pour satisfaire leurs besoins. Gaumont dispose pour cela d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus via les sociétés acquises, Alphanim (animation), Léonis Productions (fiction TV) ou par des développements internes au sein de la société Gaumont Télévision, nouvellement créée.

Chaque mise en production fait l'objet au préalable d'un plan de financement constitué principalement par les préventes des chaînes de télévision, le soutien à la production audiovisuelle, le crédit d'impôt, couvrant l'intégralité des coûts à engager et permettant de dégager une marge.

En termes de maîtrise du coût de production, Gaumont adopte une organisation similaire à celle du cinéma par la présence d'un producteur exécutif supervisant la production et ceci en étroite collaboration avec l'administrateur de production et le Directeur des productions.

### Risques liés aux politiques de soutien à la production audiovisuelle

#### Le fonds de soutien

L'activité cinématographique est soumise en France à une réglementation complexe que le Centre national de la cinématographie est chargé de faire appliquer. Ce système réglementaire français, et dans une moindre mesure le système européen, apporte des avantages importants aux sociétés du cinéma et de l'audiovisuel.

Outre l'obligation faite aux chaînes de télévision françaises d'achat d'un minimum de programmes en langue française<sup>(1)</sup>, le Centre national de la cinématographie a pour mission de gérer le fonds de soutien pour les activités cinématographiques et télévisuelles :

(1) Voir le chapitre « Risques liés à la concentration de la filière cinématographique ».

- le soutien financier concernant la production cinématographique est essentiellement alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles, afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment du système du fonds de soutien automatique du CNC pour ses activités de production, de distribution et d'édition vidéo.
- le soutien financier concernant la production d'œuvres audiovisuelles est alimenté principalement par la taxe sur les vidéogrammes et la taxe provenant de la télévision, ces deux taxes étant communes au soutien financier de l'industrie cinématographique et du COSIP (Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels créé en 1986 et géré par le CNC). Le COSIP généré est reversé selon différents mécanismes aux producteurs délégués sur la base de la durée du programme et de son genre. Ces derniers peuvent alors le réinvestir sur les futures productions.

Gaumont ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable, aussi bien pour le cinéma que pour la production télévisuelle, perdurera à l'avenir. Si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique et audiovisuelle devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

### La chronologie des médias

Les supports de distribution des œuvres audiovisuelles ne cessent d'évoluer, à la fois concurrents entre eux mais représentant des sources de revenus complémentaires. Aussi, la multiplication des modes de diffusion des films a conduit à la mise en place d'un régime destiné à organiser l'ordre dans lequel un film est diffusé suite à sa sortie en salle ; les salles de cinéma, les éditeurs de vidéogrammes et les chaînes de télévisions françaises bénéficiant ainsi de fenêtres d'exploitation dédiées.

Suite à l'arrêté du 9 juillet 2009 pris en application de l'article 30-7 du Code de l'industrie cinématographique, le délai d'exploitation des films sur les chaînes de télévision est de 10 mois pour les services de télévision payants en première diffusion, 22 mois pour les chaînes hertziennes coproductrices, et 30 mois pour les chaînes non coproductrices, le délai d'exploitation des films en vidéo et VoD est désormais de 4 mois.

Si l'un des paramètres de cette chronologie des médias venait à changer, cela pourrait affecter le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

### Risques liés au piratage

Le piratage des produits audiovisuels s'est accentué avec la démocratisation de l'accès internet et le téléchargement illicite. La numérisation des œuvres de cinéma facilite la création, la circulation et le partage de copies non autorisées.

Le piratage des œuvres de l'esprit est une préoccupation majeure de Gaumont. Si les effets du téléchargement illicite ont été à ce jour, moins destructeurs pour le cinéma que pour la musique, ils ont un effet défavorable sur le chiffre d'affaires global du Groupe.

Gaumont met beaucoup d'espoirs dans la mise en œuvre en 2010 des mesures d'avertissements et de sanctions par la Haute Autorité instaurées par la loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection

de la création sur internet. Le décret du 26 juillet 2010 relatif à la procédure devant la commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet renforce le Code de la propriété intellectuelle sur les œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin.

A titre préventif, Gaumont utilise des techniques de marquage de ses copies effectuées par un laboratoire. Gaumont a également mis en place avec les laboratoires, auditoriums et entreprises de stockage avec lesquels elle travaille, des conditions générales de sécurisation et de traçabilité des copies.

De plus, Gaumont a mis en place un système d'empreinte permettant d'éviter la mise en ligne illicite de ces films.

Par ailleurs, les contrats avec les opérateurs de vidéo à la demande et les chaînes de télévision, comportent systématiquement une clause spécifique engageant la société tierce à respecter les systèmes de protection validés par Gaumont.

## Risques liés aux activités du Groupe

### Risques liés aux acquisitions et investissements

Fidèle à l'esprit pionnier de 1895, Gaumont demeure avant tout une société française indépendante dont toute l'activité se concentre sur le film. Toutes les acquisitions se tournent donc vers la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles, au cinéma ou plus récemment à la télévision.

Dans le cinéma, les principales opérations de croissance externe ont porté sur des sociétés détenant un catalogue de films telles que Télédis, LGM ou Les Productions de la Guéville ou des sociétés de production indépendantes en recherchant des partenariats à long terme, tels que la récente prise de participation minoritaire dans la société Légende.

A la recherche de revenus plus réguliers, Gaumont a décidé de développer des activités de production de programmes télévisuels et a acquis ces dernières années les sociétés Alphanim, producteur de films et séries d'animation et Léonis Productions, producteur de séries télévisuelles, disposant d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans leur secteur d'activité respectif.

Gaumont privilégie en premier lieu le développement interne. Toute opération de croissance externe réalisée à ce jour a visé une complémentarité des métiers et a nécessité des niveaux d'investissement modérés.

### Les risques de fluctuation des revenus du Groupe

L'activité du Groupe, essentiellement dédiée à la production et à la distribution de films de long-métrage, est une activité cyclique à forte volatilité dont les revenus peuvent être irréguliers et aléatoires, dépendant du nombre de films sortis en salles et du succès rencontré par ces derniers.

Gaumont s'efforce néanmoins d'atténuer l'irrégularité de ses revenus liés à la production cinématographique. L'exploitation de son important catalogue de films déjà amorti et le développement

de nouvelles activités de production télévisuelle à revenus plus réguliers sont des éléments importants à prendre en considération. De même, les résultats récurrents tirés de sa participation de 34 % dans l'un des principaux réseaux de salles, Les Cinémas Gaumont Pathé, permettent d'atténuer le niveau de fluctuation des résultats du Groupe.

## Risques liés à l'évolution du marché des supports vidéo et nouveaux médias

### Risques liés à la distribution vidéo

Le marché du DVD, après avoir connu de fortes années de croissance, est arrivé à maturité.

L'arrivée du support Blu-ray (haute définition) ainsi que la mise en œuvre par les enseignes d'opérations tarifaires favorables au consommateur a permis une stabilisation du marché en valeur en 2010, malgré une augmentation des ventes en volume. Ce dernier point entraîne une dégradation des marges des éditeurs qui n'est pas compensée totalement par l'augmentation des ventes en volume.

Cette évolution de marché est susceptible d'entraîner une détérioration de la marge future du Groupe sur ce support.

### Risques liés à la vidéo à la demande (VoD)

Le développement des services en ligne, permettant la visualisation à domicile ou en mobilité d'œuvres audiovisuelles, a des conséquences sur l'ensemble de la chaîne de distribution et de diffusion des œuvres cinématographiques. En effet, si le chiffre d'affaires de la VoD demeure encore marginal par rapport aux autres modes de diffusion d'œuvres cinématographiques (salles, vidéo physique, télévision), celui-ci constitue un mode de distribution alternatif prometteur en termes de croissance et/ou compensateur à l'érosion des revenus liés à la diffusion sur supports vidéo (DVD, Blu-ray).

Le poids économique de plusieurs opérateurs de services à la demande comme Orange ou Apple-iTunes est susceptible à moyen terme de générer une pression à la baisse sur les prix payés par les consommateurs et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs de droits d'exploitation des films.

Cependant, Gaumont a su se prémunir à court terme dans ses contrats d'une telle évolution par la mise en place d'une rémunération minimum garantie par acte de commande et tire des revenus complémentaires de ce nouveau mode de distribution.

## Risques de dépendance vis-à-vis des clients ou prestataires

### Synthèse des principaux clients du groupe Gaumont

Pour l'exercice 2010, le poids des dix premiers clients du Groupe représente 43,9 % du chiffre d'affaires consolidé ; les principaux clients étant les chaînes de télévision.

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	en milliers d'euros	en %
1. TFI	10 111	9,9 %
2. Canal+	8 529	8,4 %
3. France 2	4 280	4,2 %
4. Les Cinémas Gaumont Pathé	4 083	4,0 %
5. Fnac	3 792	3,7 %
6. France Télécom	3 672	3,6 %
7. France 3	3 231	3,2 %
8. Miramax	3 013	3,0 %
9. UGC	2 488	2,4 %
10. Groupe M6	1 565	1,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>44 764</b>	<b>43,9 %</b>
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>101 951</b>	<b>100,0 %</b>

### Autres risques de dépendance éventuelle du Groupe

Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

### Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les risques sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration, dans les parties consacrées aux structures et activités de contrôle et aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

(1) Risques juridiques liés aux droits d'exploitation sur les films.

## Autres risques

### Risques de litige

Outre les risques relatifs à la propriété intellectuelle<sup>(1)</sup>, l'industrie cinématographique peut être exposée à d'autres risques spécifiques d'ordre judiciaire.

Tout litige ou décision judiciaire, en faveur ou non du Groupe, peut engendrer des frais importants et une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, supposant une sortie de ressources, et que le montant du dédommagement peut être estimé de façon fiable.

Gaumont ne peut garantir pour autant :

- qu'elle obtiendrait gain de cause dans la défense de ses droits, en raison du facteur d'aléa inhérent aux procédures judiciaires, et
- que le résultat définitif d'une procédure judiciaire n'aurait pas pour conséquence une condamnation.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

### Risques de marché

#### Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2010, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 89 000, soit un taux d'utilisation de 71,20 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Le montant des tirages de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2010 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé (ex EuroPalaces) / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,46

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2010 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## Risque de taux d'intérêt

### Echéancier des actifs et des passifs financiers

	Echéancier			
	31.12.10	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	4 457	4 457	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>4 457</b>	<b>4 457</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 101 454	- 96 522	- 4 932	-
Passifs financiers non exposés	- 2 080	- 1 874	- 113	- 93
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 103 534</b>	<b>- 98 396</b>	<b>- 5 045</b>	<b>- 93</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

### Instruments dérivés de taux

	Echéancier				Valeur de marché
	31.12.10	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swap taux	50 000		50 000		- 32
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>- 32</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, la ligne de crédit de k€ 125 000 est capée à hauteur de 40 % du fait de la mise en place d'un swap de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 50 000.

**Suivi du risque de taux et sensibilité**

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	4 457	-	4 457
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 101 454	- 2 080	- 103 534
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 96 997</b>	<b>- 2 080</b>	<b>- 99 077</b>
« Couverture »	- 50 000	50 000	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 50 000</b>	<b>- 46 997</b>	<b>- 2 080</b>	<b>- 99 077</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	- 470	-	- 470

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2010, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 50 000 et à taux variable à hauteur de k€ 46 997.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact limité sur le résultat financier de k€ 470.

**Risque de change**

Gaumont se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

**Suivi et gestion du risque de change**

	CAD	JPY	GBP	CHF	USD	ZAR	CZK	SEK	Total
Actifs	205	15	48	39	6 608	11	26	13	6 965
Passifs	-	-	-	-	- 255	-	-	-	- 255
Hors bilan	-	-	-	-	- 4 959	-	-	-	- 4 959
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>205</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>1 394</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>1 751</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>205</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>1 394</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>1 751</b>
Sensibilité	- 2	-	-	-	- 14	-	-	-	- 16

L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des « couvertures », est de k€ 1 751. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ - 16.

Au cours de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 14 242 soit 14 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	63	185	370	13 506	11	84	19	4	14 242

**Risque de crédit**

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.10	En cours	Retard					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
<b>A - d'un an</b>								
Créances clients nettes	34 583	26 146	2 725	973	1 160	2 292	774	513
Autres actifs courants	27 703	25 700	1 140	100	76	15	35	637
<b>A + d'un an</b>								
Créances clients nettes	1 560	1 560	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>63 846</b>	<b>53 406</b>	<b>3 865</b>	<b>1 073</b>	<b>1 236</b>	<b>2 307</b>	<b>809</b>	<b>1 150</b>

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

**Risque sur actions**

Gaumont et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, Gaumont a confié à Exane Bnp Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de 300 000 euros versée en juillet 2010, augmentée de 100 000 euros en novembre 2010.

Au 31 décembre 2010, Gaumont détenait 6 733 actions propres correspondant aux titres négociés dans le cadre de son contrat de liquidité, représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres pour k€ 343.

Le risque de perte de valeur des titres autodétenus lié à la volatilité du cours de l'action Gaumont reste marginal, compte tenu des montants investis.

### Assurances et couvertures des risques

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

Une police multirisques et une police tous risques objets d'art sont souscrites par Gaumont pour garantir son patrimoine (immobilier, filmographique, musée) contre tous dommages matériels et pertes consécutives.

Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion, ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Une police responsabilité civile générale est souscrite par Gaumont afin de se garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui lui incomberaient suite aux dommages corporels causés aux tiers, dont les dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles et les dommages matériels et immatériels consécutifs ou non.

Une police responsabilité civile des mandataires sociaux est souscrite par Gaumont pour garantir toute réclamation introduite à l'encontre de ses dirigeants mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Une assurance automobile est souscrite par Gaumont pour la couverture des risques inhérents à son parc automobile.

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite « garantie de bonne fin » pour les films français, mais en souscrit pour les films américains, conformément aux pratiques du secteur.

### Principales primes et franchises

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.10	31.12.09	31.12.08
Multirisque professionnelle	Prime	51	72	67
	Franchise	6	6	6
Responsabilité civile générale	Prime	7	6	6
	Franchise	8	8	8

### Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité de Gaumont n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

#### Effectifs

Au 31 décembre 2010, Gaumont et ses filiales employaient 173 salariés, dont 153 en contrat à durée indéterminée et 20 en contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont restés stables.

En 2010, Gaumont, Gaumont Pathé Archives, Arkéion Films et Alphanim ont accueilli 42 stagiaires d'écoles ou d'universités pour des durées allant d'une semaine à six mois.

## Ventilation des effectifs par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Société	31.12.10			31.12.09			31.12.08		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Alphanim	12	-	8	15	-	8	15	-	6
Arkéion Films	1	1	1	2	1	2	2	1	2
Gaumont	62	28	29	58	30	24	61	34	25
Gaumont Vidéo	6	1	1	5	1	-	3	1	-
Gaumont Pathé Archives	7	4	5	8	4	6	7	6	5
Prestations et Services	1	-	-	-	1	-	-	1	-
Léonis Productions	1	-	1	1	-	3	-	-	-
Gaumont International Television Llc	4	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EFFECTIFS PAR CATÉGORIE</b>	<b>94</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>89</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>88</b>	<b>43</b>	<b>38</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS GROUPE</b>	<b>173</b>			<b>169</b>			<b>169</b>		

## Age et ancienneté

L'âge moyen a légèrement augmenté passant à 41,16 ans en 2010, contre 39,95 ans en 2009. L'ancienneté moyenne a légèrement diminué passant à 9,81 ans en 2010 contre 11 ans en 2009.

## Egalité professionnelle hommes / femmes

Au 31 décembre 2010, l'effectif se répartissait de la manière suivante :

Catégorie	31.12.10	
	Hommes	Femmes
Cadres	49 %	51 %
Agents de maîtrise	18 %	82 %
Employés	40 %	60 %
<b>TOTAL EFFECTIFS GROUPE</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>

## Emplois induits

Au-delà des 173 personnes directement employées, Gaumont et ses filiales ont contribué en 2010 à l'emploi de 88 personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

## Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2010, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à € 9 955 017.

Les salariés de Gaumont, Gaumont Vidéo, Arkéion Films et Prestations & Services bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été renégocié en juin 2009 portant sur les années 2009, 2010 et 2011. Les sommes distribuées représentent 3 % du résultat net consolidé avant impôts de Gaumont.

La répartition de l'intéressement sera effectuée de la façon suivante :

- 1,5 % réparti de façon uniforme entre les salariés bénéficiaires, avec une possibilité d'abondement à hauteur maximum des 2/3 ;
- 1,5 % réparti proportionnellement aux salaires, sans possibilité d'abondement.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le plan d'épargne d'entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir majorée d'une somme égale au maximum aux 2/3 du montant de l'intéressement calculé sur la base uniforme (1,5 %) et dans la limite pour 2010 du montant de 2 769,50 € (8 % du plafond annuel de la sécurité sociale).

Cette contribution complémentaire est appelée « abondement ».

Eu égard aux résultats de l'année 2009, il a été versé en 2010, un intéressement s'élevant à € 327 148.



Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un plan d'épargne d'entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25 % de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au plan d'épargne d'entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit « abondement » plafonné à € 1 829,39.

En 2010, 17 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du plan d'épargne représentent € 15 560 et le total des abondements versés par la Société s'est élevé à € 26 639.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996 est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal. Il n'y a eu aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2010.

## Formation

En 2010, 1 152 heures de cours ont été suivies par 59 stagiaires, principalement dans les domaines linguistique, informatique et financier. Parmi ces 1 152 heures, 780 ont été prises dans le cadre du droit individuel de formation par 20 stagiaires.

## Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à € 127 081, auquel s'ajoute, pour Gaumont, le coût du restaurant « interentreprises » de € 9 112.

## Hygiène et sécurité : concerne les locaux de Gaumont sis à Neuilly/Seine

Le CHSCT s'est réuni les 25 mars, 23 juin, 22 septembre et 15 décembre 2010.

## Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

L'Assemblée générale mixte de Gaumont du 6 mai 2010 a fait procéder le 14 mai 2010 à un versement de dividende de € 0,30 par action, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,39	105 962	38 718	59 192	8 052
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 62,86	171 196	79 500	73 343	18 353
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,13	168 198	104 816	39 458	23 924
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 62,95	200 515	72 610	2 039	125 866
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>889 902</b>	<b>329 175</b>	<b>384 532</b>	<b>176 195</b>
<b>Capital au 31 décembre 2010 = 4 272 530 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,82 %</b>	<b>7,70 %</b>	<b>9,00 %</b>	<b>4,12 %</b>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2010, concernant les mandataires sociaux ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée générale	03.12.87	03.12.87	27.05.91	02.06.94	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	03.12.87 <sup>(1)</sup>	23.12.88 <sup>(1)</sup>	18.02.93 <sup>(1)</sup>	16.02.95 <sup>(1)</sup>	15.02.96 <sup>(1)</sup>	12.03.98 <sup>(1)</sup>	09.04.02 <sup>(1)</sup>	28.02.05 <sup>(2)</sup>
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	105 962	171 196	168 198	200 515
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.10	20 368	13 163	-	-	38 718	79 500	104 816	72 610
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.10	76 773	3 726	100 001	30 000	59 192	73 343	39 458	2 039
Nombre d'options restant en circulation au 31.12.10	-	-	-	-	8 052	18 353	23 924	125 866
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (dans sa composition actuelle)	-	-	-	-	1 019	2 039	3 057	30 559
• Sidonie Dumas	-	-	-	-	1 019	2 039	3 057	30 559
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	7 033	16 314	11 410	61 647
Point de départ d'exercice des options	03.12.87	23.12.88	18.02.98	16.02.00	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	02.12.02	22.12.03	17.02.43	15.02.45	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice (en euro)	€ 21,78	€ 32,62	€ 21,78	€ 38,11	€ 49,39	€ 62,86	€ 47,13	€ 62,95

(1) Conseil d'administration.

(2) Directoire.

(3) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).

## Informations concernant les mandataires sociaux

### Liste des fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2010

#### Nicolas Seydoux

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Président du Conseil d'administration**
- **Président du Comité des nominations et des rémunérations**
- **Président du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- **Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
- **Membre du Comité de direction** de Gaumont International Television Llc (USA)
- **Membre du Comité de direction** de Les Cinémas Gaumont Pathé

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président** de Ciné Par (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar (fin 31.07.2010) et SCA Grands Vins de Pazac
- **Président** de l'Association Forum d'Avignon, l'Association de la lutte contre la piraterie audiovisuelle et la Fondation C Génial
- **Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France
- **Administrateur** de la Société Civile du Val Richer, la Cinémathèque Française (fin 28.06.2010) et la Fondation des Diaconesses de Reuilly

#### Marie Seydoux

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration**
- **Vice-Présidente du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- Néant

#### Sidonie Dumas

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration**
- **Directrice générale**
- **Présidente du Directoire** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- **Représentante légale** de Gaumont, **Gérante** de Gaumont Vidéo
- **Représentante légale** de Gaumont, **Présidente** de Gaumont Musiques
- **Représentante permanente** de Gaumont, **Membre du Comité de direction** de Les Cinémas Gaumont Pathé
- **Gérante** de Gaumont Télévision, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup, Prestations et Services, SCI Forest, Alphanim Musique
- **Membre du Comité de direction** de Gaumont Pathé Archives
- **Présidente du Conseil d'administration** d'Alphanim et de Léonis Productions
- **Présidente** d'Alphanim Digital et de Gaumont TV Inc. (USA)
- **Présidente du Comité de direction** de Gaumont International Television Llc (USA)

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- Néant

#### Thierry Dassault

Adresse professionnelle :  
9, rond-point des  
Champs-Élysées  
Marcel Dassault  
75008 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 avril 2006 au 6 mai 2010

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis
- **Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)
- **Membre du Conseil de surveillance** et **Vice-Président** du Groupe Industriel Marcel Dassault
- **Membre du Conseil de surveillance** de Particulier et Finances Editions et de Véolia Eau
- **Représentant permanent** de SC TDH au Conseil de Halys
- **Censeur** de Véolia Environnement

**Antoine Gallimard**

Adresse professionnelle :  
5, rue Sébastien Bottin  
75007 Paris  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Administrateur** du groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF
- **Administrateur, Président et Directeur général** de Madrigall et des Editions Gallimard
- **Président** de Eden Livres
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de P.O.L. Editeur, de Madrigall aux Conseils des Editions de la table ronde et de Mercure de France
- **Membre du Conseil de surveillance** de Sofedis (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010)

**Michel Seydoux**

Adresse professionnelle :  
19, rue de la Trémoille  
75008 Paris  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Président** de MSI et Citadelle Invest
- **Président du Conseil d'administration** de LOSC Lille Métropole et de Socle
- **Membre du Conseil de direction** de Pathé, de Gaya Rive Gauche et de Lepapivore
- **Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI, Groupement Forestier les Cabrettes et SNC FMS
- **Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication
- **Représentant** de MSI, associé Gérant de MSEB et Cie
- **Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle
- **Fondé de pouvoir** de la Société Navale Industrielle et de Plaisance
- **Administrateur** du Groupe de Luchin

**Pénélope Seydoux**

Adresse professionnelle :  
Chemin de Haute Brise 1A  
1012 Lausanne  
Suisse

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010
- **Membre du Comité d'audit**

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Administrateur** de UMA Food and Beverages

**Bertrand Siguier**

Adresse professionnelle :  
191, rue de l'Université  
75007 Paris  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010
- **Membre du Comité d'audit**

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Administrateur** de HM Editions
- **Directeur** de Beacon Communications (Japon), Capital Advertising (inde), Saatchi & Saatchi (Corée) et Publicis Yorum (Turquie)

**Marc Tessier**

Adresse professionnelle :  
27, rue d'Orléans  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 avril 2006 au 6 mai 2010
- **Président du Comité d'audit**

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Vice-Président** d'Ensemble TV (SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)
- **Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA
- **Président** de Video Futur Entertainment Group SA
- **Président** du Forum des Images
- **Censeur** au Conseil d'administration de G7 Entreprises SA
- **Administrateur** d'Ediradio (RTL)
- **Représentant permanent** de Netgem au Conseil d'administration de Mediamax SA (Belgique)

**Jean Todt**

Adresse professionnelle :  
2, rue des Granges  
1204 Genève  
Suisse

*Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Administrateur**
- **Membre du Conseil de surveillance** du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010

*Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- Néant

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Membre du Conseil d'administration** du groupe Lucien Barrière
- **Membre du Conseil de surveillance** de la Compagnie financière Saint-Honoré (SA du Groupe Compagnie Financière Edmond de Rothschild)
- **Président** de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA)
- **Vice-Président** de la Fondation ICM – Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
- **Membre du Conseil d'administration** de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- **Président** de eSafety Aware (FIA)
- **Membre du Conseil** des Trustees de FIA Foundation for the Automobile and Society
- **Membre du Conseil consultatif** de Hangar Bicocca (Italie)

## Contrats de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence des dirigeants mandataires sociaux

	Fonction	Début de mandat		Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
		Fin de mandat					
Nicolas Seydoux	Président du Conseil d'administration	06.05.10		non	non	non	non
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire	27.07.04					
		06.05.10		oui <sup>(1)</sup>	non	oui	non
	Directrice Générale	06.05.10		non	non	non	non
Christophe Riandee	Membre du Directoire	27.07.04					
		06.05.10		oui <sup>(2)</sup>	non	oui	non

(1) Jusqu'au 6 mai 2010, Mme Sidonie Dumas exerçait la fonction de directrice de la société. Le contrat de travail de Mme Sidonie Dumas a été abandonné à l'expiration de son mandat de Présidente du Directoire, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF de 2008 sur le cumul des mandats.

(2) M. Christophe Riandee a exercé la fonction de directeur jusqu'au 6 mai 2010. Il exerce depuis le 6 mai 2010 la fonction de Directeur général adjoint, avec le statut de salarié non mandataire.

En 2009, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés de Gaumont, les membres du Directoire bénéficiaient d'une indemnité légale de fin de carrière. Le montant des engagements de retraite inscrits au bilan consolidé à ce titre au 31 décembre 2009 s'élevait à k€ 72. Cette provision a fait l'objet d'une reprise en 2010.

Au 31 décembre 2010, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'aucune couverture particulière au titre de la cessation de leurs fonctions.

## Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Fonction	Rémunération <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants comptabilisés	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants comptabilisés	Critère de la rémunération variable	Avantages en nature <sup>(3)</sup> (en euros)		Attribution de stock-options (en nombre d'options)		
		2010	2010	2009	2009		2010	2009	2010	2009	
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire <sup>(5)</sup>	Fixe	38 677	38 677	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent <sup>(4)</sup>	-	-	-	-
		Variable	230 792	-	37 869	231 218		-	-	-	-
	Directrice Générale	Fixe	230 792	230 792	-	-		-	-	-	-
		Variable	-	275 726	-	-		-	-	-	-
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>466 287</b>	<b>511 221</b>	<b>137 869</b>	<b>331 218</b>		-	-	-	-
	Directrice <sup>(5)</sup>	Fixe	65 348	65 348	200 684	200 684		-	-	-	-
Variable		-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>Sous-total</b>		<b>65 348</b>	<b>65 348</b>	<b>200 684</b>	<b>200 684</b>	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>		<b>531 635</b>	<b>576 569</b>	<b>338 553</b>	<b>531 902</b>	-	-	-	-		
Christophe Riandee <sup>(6)</sup>	Membre du Directoire	Fixe	32 546	32 546	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent <sup>(4)</sup>	-	-	-	-
		Variable	230 792	-	37 869	231 218		-	-	-	-
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>263 338</b>	<b>32 546</b>	<b>137 869</b>	<b>331 218</b>		-	-	-	-
	Directeur	Fixe	65 490	65 490	200 683	200 683		1 562	4 428	-	-
		Variable	-	-	-	-		-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>		<b>65 490</b>	<b>65 490</b>	<b>200 683</b>	<b>200 683</b>		<b>1 562</b>	<b>4 428</b>	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>328 828</b>	<b>98 036</b>	<b>338 552</b>	<b>531 901</b>	<b>1 562</b>	<b>4 428</b>	-	-		

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(4) La base de calcul de la rémunération variable est identique à celle fixée pour l'intéressement des salariés. Elle est constituée du résultat net consolidé part du Groupe, avant impôt et éléments exceptionnels. Le pourcentage retenu est fixe et récurrent depuis 2005. Le taux arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 a été renouvelé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2010.

(5) Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 mai 2010.

(6) M. Christophe Riandee exerce depuis le 6 mai 2010 la fonction de Directeur général adjoint, avec le statut de salarié non mandataire. Les montants indiqués concernent donc exclusivement la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 mai 2010.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

	Fonction au sein du Conseil de surveillance <sup>(1)</sup>	Fonction au sein du Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	Rémunération + Jetons de présence <sup>(2)</sup>	Montant versés <sup>(3)</sup>	Montants comptabilisés	Montant versés <sup>(3)</sup>	Montants comptabilisés	Critère de la rémunération variable
				(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	
				2010		2009		
Nicolas Seydoux	Président	Président	Fixe	450 000	450 000	450 000	450 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent <sup>(5)</sup>
			Variable	461 584	551 453	75 738	462 436	
			Jetons de présence <sup>(4)</sup>	22 172	20 405	20 000	20 000	
			<b>TOTAL</b>	<b>933 756</b>	<b>1 021 858</b>	<b>545 738</b>	<b>932 436</b>	
Marie Seydoux	Vice-Présidente	Administratrice Vice-Présidente	Fixe <sup>(6)</sup>	16 026	16 026	50 000	50 000	
			Variable <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	
			Jetons de présence <sup>(4)</sup>	17 172	15 405	20 000	20 000	
			<b>TOTAL</b>	<b>33 198</b>	<b>31 431</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	
Sidonie Dumas		Administratrice Vice-Présidente	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	-	14 055	-	-	
Thierry Dassault	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	15 656	14 055	20 000	20 000	
Antoine Gallimard	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	23 156	20 405	20 000	20 000	
Michel Seydoux	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	19 672	20 405	20 000	20 000	
Pénélope Seydoux	Membre	Administratrice	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 656	20 405	20 000	20 000	
Bertrand Siguier	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	24 672	20 405	20 000	20 000	
Marc Tessier	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	19 672	20 405	20 000	20 000	
Jean Todt	Membre	Administrateur	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	17 172	14 055	20 000	20 000	
<b>TOTAL JETONS DE PRÉSENCE</b>				<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	

(1) A compter du 6 mai 2010, Gaumont SA est gouvernée par un Conseil d'administration.

(2) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(4) Jetons de présence alloués au titre d'un exercice de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de surveillance et versés au cours de l'exercice suivant.

(5) La base de calcul de la rémunération variable est identique à celle fixée pour l'intéressement des salariés. Elle est constituée du résultat net consolidé part du Groupe, avant impôt et éléments exceptionnels. Le pourcentage retenu est fixe et récurrent depuis 2005. Le taux arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 a été renouvelé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2010.

(6) La rémunération se rapporte exclusivement au mandat de Vice-Présidente du Conseil de surveillance.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a alloué, au Président du Conseil de surveillance et à chacun des membres du Directoire, une rémunération variable correspondant à un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels.

Le 27 juillet 2010, sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a alloué au Président et à la Directrice générale, une rémunération fixe annuelle assortie d'une part variable

calculée sur la même base que l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, soit le résultat consolidé du Groupe, avant impôts et éléments exceptionnels.

Le taux d'intéressement de chaque mandataire à ce résultat est identique à celui qui avait été arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 pour la détermination de la part variable respective du Président du Conseil de surveillance et de la Présidente du Directoire.



## Résultats de la société Gaumont au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société (en euro) au titre des cinq derniers exercices.

Nature des indications	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.06
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	34 180 240	34 172 128	34 172 128	34 159 336	33 982 408
b) Nombre d'actions émises	4 272 530	4 271 516	4 271 516	4 269 917	4 247 801
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	79 142 306	63 424 209	79 045 142	59 613 551	101 738 417
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	51 889 484	38 679 605	48 848 627	34 649 150	74 241 429
c) Impôts sur les bénéfices	851 349	1 472 277	929 944	1 880 227	2 106 976
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	26 527 094	- 15 618 049	- 21 967 156	- 17 867 822	15 959 107
f) Montant des bénéfices distribués	1 281 451	1 281 451	1 280 975	4 247 801	2 533 078
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	12,34	9,40	11,65	8,56	17,97
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,21	- 3,66	- 5,14	- 4,18	3,76
c) Dividende net versé à chaque action	0,30	0,30	0,30	1,00	0,60
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	115	113	119	107	91
b) Montant de la masse salariale	8 983 597	8 784 402	7 555 563	6 596 659	8 138 447
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 296 253	2 863 232	2 961 278	2 428 147	2 521 391

Le Conseil d'administration remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : comité d'entreprise, œuvres sociales et délégations professionnelles.



# 3

## COMPTES CONSOLIDÉS

<b>Etat de la situation financière consolidée</b>	<b>50</b>	<b>Annexe aux comptes consolidés</b>	<b>57</b>
<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>52</b>	1. Le groupe Gaumont	57
<b>Etat du résultat global</b>	<b>53</b>	2. Principes et méthodes comptables	59
<b>Variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>54</b>	3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée	68
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>56</b>	4. Notes sur le compte de résultat consolidé	78
		5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie	83
		6. Autres informations	88
		<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>102</b>

## \* Etat de la situation financière consolidée

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Ecarts d'acquisition nets	3.1	15 066	17 106	16 579
Films et droits audiovisuels nets	3.2	79 732	104 428	107 010
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	571	708	850
Immobilisations corporelles nettes	3.4	32 302	33 322	34 972
Mises en équivalence	3.5	210 182	185 950	170 675
Autres actifs financiers nets	3.6	382	459	533
Actifs d'impôts non courants	4.8.3	3 109	3 294	2 886
<b>Actifs non courants</b>		<b>341 344</b>	<b>345 267</b>	<b>333 505</b>
Stocks	3.7	516	162	271
Créances clients nettes	3.8	36 144	33 999	35 923
Actifs d'impôts courants	3.8	1 588	2 770	2 420
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.8	26 117	23 511	23 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	4 457	9 413	5 819
<b>Actifs courants</b>		<b>68 822</b>	<b>69 855</b>	<b>67 439</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>410 166</b>	<b>415 122</b>	<b>400 944</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	<b>Note</b>	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Capital		34 180	34 172	34 172
Réserves et résultat (part du Groupe)		193 234	182 407	173 439
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>227 414</b>	<b>216 579</b>	<b>207 611</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>2 716</b>	<b>2 635</b>	<b>2 869</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.10</b>	<b>230 130</b>	<b>219 214</b>	<b>210 480</b>
Provisions non courantes	3.11	1 938	2 046	1 789
Passifs d'impôts non courants	4.8.3	2 773	3 112	3 235
Dettes financières à plus d'un an	3.12	5 138	9 862	14 979
Autres dettes non courantes	3.13	1 631	1 562	1 654
<b>Passifs non courants</b>		<b>11 480</b>	<b>16 582</b>	<b>21 657</b>
Provisions courantes	3.11	2 253	2 363	2 155
Dettes financières à moins d'un an	3.12	98 396	100 427	96 044
Fournisseurs	3.13	21 492	16 992	17 694
Passifs d'impôts courants	3.13	67	-	53
Autres dettes	3.13	46 348	59 544	52 861
<b>Passifs courants</b>		<b>168 556</b>	<b>179 326</b>	<b>168 807</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>410 166</b>	<b>415 122</b>	<b>400 944</b>

## \* Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>101 951</b>	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>
Achats		- 2 589	- 2 883	- 2 929
Charges de personnel	4.2	- 21 814	- 22 014	- 21 612
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	- 22 919	- 16 128	- 18 967
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	- 63 871	- 58 566	- 68 465
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>- 9 242</b>	<b>- 5 925</b>	<b>- 6 910</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	- 2 204	968	247
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>- 11 446</b>	<b>- 4 957</b>	<b>- 6 663</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		21	42	35
Coût de l'endettement financier brut		- 2 614	- 3 479	- 6 157
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>- 2 593</b>	<b>- 3 437</b>	<b>- 6 122</b>
Autres produits et charges financiers	4.6	1 293	1 325	2 575
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.7	25 166	17 475	12 127
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>12 420</b>	<b>10 406</b>	<b>1 917</b>
Impôts	4.8	- 64	411	374
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>12 356</b>	<b>10 817</b>	<b>2 291</b>
Dont part des minoritaires		81	- 62	195
Dont part du Groupe		12 275	10 879	2 096
<b>Résultat net (part du Groupe) par action</b>				
- Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 272 060	4 271 516	4 270 834
- En euro par action		2,87	2,55	0,49
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action</b>				
- Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 273 476	4 271 516	4 481 857
- En euro par action		2,87	2,55	0,47

## \* Etat du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Résultat net</b>	12 356	10 817	2 291
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
<b>Différence de conversion</b>	143	- 84	127
<b>Actifs disponibles à la vente</b>			
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-
<b>Réévaluation d'actifs</b>	-	-	-
<b>Ecarts actuariels</b>	-	-	-
<b>Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées</b>	-	-	-
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	-	-	-
<b>TOTAL DU RÉSULTAT NET GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES</b>	143	- 84	127
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE</b>	12 499	10 733	2 418

### > VENTILATION DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Actionnaires de l'entité	12 418	10 795	2 223
Intérêts minoritaires	81	- 62	195
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	12 499	10 733	2 418

## \* Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euros)	Part du Groupe				Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres <sup>(2)</sup>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>34 172</b>	<b>27 731</b>	<b>121 770</b>	<b>23 938</b>	<b>207 611</b>	<b>2 869</b>	<b>210 480</b>
Variation de la réserve de conversion				- 84	- 84	-	- 84
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	- 84	- 84	-	- 84
Résultat net de la période			10 879		10 879	- 62	10 817
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 879</b>	<b>- 84</b>	<b>10 795</b>	<b>- 62</b>	<b>10 733</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>					-		-
Paiements fondés sur des actions			- 546		- 546		- 546
Dividendes			- 1 281		- 1 281	- 172	- 1 453
Autres					-		-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 827</b>	<b>-</b>	<b>- 1 827</b>	<b>- 172</b>	<b>- 1 999</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>	<b>34 172</b>	<b>27 731</b>	<b>130 822</b>	<b>23 854</b>	<b>216 579</b>	<b>2 635</b>	<b>219 214</b>
Variation de la réserve de conversion				143	143		143
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	143	143	-	143
Résultat net de la période			12 275		12 275	81	12 356
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 275</b>	<b>143</b>	<b>12 418</b>	<b>81</b>	<b>12 499</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	8	40			48		48
Paiements fondés sur des actions					-		-
Dividendes			- 1 281		- 1 281		- 1 281
Elimination des titres d'autocontrôle			- 350		- 350		- 350
Autres					-		-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>- 1 631</b>	<b>-</b>	<b>- 1 583</b>	<b>-</b>	<b>- 1 583</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>34 180</b>	<b>27 771</b>	<b>141 466</b>	<b>23 997</b>	<b>227 414</b>	<b>2 716</b>	<b>230 130</b>

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Résultats enregistrés directement en capitaux propres incluant les réévaluations sur immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et IAS 38) et les variations d'écarts de conversion.

(3) Exercices d'options de souscription d'actions.

**Variations des intérêts minoritaires**

(en milliers d'euros)

	<b>Réserves</b>	<b>Résultat</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>2 674</b>	<b>195</b>	<b>2 869</b>
Affectation du résultat de la période précédente	195	- 195	-
Résultat net de la période		- 62	- 62
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>195</b>	<b>- 257</b>	<b>- 62</b>
Dividendes	- 172		- 172
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>- 172</b>	<b>-</b>	<b>- 172</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>	<b>2 697</b>	<b>- 62</b>	<b>2 635</b>
Affectation du résultat de la période précédente	- 62	62	-
Résultat net de la période		81	81
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>- 62</b>	<b>143</b>	<b>81</b>
Dividendes			-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>2 635</b>	<b>81</b>	<b>2 716</b>



## \* Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		12 356	10 817	2 291
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.1	64 403	57 945	68 060
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	3.1	2 000	294	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.14	- 562	- 277	744
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-	- 546	947
Autres charges et produits calculés		20	1	-
Résultat net des cessions d'immobilisations		193	- 965	- 229
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		- 25 166	- 17 475	- 12 127
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	7 538	2 185	342
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>60 782</b>	<b>51 979</b>	<b>60 028</b>
Coût de l'endettement financier net		2 593	3 437	6 122
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		64	- 411	- 375
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>63 439</b>	<b>55 005</b>	<b>65 775</b>
Impôts versés		3	- 198	- 427
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	- 13 836	5 516	9 308
<b>(A) FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>		<b>49 606</b>	<b>60 323</b>	<b>74 656</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		1 397	1 290	635
Acquisitions d'immobilisations	5.4	- 40 233	- 53 002	- 51 823
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	1 049	1 766	- 1 032
Incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise	5.6	- 6 022	- 747	- 376
<b>(B) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 43 809</b>	<b>- 50 693</b>	<b>- 52 596</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentation de capital de Gaumont SA		48	-	76
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA		- 1 281	- 1 281	- 1 281
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		-	- 172	- 136
Mouvements sur actions propres		- 350	-	-
Variation des dettes financières		- 6 705	2 765	- 10 702
Intérêts payés		- 2 286	- 3 141	- 6 122
<b>(C) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>- 10 574</b>	<b>- 1 829</b>	<b>- 18 165</b>
<b>(D) INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES</b>		<b>198</b>	<b>- 71</b>	<b>105</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>- 4 579</b>	<b>7 730</b>	<b>4 000</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		9 413	5 819	3 723
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 377	- 4 513	- 6 417
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>9 036</b>	<b>1 306</b>	<b>- 2 694</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		4 457	9 413	5 819
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-	- 377	- 4 513
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>4 457</b>	<b>9 036</b>	<b>1 306</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>- 4 579</b>	<b>7 730</b>	<b>4 000</b>

# \* Annexe aux comptes consolidés

## 1. Le groupe Gaumont

### 1.1. Activités du Groupe

Gaumont est spécialisé dans la production et la distribution de films cinématographiques. Le Groupe développe également une activité de production de programmes de télévision : films et séries d'animations via Alphanim ; fictions télévisuelles au travers de ses filiales Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television.

Par ailleurs, après avoir associé son parc de salles début 2000 à celui de Pathé, Gaumont détient une participation de 34 % dans Les Cinémas Gaumont Pathé (anciennement dénommée EuroPalaces), un important réseau d'exploitation de salles de cinéma présent en France, en Suisse et aux Pays-Bas.

### 1.2. Périmètre de consolidation

#### 1.2.1. Evolution du périmètre de consolidation

Dans le cadre de sa stratégie de développement de ses activités de fiction télévisuelle, Gaumont a procédé en 2010 à des réorganisations au sein de ses filiales.

En France, l'entité Gaumont International SARL a été rebaptisée Gaumont Télévision. Cette entité est destinée à porter l'ensemble des activités télévision du Groupe en France.

A l'international, une structure de production dédiée aux programmes de télévision, Gaumont International Television Llc, a été constituée aux Etats Unis pour développer des séries destinées au marché américain et ayant une vocation internationale. Cette société est détenue à 88,14 % par Gaumont TV Inc., filiale de Gaumont SA. Gaumont s'est engagée auprès de son partenaire à investir k\$ 6 000, le partenaire effectuant ses apports en industrie. Les effets dilutifs de ces opérations ne pourront en aucun cas amener la participation de Gaumont à un niveau inférieur à 65 %.

Par ailleurs, le 16 décembre 2010, Gaumont a acquis une participation minoritaire de 37,48 % des titres composant le capital social de la société Légende SAS, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, pour un montant de k€ 6 372, dont k€ 5 997 payable à l'acquisition et k€ 375 à titre de complément de prix payable au plus tard en 2014. Le coût de la transaction s'élève à k€ 6 572 y compris k€ 200 de frais d'acquisition des titres. Cette société dans laquelle Gaumont exerce une influence notable est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 16 décembre. L'entrée de la société dans le périmètre étant proche du 31 décembre, aucune quote-part de résultat n'est prise en compte par le Groupe au titre de l'exercice 2010.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition se présente comme suit (en milliers d'euros) :

<b>Coût d'acquisition (A)</b>	<b>6 572</b>
Situation nette après ajustements de juste valeur	8 671
Pourcentage de situation nette acquise	37,48 %
<b>Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (B)</b>	<b>3 252</b>
<b>Ecart d'acquisition (G=A-B)</b>	<b>3 320</b>

**1.2.2. Principales sociétés consolidées**

<b>Société et forme</b>	<b>Siège social</b>	<b>Siren</b>	<b>% intérêt</b>	<b>% contrôle</b>	<b>Méthode intégration</b>
<b>Société-mère :</b>					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	562 018 002	100,00		I.G.
<b>Sociétés françaises :</b>					
<b>Production et distribution Cinéma :</b>					
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Arkéion Films SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	382 651 123	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
Editions La Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Musiques SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	494 535 255	100,00	100,00	I.G.
Légende SAS	5, rue Lincoln, 75008 Paris	449 912 609	37,48	37,48	M.E.Q.
Légende Films SARL	5, rue Lincoln, 75008 Paris	491 159 109	37,48	37,48	M.E.Q.
<b>Production de fictions télévisuelles et séries d'animation :</b>					
Gaumont Télévision SARL ex Gaumont International	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Léonis Productions SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	484 734 371	75,00	75,00	I.G.
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Alphanim Digital SAS	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	431 232 099	100,00	100,00	I.G.
<b>Exploitation des salles :</b>					
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS ex EuroPalaces	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
<b>Images d'archives :</b>					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
<b>Immobilier :</b>					
Forest SCI	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly / Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
<b>Sociétés étrangères :</b>					
<b>Etats-Unis :</b>					
Gaumont Inc.	520 West 43rd Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.
Legende Films Inc.	15233 Ventura Blvd, Ste 610, Sherman Oaks, CA 91403	Etats Unis	37,48	37,48	M.E.Q.
Gaumont Television Inc.	200 West Sunset Boulevard, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Gaumont International Television Llc	200 West Sunset Boulevard, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	91,57	88,14	I.G.

I.G. : Intégration Globale.

M.E.Q. : Mise en équivalence.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

En application du Règlement CE n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition aux IFRS :
  - évaluation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de certains terrains et constructions,
  - non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
  - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
  - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002,
  - reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatif à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2011. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

### 2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des amendements des normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- IFRS 3 (Révisée) – Regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 (Révisée) – Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants ;

- Amendement d'IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement d'IFRS 5 ;
- Amendement d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la couverture ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services publics ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients ;
- IFRS 1 réorganisée ;
- Améliorations annuelles 2008 des IFRS ;
- Améliorations annuelles 2009 des IFRS.

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

### 2.3. Textes endossés par l'Union européenne, et d'application non encore obligatoire au 31 décembre 2010

S'agissant des normes et interprétations endossées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2010, Gaumont a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres ;
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- IAS 24 Révisée – Informations sur les parties liées ;
- Amendements à IFRIC 14 – Prépaiements de financements minimums ;
- Amendements à IFRS 1 – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ;
- Améliorations annuelles 2010 des IFRS.

Gaumont estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes n'est pas significatif.

### 2.4. Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne au 31 décembre 2010

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union européenne, Gaumont a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission européenne de les appliquer de manière anticipée. Au 31 décembre 2010, les textes concernés sont les suivants :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;

- Amendement d'IFRS 7 – Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers ;
- Amendements d'IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants ;
- Amendements d'IAS 12 – Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents.

## 2.5. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 2.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés<sup>(3)</sup>, et les provisions courantes et non courantes<sup>(4)</sup>.

## 2.7. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Gaumont SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales).

Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (« intérêts minoritaires »).

(1) Cf. note 2.11.

(2) Cf. note 2.16.

(3) Cf. note 2.22.

(4) Cf. note 3.11.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

### 2.7.1. Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires dans l'état de situation financière consolidée et au compte de résultat consolidé.

En application de la norme IAS 27 révisée, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cas de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Gaumont SA.

Lors d'une cession entraînant la perte du contrôle d'une entité, le résultat de cession est constaté sur la totalité de la participation antérieurement détenu. Le cas, échéant, la partie résiduelle conservée est évaluée à la juste valeur à la date de la perte du contrôle.

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la quote-part du résultat revenant aux intérêts minoritaires leur est attribué même si cela se traduit par la constatation d'intérêts débiteurs.

### 2.7.2. Participation dans les entreprises associées

Par ailleurs, conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

## 2.8. Méthode de conversion des éléments en devises

### 2.8.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur état de situation financière est converti en euro au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « Réserve de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

### 2.8.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

## 2.9. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés.

Cette norme a fait l'objet d'une révision applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sans effet rétroactif. En conséquence, les acquisitions réalisées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009 restent évaluées selon les normes applicables à la date des opérations.

### Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 décembre 2009

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix ultérieurs donnent lieu à la constatation d'un écart d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition contribuent au coût global de l'opération et sont inclus dans le montant de l'écart d'acquisition.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts successives sont évaluées à la juste valeur des éléments de l'actif net, évalués à la date de chaque acquisition. Les quotes-parts antérieurement détenues ne sont pas réévaluées.

En cas de variation du pourcentage d'intérêts postérieur à la prise de contrôle, sans remise en cause du contrôle de la société acquise, un écart d'acquisition complémentaire est constaté pour la quote-part nouvellement acquise.

### Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Sur option disponible pour chaque opération, l'écart d'acquisition est évalué à la date de prise de contrôle, soit par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur ; soit en incluant les intérêts minoritaires évalués à la juste valeur. Cette option, dite du « goodwill complet », aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les ajustements ultérieurs de cette valeur sont enregistrés en écart d'acquisition s'ils surviennent dans la période d'affectation de douze mois, ou en résultat au-delà de ce délai.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les impacts de ces réévaluations sont enregistrés en contrepartie du résultat.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires et n'ont pas d'impact sur le résultat ou l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur de rachat et la valeur de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

## 2.10. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Pour l'activité cinématographique et l'activité des films et séries d'animation :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un "taux de croissance" de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 7,5 % (même taux qu'en 2009).

Pour l'activité de fictions audiovisuelles :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés sur 7 ans et sans valeur terminale par application d'un "taux de croissance" de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 10,5 %.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la ligne « Mises en équivalence ».

## 2.11. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

### 2.11.1. Films et droits audiovisuels

#### 2.11.1.1. Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films cinématographiques et droits audiovisuels, inscrite dans l'état de situation financière, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes provisionnelles. Les recettes provisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes provisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

### 2.11.1.2. Séries d'animation et fictions audiovisuelles

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé par la Société, net des apports des coproducteurs dans les séries et fictions.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonction des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales.

A la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes revenant à la société. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une dépréciation est comptabilisé.

### 2.11.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ces frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 2.11.3. Encours de production

#### 2.11.3.1. Films cinématographiques

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

#### 2.11.3.2. Séries d'animation et fictions audiovisuelles

Le fait générateur du transfert d'« Immobilisations en cours » à « Immobilisations terminées » est la livraison et l'acceptation « technique » de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

### 2.11.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur une durée de un à trois ans ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

### 2.11.5. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8<sup>e</sup>) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8<sup>e</sup>).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

#### Durées d'utilisation (en années)

• Constructions <sup>(1)</sup>	25 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
• Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

### 2.12. Mises en équivalence

Le poste « Mises en équivalence » est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence (cf. note 2.10).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

### 2.13. Autres actifs financiers

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation.

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur



de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

## 2.14. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs comptables d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles sont testées dès l'apparition d'un indice et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

## 2.15. Stocks

Les stocks de DVD sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée, qui correspond à leur valeur d'acquisition, ou de leur valeur de réalisation.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## 2.16. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

## 2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, eu égard à l'intention de la direction, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie »).

## 2.18. Actions d'autocontrôle

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

## 2.19. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.20. Provisions non courantes

### 2.20.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante-deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice et des gains et pertes actuariels générés, est constatée en « Charges de personnel ».

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

## 2.20.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

## 2.21. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en « Charges de personnel » linéairement - sur la période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ». Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

## 2.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions d'activité récentes.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Au titre de la contribution économique territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

## 2.23. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

## 2.24. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

Selon la norme IAS 32, lorsque le Groupe s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à acheter auprès des actionnaires minoritaires d'une filiale l'intégralité des titres (« promesse d'achat ») et inversement, les actionnaires minoritaires de la filiale se sont engagés à vendre au Groupe l'intégralité des titres (« promesse de vente »), les engagements de rachats sur la part attribuable aux actionnaires minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette et font l'objet d'une actualisation.

Pour les « puts » émis jusqu'au 31 décembre 2009, le Groupe comptabilise un passif financier en contrepartie de la diminution de la part attribuable aux actionnaires minoritaires et le cas échéant en écarts d'acquisition pour le solde. Les variations ultérieures de valeur de la dette, liées à son actualisation, sont comptabilisées en charges financières.

Pour les « puts » émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à la mise en application de la norme IAS 27 révisée, les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées comme des reclassements au sein des capitaux propres sans incidence sur le résultat.

## 2.25. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif de l'état de situation financière au poste « Autres dettes courantes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.26. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

## 2.27. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après

avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, vente aux chaînes de télévision et sur support vidéo tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution audiovisuelles de films, de séries d'animation et de fictions à travers ses filiales Alphanim, Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television Llc ; dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein de la société Les Cinémas Gaumont-Pathé (ex EuroPalaces).

## 2.28. Chiffre d'affaires

### 2.28.1. Activité de production cinématographique (films)

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

#### Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

#### Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

#### Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

#### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

#### International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste « Autres dettes ».

### 2.28.2. Activité de production audiovisuelle (séries d'animation et fictions)

Les recettes liées aux ventes de droits de séries et de fictions audiovisuelles sont constatées conformément aux critères suivants :

#### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- d'acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

## International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

## 2.29. Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

Il en est de même pour le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP). Le soutien financier à la production d'œuvres audiovisuelles est enregistré au même rythme que les recettes des séries et fictions qui le génèrent.

## 2.30. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent et de la date de livraison et d'acceptation des séries et fictions par les télédiffuseurs pour les œuvres audiovisuelles.

## 2.31. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles, est constaté dans les comptes consolidés en résultat

opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre cinématographique concernée et à compter de la date de livraison et d'acceptation de l'œuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

## 2.32. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

## 2.33. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

## 2.34. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

## 2.35. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les éventuelles pertes de valeur résultant des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence sont intégrées au résultat présenté sur cette ligne.

## 2.36. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

### 3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Alphanim	15 794	-	-	-	15 794	15 794
Arkéion Films	241	-	-	-	241	241
Autrement Productions	53	-	-	-	53	53
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
Léonis Productions	782	-	- 40	-	822	-
LGM Participations	491	-	-	-	491	491
<b>Valeur brute</b>	<b>19 176</b>	<b>-</b>	<b>- 40</b>	<b>-</b>	<b>19 216</b>	<b>18 394</b>
Les Films du Dauphin	- 1 271	-	-	-	- 1 271	- 1 271
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 271</b>	<b>- 1 271</b>
Alphanim	- 2 000	- 2 000	-	-	-	-
Arkéion Films	- 241	-	-	-	- 241	-
Autrement Productions	- 53	-	-	-	- 53	-
Les Films du Dauphin	- 544	-	-	-	- 544	- 544
<b>Dépréciations</b>	<b>- 2 838</b>	<b>- 2 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 838</b>	<b>- 544</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>15 067</b>	<b>- 2 000</b>	<b>- 40</b>	<b>-</b>	<b>17 107</b>	<b>16 579</b>

(1) Variations de périmètre.

Les survaleurs non affectées sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture<sup>(1)</sup>, dont on analyse la sensibilité. Ainsi si l'on augmente de 1 % le taux d'actualisation sans faire évoluer le taux de croissance, les valeurs recouvrables diminuent de k€ 4 070. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraîne quant à elle une augmentation de k€ 5 750 des valeurs recouvrables.

Le suivi de la valeur des écarts d'acquisition n'a pas fait apparaître d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2010 à l'exception d'Alphanim.

(1) Cf. note 2.10.

#### 3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits cinématographiques	1 494 953	38 655	- 24 972	192	1 481 078	1 444 255
Fictions et droits télévisuels	13 479	858	- 772	-	13 393	9 066
Films et séries d'animation	123 988	6 831	-	6 990	110 167	101 076
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films cinématographiques en cours de production	-	-	-	- 192	192	450
Fictions télévisuelles en cours de production	-	-	-	-	-	-
Films et séries d'animation en cours de production	1 260	994	-	- 6 990	7 257	2 963
<b>Valeur brute</b>	<b>1 635 205</b>	<b>47 338</b>	<b>- 25 744</b>	<b>-</b>	<b>1 613 612</b>	<b>1 559 335</b>
Films et droits cinématographiques	- 1 422 080	- 56 115	23 972	-	- 1 389 937	- 1 349 763
Fictions et droits télévisuels	- 13 184	- 860	772	-	- 13 096	- 8 288
Films et séries d'animation	- 118 169	- 13 542	-	-	- 104 626	- 91 933
Jeux vidéo	- 1 525	-	-	-	- 1 525	- 1 525
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 554 958</b>	<b>- 70 517</b>	<b>24 744</b>	<b>-</b>	<b>- 1 509 184</b>	<b>- 1 451 509</b>
Films et droits cinématographiques	- 515	- 515	-	-	-	- 816
<b>Dépréciations</b>	<b>- 515</b>	<b>- 515</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 816</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>79 732</b>	<b>- 23 694</b>	<b>- 1 000</b>	<b>-</b>	<b>104 428</b>	<b>107 010</b>

(1) Variations de périmètre et affectation à la juste valeur, virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2010, l'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques et audiovisuelles est essentiellement liée aux investissements dans les films et séries sortis au cours de l'exercice 2010 ou qui sortiront au cours de l'année 2011 dont le tournage est terminé.

Les films et séries d'animations en cours de production correspondent aux séries qui seront livrées en 2011 et 2012, dont notamment *Pok & Mok 1* et *Spencer*.

Au 31 décembre 2010, une dépréciation a été constituée à hauteur de k€ 515 pour un film cinématographique dont les recettes prévisionnelles ne couvrent pas le coût de production.

### 3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 247	152	- 374	4	2 465	2 156
Productions musicales	2 819	-	-	-	2 819	2 819
Autres immobilisations incorporelles	172	-	- 308	-	480	480
Autres immobilisations incorporelles en cours	- 1	-	- 34	- 4	37	145
<b>Valeur brute</b>	<b>5 237</b>	<b>152</b>	<b>- 716</b>	<b>-</b>	<b>5 800</b>	<b>5 598</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 1 840	- 207	390	-	- 2 023	- 1 765
Productions musicales	- 2 733	- 65	-	-	- 2 668	- 2 583
Autres immobilisations incorporelles	- 94	- 1	308	-	- 401	- 400
<b>Amortissements, Dépréciations</b>	<b>- 4 667</b>	<b>- 273</b>	<b>698</b>	<b>-</b>	<b>- 5 092</b>	<b>- 4 748</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>570</b>	<b>- 121</b>	<b>- 18</b>	<b>-</b>	<b>708</b>	<b>850</b>

(1) Virements de poste à poste.

### 3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Terrains	20 260	-	-	-	20 260	20 289
Constructions et agencements	29 530	152	- 41	-	29 419	29 797
Matériel d'exploitation	1 697	73	- 2	1	1 625	1 634
Autres immobilisations corporelles	5 042	344	- 979	-	5 677	5 896
Immobilisations corporelles en cours	13	13	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>56 542</b>	<b>582</b>	<b>- 1 022</b>	<b>1</b>	<b>56 981</b>	<b>57 615</b>
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 18 182	- 948	48	-	- 17 282	- 16 561
Matériel d'exploitation	- 1 498	- 78	2	- 1	- 1 421	- 1 361
Autres immobilisations corporelles	- 4 250	- 309	705	-	- 4 646	- 4 412
<b>Amortissements, Dépréciations</b>	<b>- 24 240</b>	<b>- 1 335</b>	<b>755</b>	<b>- 1</b>	<b>- 23 659</b>	<b>- 22 644</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>32 302</b>	<b>- 753</b>	<b>- 267</b>	<b>-</b>	<b>33 322</b>	<b>34 971</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 3.5. Mises en équivalence

Société	% détention au 31.12.10	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	203 101	185 529	170 213
Lincoln Cinema Associates (USA)	32,00 %	509	421	463
Légende	37,48 %	6 572	-	-
<b>Valeur brute</b>		<b>210 182</b>	<b>185 950</b>	<b>170 676</b>
Dépréciations		-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>210 182</b>	<b>185 950</b>	<b>170 676</b>

Le 16 décembre 2010, Gaumont a acquis une participation de 37,48 % dans le capital social de la société Légende, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, dirigée par Alain Goldman.

Le suivi de la valeur recouvrable de la société Les Cinémas Gaumont-Pathé (ex EuroPalaces) est effectué sur la base d'un multiple d'Ebitda retraité de la dette nette.

Ce suivi n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2010.

#### 3.5.1. Eléments significatifs

	Les Cinémas Gaumont Pathé	Lincoln Cinema Associates (USA)	Légende <sup>(1)</sup>
Pourcentage de détention au 31.12.10	34,00 %	32,00 %	37,48 %
Actifs non courants	287 399	436	2 257
Actifs courants	43 809	107	8 782
<b>Total actif</b>	<b>331 209</b>	<b>543</b>	<b>11 039</b>
Capitaux propres	166 663	503	3 252
Passifs non courants	75 610	-	3 840
Passifs courants	88 937	40	3 947
<b>Total passif</b>	<b>331 209</b>	<b>543</b>	<b>11 039</b>
Chiffre d'affaires	217 853	1 692	7 999
Résultat net	24 639	527	1 035

(1) Données financières consolidées au 30.06.2010, réajustées des éléments significatifs identifiés jusqu'à la date d'acquisition ; retraité aux normes comptables du Groupe.

#### 3.5.2. Transactions avec les sociétés mises en équivalence

Les transactions se font exclusivement avec Gaumont SA.

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Créances clients	1 296	202	316
Autres créances	406	-	-
Provisions pour risques	-	-	-
Reprises provisions pour risques	-	-	- 94
Autres dettes non courantes	1 181	1 302	1 422
Autres dettes	169	120	120
Chiffre d'affaires et autres produits courants	4 096	2 399	3 336
Autres charges courantes	-	-	81

### 3.6. Autres actifs financiers

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participations non consolidés	15	-	-	-	15	16
Prêts	222	-	- 44	-	266	306
Dépôts et cautionnements	157	21	- 54	-	190	224
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>394</b>	<b>21</b>	<b>- 98</b>	<b>-</b>	<b>471</b>	<b>546</b>
Titres de participations non consolidés	- 12	-	-	-	- 12	- 15
<b>Dépréciations</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 12</b>	<b>- 15</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>382</b>	<b>21</b>	<b>- 98</b>	<b>-</b>	<b>459</b>	<b>531</b>

(1) Variations de périmètre.

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation non consolidés n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

#### 3.6.1. Titres de participations non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 %, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

### 3.7. Stocks

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Valeur brute	1 020	203	-	817	869
Dépréciations	- 504	-	151	- 655	- 598
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>516</b>	<b>203</b>	<b>151</b>	<b>162</b>	<b>271</b>

### 3.8. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Créances clients	36 237	34 366	36 278
Immobilisations financières courantes	440	3 234	1 233
Avances et acomptes versés	590	641	539
Créances sociales	9	45	31
Créances fiscales	8 615	7 274	12 376
Actifs d'impôts courants	1 588	2 770	2 420
Comptes courants	8 913	8 904	9 100
Créances diverses	17 165	12 760	9 365
Instrument financiers dérivés	-	-	-
Charges constatées d'avance	953	1 321	913
<b>Valeur brute</b>	<b>74 510</b>	<b>71 315</b>	<b>72 255</b>
Clients	- 93	- 367	- 355
Comptes courants	- 8 913	- 8 904	- 9 042
Créances diverses	- 1 657	- 1 764	- 1 509
<b>Dépréciations</b>	<b>- 10 663</b>	<b>- 11 035</b>	<b>- 10 906</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>63 847</b>	<b>60 280</b>	<b>61 349</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	72 950	69 773	70 639
- de 1 à 5 ans	1 560	1 542	1 616
- à plus de 5 ans	-	-	-

### 3.8.1. Détail des dépréciations

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Clients	- 93	- 63	337	- 367	- 355
Comptes courants	- 8 913	- 9	-	- 8 904	- 9 042
Créances diverses	- 1 657	- 32	139	- 1 764	- 1 509
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 10 663</b>	<b>- 104</b>	<b>476</b>	<b>- 11 035</b>	<b>- 10 906</b>

### 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Comptes bancaires et autres disponibilités	4 457	9 413	5 819
<b>TOTAL</b>	<b>4 457</b>	<b>9 413</b>	<b>5 819</b>

### 3.10. Capitaux propres

#### 3.10.1. Capital social de la société mère

Suite aux levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours du premier semestre, le capital social de Gaumont SA augmente de 1 014 actions. Au 31 décembre 2010, il est constitué de 4 272 530 actions (y compris actions d'autocontrôle) d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées.

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Nombre de titres	4 272 530	1 014	-	4 271 516	4 271 516
Nominal	8 €	8 €	-	8 €	8 €
<b>CAPITAL (en euros)</b>	<b>34 180 240</b>	<b>8 112</b>	<b>-</b>	<b>34 172 128</b>	<b>34 172 128</b>

#### 3.10.2. Actions propres

Au 31 décembre 2010, Gaumont SA détient 6 733 de ses propres actions, négociées dans le cadre du contrat de liquidité mis en place au cours de l'exercice. Elles sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.



### 3.10.3. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euros)	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dividendes versés	1 281 455	1 281 455	1 280 975
Soit par action	0,30	0,30	0,30

### 3.10.4. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé au cours de l'exercice 2010.

#### 3.10.4.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 6 mai 2010 a fait procéder le 14 mai 2010 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,39	105 962	38 718	59 192	8 052
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 62,86	171 196	79 500	73 343	18 353
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,13	168 198	104 816	39 458	23 924
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 62,95	200 515	72 610	2 039	125 866
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>889 902</b>	<b>329 175</b>	<b>384 532</b>	<b>176 195</b>
<b>Capital au 31 décembre 2010 = 4 272 530 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,82 %</b>	<b>7,70 %</b>	<b>9,00 %</b>	<b>4,12 %</b>

3.10.4.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options							
					31.12.10		Mouvements de la période				31.12.09	
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 052	8 052	48	-	-	-	8 004	8 004
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 353	18 353	107	-	-	-	18 246	18 246
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	23 924	23 924	147	-	- 307	- 1 014	25 098	25 098
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	125 866	125 866	755	-	- 8 904	-	134 015	134 015
<b>TOTAL</b>					<b>176 195</b>	<b>176 195</b>	<b>1 057</b>	<b>-</b>	<b>- 9 211</b>	<b>- 1 014</b>	<b>185 363</b>	<b>185 363</b>

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options							
					31.12.09		Mouvements de la période				31.12.08	
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 004	8 004	88	-	- 3 039	-	10 955	10 955
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 246	18 246	176	-	- 4 053	-	22 123	22 123
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	25 098	25 098	230	-	- 12 852	-	37 720	37 720
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	134 015	134 015	1 136	-	- 45 816	-	178 695	-
<b>TOTAL</b>					<b>185 363</b>	<b>185 363</b>	<b>1 630</b>	<b>-</b>	<b>- 65 760</b>	<b>-</b>	<b>249 493</b>	<b>70 798</b>

### 3.10.4.3. Impact des plans d'options de souscription d'actions sur le résultat

Le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan d'options	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel		
				2010	2009	2008
Plan VIII	28.02.05	4 ans	3 095	-	- 546	947

Pour mémoire, la période d'acquisition des droits est achevée pour tous les plans. En conséquence, aucune charge n'est plus constatée au compte de résultat à ce titre.

Au 31 décembre 2010, la charge maximale représentative de la juste valeur des options est de k€ 3 095. Cette charge a été amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans, qui s'est achevée le 28 février 2009. Elle a été ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	64	63,3	30 %	6 ans	4 %	1 %	21,27

### 3.10.5. Part attribuable aux actionnaires minoritaires

La part attribuable aux actionnaires minoritaires présente la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives et Gaumont Television Llc. Par ailleurs, l'engagement irrévocable pris par Gaumont SA de racheter les titres de sa filiale Léonis Productions, non encore détenus, donne lieu à la constatation d'une dette financière, évaluée à sa juste valeur.

### 3.11. Provisions courantes et non-courantes

	31.12.10	Mouvements de la période				31.12.09	31.12.08
		+	-	-	Autres		
		(1)	(2)	(3)			
Provision pour retraites et assimilées <sup>(4)</sup>	1 938	21	- 98	- 31	-	2 046	1 789
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 938</b>	<b>21</b>	<b>- 98</b>	<b>- 31</b>	<b>-</b>	<b>2 046</b>	<b>1 789</b>
Provision pour litiges <sup>(5)</sup>	740	640	- 401	- 252	-	753	415
Provision pour risques des titres mis en équivalence <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques <sup>(7)</sup>	1 412	733	- 250	- 131	-	1 060	1 083
Autres provisions pour charges <sup>(8)</sup>	100	365	- 513	- 302	-	550	657
<b>Provisions courantes</b>	<b>2 252</b>	<b>1 738</b>	<b>- 1 164</b>	<b>- 685</b>	<b>-</b>	<b>2 363</b>	<b>2 155</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 190</b>	<b>1 759</b>	<b>- 1 262</b>	<b>- 716</b>	<b>-</b>	<b>4 409</b>	<b>3 944</b>
Impact sur le résultat opérationnel courant	1 759	- 1 262	- 716	-	-	-	-
Impact sur le résultat opérationnel non courant	-	-	-	-	-	-	-
Impact sur le poste « Mises en équivalence »	-	-	-	-	-	-	-

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Variation de périmètre.

(4) Voir décomposition en note 3.11.1.

(5) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(6) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative font l'objet si nécessaire, de provisions pour risques.

(7) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

Risques liés aux films	737
Risques avec le personnel	501
Autres	174
Total	1 412

(8) Les autres provisions pour charges couvrent des coûts liés au personnel.

### 3.11.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Indemnités de fin de carrière <sup>(1)</sup>	1 841	1 938	1 627
Gratifications liées à l'ancienneté	97	108	162
<b>TOTAL</b>	<b>1 938</b>	<b>2 046</b>	<b>1 789</b>

(1) Le Groupe adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

#### 3.11.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.10			31.12.09			31.12.08		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 938	108	2 046	1 627	162	1 789	1 627	154	1 781
Coût des services rendus sur la période	135	8	143	124	7	131	123	11	134
Effet de l'actualisation	91	5	96	95	5	100	81	8	89
Prestations versées réelles	- 57	- 10	- 67	- 5	- 2	- 7	- 65	- 1	- 66
Amortissements du coût des services passés	75	-	75	-	-	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels	- 341	- 14	- 355	97	- 64	33	- 139	- 10	- 149
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 841</b>	<b>97</b>	<b>1 938</b>	<b>1 938</b>	<b>108</b>	<b>2 046</b>	<b>1 627</b>	<b>162</b>	<b>1 789</b>

#### 3.11.1.2. Composantes de la charge

	31.12.10			31.12.09			31.12.08		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	135	8	143	124	7	131	123	11	134
Effet de l'actualisation	91	5	96	95	5	100	81	8	89
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements du coût des services passés	75	-	75	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	- 341	- 14	- 355	97	- 64	33	- 139	- 10	- 149
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>- 40</b>	<b>- 1</b>	<b>- 41</b>	<b>316</b>	<b>- 52</b>	<b>264</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>74</b>

### 3.11.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Taux d'actualisation	4,50 %	5,00 %	4,59 %	4,50 %	5,00 %	4,59 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %	4,00 %

### 3.12. Dettes financières

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Ligne de crédit	88 523	28	- 3 082	297	91 280	83 043
<i>dont intérêts courus à payer</i>	28	28	- 82	-	82	141
Crédit sur acquisition Alphanim	9 868	6	- 5 012	70	14 804	19 745
<i>dont intérêts courus à payer</i>	6	6	- 12	-	12	23
Crédit de production séries d'animation	3 063	6 150	- 4 618	-	1 531	1 935
Autres emprunts	206	-	- 219	31	394	-
Avances remboursables sur recettes de distribution	1 744	-	- 21	-	1 765	1 748
Dépôts reçus	130	3	-	- 11	138	38
Soldes créditeurs de banques	-	-	- 377	-	377	4 513
<b>TOTAL</b>	<b>103 534</b>	<b>6 187</b>	<b>- 13 329</b>	<b>387</b>	<b>110 289</b>	<b>111 023</b>
Echéances :						
- à moins de 1 an	98 396			100 427	96 045	
- de 1 à 5 ans	5 035			9 862	14 978	
- à plus de 5 ans	103			-	-	

(1) Variations de périmètre, amortissement des frais sur emprunts.

#### 3.12.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 2,92 % (31.12.09 : 2,38 %, 31.12.08 : 4,68 %) avant prise en compte des instruments de couverture. La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010. Après prise en compte des instruments de couverture, le taux d'intérêt effectif était à 3,25 % au 31 décembre 2009.

#### Taux d'intérêt moyen

En 2010, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 1,97 % avant prise en compte des instruments de couverture contre 2,90 % en 2009 et 2,67 % après prise en compte des instruments de couverture contre 3,74 % en 2009.

#### 3.12.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

Au 31 décembre 2010, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 89 000 (31.12.09 : k€ 92 000, 31.12.08 : k€ 84 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 50 000 (31.12.09 : k€ 40 000, 31.12.08 : k€ 50 000).

Au 31 décembre 2010, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de k€ 36 000.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2010 s'établit à 2,04 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 1,70 %, 31.12.08 : 3,95 %), et à 2,24 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 2,57 %, 31.12.08 : 4,22 %).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2010, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,47 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 1,92 %, 31.12.08 : 5,23 %), et 2,05 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 2,74 %, 31.12.08 : 5,25 %).

#### 3.12.3. Crédits de production séries d'animation

Ils comprennent k€ 3 063 de cessions Dailly pour un montant total autorisé de k€ 7 000, destinés à financer la production de films et séries d'animation.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de la dette s'élève à 2,15 % au 31 décembre 2010 (31.12.09 : 2,45 %, 31.12.08 : 5,16 %).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2010, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,90 % (31.12.09 : 2,97 %, 31.12.08 : 6,10 %).

#### 3.13. Autres passifs

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dettes fiscales	-	-	-
Comptes courants	1 181	1 302	1 554
Dettes sur acquisitions	450	260	100
Dettes diverses	-	-	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>1 631</b>	<b>1 562</b>	<b>1 654</b>
Dettes fournisseurs	10 804	7 223	9 640
Dettes sur immobilisations (films)	10 688	9 769	7 963
Avances et acomptes reçus	245	176	302
Dettes sociales	4 989	4 470	3 171
Dettes fiscales	2 194	1 413	2 318
Passifs d'impôts courants	67	-	53
Comptes courants	120	120	-
Dettes sur acquisitions	145	35	90
Dettes sur autres immobilisations	215	50	-
Dettes diverses	26 340	31 284	28 607
Instruments financiers dérivés	32	594	871
Produits constatés d'avance	12 068	21 402	17 593
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>67 907</b>	<b>76 536</b>	<b>70 608</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 538</b>	<b>78 098</b>	<b>72 262</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	67 907	76 536	70 740
- de 1 à 5 ans	925	742	582
- à plus de 5 ans	706	820	940

### 3.14. Instruments financiers dérivés

Couverture	31.12.10		31.12.09		31.12.08	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux	-	32	-	594	-	871
Risque de change	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>594</b>	<b>-</b>	<b>871</b>

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

	31.12.10	Impact Résultat	31.12.09
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	- 32	562	- 594
<b>TOTAL</b>	<b>- 32</b>	<b>562</b>	<b>- 594</b>

## 4. Notes sur le compte de résultat consolidé

### 4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
France	73 331	77 010	83 210
Export	28 620	16 656	21 853
<b>TOTAL</b>	<b>101 951</b>	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>

### 4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Rémunérations	- 15 408	- 15 685	- 14 207
Charges sociales	- 6 487	- 6 618	- 6 450
Retraites et assimilées	82	- 257	- 8
Charges de stock-options	-	546	- 947
<b>TOTAL</b>	<b>- 21 813</b>	<b>- 22 014</b>	<b>- 21 612</b>

#### 4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Coûts des films	-	-	122
Soutien financier Centre National de la Cinématographie	13 496	8 375	4 963
Subventions	1 401	1 458	1 067
Crédit d'impôt cinéma	2 595	2 484	1 243
Refacturation des frais aux films	931	2 316	2 263
Autres produits de gestion courante	11 522	16 586	12 708
Transferts de charges	3 060	1 328	5 067
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	669	112	72
<b>Produits</b>	<b>33 674</b>	<b>32 659</b>	<b>27 505</b>
Achats de droits et minimum garantis	- 8 914	- 4 501	- 5 964
Achats non stockés de matières et fournitures	- 14 371	- 10 739	- 11 750
Sous-traitance	- 4 198	- 4 432	- 6 447
Locations et charges locatives	- 1 306	- 1 467	- 1 598
Entretien et réparations	- 928	- 1 282	- 1 958
Primes d'assurance	- 140	- 170	- 161
Autres achats d'études et prestations de services	- 4 231	- 4 908	- 3 542
Personnel extérieur	- 391	- 366	- 422
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 5 935	- 5 442	- 5 399
Publicité, publications et relations publiques	- 1 696	- 1 307	- 1 654
Transports	- 342	- 295	- 370
Déplacements, missions et réceptions	- 2 054	- 1 473	- 2 145
Frais postaux et frais de télécommunications	- 393	- 365	- 399
Services bancaires	- 228	- 259	- 1 418
Autres charges externes	- 155	- 142	- 141
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 813	- 2 080	- 2 445
Autres charges de gestion courante	- 8 279	- 9 107	- 485
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	- 219	- 452	- 174
<b>Charges</b>	<b>- 56 593</b>	<b>- 48 787</b>	<b>- 46 472</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 22 919</b>	<b>- 16 128</b>	<b>- 18 967</b>

#### 4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	67	816	2 066
- Dotations aux amortissements	- 62 932	- 56 749	- 68 459
- Dotations aux dépréciations	- 515	- 361	- 816
<b>Sous-total</b>	<b>- 63 380</b>	<b>- 56 294</b>	<b>- 67 209</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	174	-	-
- Dotations aux amortissements	- 1 335	- 1 564	- 1 704
- Dotations aux dépréciations	-	- 174	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 161</b>	<b>- 1 738</b>	<b>- 1 704</b>
<b>Actifs circulants</b>			
- Reprises sur dépréciations	627	216	387
- Dotations aux dépréciations	- 95	- 540	- 796
<b>Sous-total</b>	<b>532</b>	<b>- 324</b>	<b>- 409</b>
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises sur dépréciations	1 876	1 458	2 058
- Dotations aux dépréciations	- 1 738	- 1 668	- 1 201
<b>Sous-total</b>	<b>138</b>	<b>- 210</b>	<b>857</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 63 871</b>	<b>- 58 566</b>	<b>- 68 465</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).



#### 4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 300	1 200	288
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- 1 493	- 232	- 41
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	- 2 000	-	-
Charges diverses	- 11	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 204</b>	<b>968</b>	<b>247</b>

#### 4.6. Autres produits et charges financiers

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Produits de participation	-	1	-
Frais financiers activés	661	1 172	3 238
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	96
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions	-	192	-
Gains de change	99	59	201
Gains latents liés aux variations de juste valeur	562	277	-
<b>Produits</b>	<b>1 322</b>	<b>1 701</b>	<b>3 535</b>
Charges de participation	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	- 20	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	- 3	- 125
Dotations aux dépréciations et provisions	- 9	- 51	-
Pertes de change	- 1	- 129	- 91
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-	-	- 744
Autres charges financières	-	- 193	-
<b>Charges</b>	<b>- 30</b>	<b>- 376</b>	<b>- 960</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 292</b>	<b>1 325</b>	<b>2 575</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

#### 4.7. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS	34,00 %	24 639	17 009	11 683
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50,00 %	-	-	13
Lincoln Cinema Associates (USA)	32,00 %	527	466	431
Légende <sup>(2)</sup>	37,48 %	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>25 166</b>	<b>17 475</b>	<b>12 127</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

(2) Acquisition de Légende le 16 décembre 2010. Aucun résultat sur la période.

#### 4.8. Impôts

##### 4.8.1. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

Décomposition des impôts	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Impôts courants	- 218	- 86	- 327
Impôts différés	154	497	701
<b>PRODUIT D'IMPÔTS TOTAL</b>	<b>- 64</b>	<b>411</b>	<b>374</b>

Au 31 décembre 2010, la charge d'impôts s'élève à k€ 64, contre un produit de k€ 411 et 2009 et de k€ 374 en 2008.

##### 4.8.2. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale n'a subi aucune modification au cours de l'exercice 2010. Il comprend les sociétés Gaumont SA, « tête de Groupe », Gaumont Télévision SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Alphanim SA, Alphanim Digital SAS, Alphanim Musique SARL, Arkéion Films SAS, Gaumont Musiques SAS et Les Editions la Marguerite SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de k€ 15 au titre de l'exercice.

##### 4.8.3. Impôts différés

###### 4.8.3.1. Taux d'imposition différée

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Taux de droit commun	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Taux réduit	0,00 %	0,00 %	0,00 %

###### 4.8.3.2. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière

	31.12.10	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09	31.12.08
Impôts différés actifs	3 109	97	- 282	3 294	2 886
Impôts différés passifs	- 2 773	57	282	- 3 112	- 3 235
<i>dont plus-value long terme sur titres Les Cinémas Gaumont Pathé</i>	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>336</b>	<b>154</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>- 349</b>

(1) Variations de périmètre.

## 4.8.3.3. Origine des impôts différés

	31.12.10	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09	31.12.08
Déficits fiscaux activés	14 480	- 10 720	-	25 200	22 594
Juste valeur des films	- 2 080	463	-	- 2 543	- 3 293
Juste valeur des terrains et constructions	- 7 533	71	-	- 7 604	- 7 674
Amortissements dérogatoires sur films	- 4 402	10 087	-	- 14 489	- 11 498
Plus-value long terme sur titres					
Les Cinémas Gaumont Pathé	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
Autres décalages temporaires	933	253	-	680	584
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>336</b>	<b>154</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>- 349</b>

(1) Variations de périmètre.

Au 31 décembre 2010 les reports déficitaires indéfiniment reportables du groupe d'intégration fiscale Gaumont et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs s'élèvent à k€ 88 263 (31.12.09 : k€ 107 667, 31.12.08 : k€ 91 024). Ils ont été reconnus à hauteur de k€ 40 449 (31.12.09 : k€ 72 047, 31.12.08 : k€ 63 252) de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets, soit k€ 2 773 (31.12.09 : k€ 2 830, 31.12.08 : k€ 3 235).

Au 31 décembre 2010, les reports déficitaires indéfiniment reportables des sociétés Arkéion Films, Alphanim et Editions la Marguerite ont été activés respectivement pour k€ 192, k€ 1 797, et k€ 88 (31.12.09 : k€ 192, k€ 2 883, et k€ 106, 31.12.08 : k€ 192, k€ 5 008, et k€ 106).

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actif nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à k€ 339 (contre k€ 185 au 31.12.09 et k€ 186 au 31.12.08).

## 4.8.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

Preuve d'impôt	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Résultat des sociétés avant impôt	12 420	10 407	1 917
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>- 4 140</b>	<b>- 3 469</b>	<b>- 639</b>
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	-	-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8 213	5 670	3 899
Effet des différences permanentes et temporaires	- 4 979	- 2 589	- 3 693
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	- 38	- 29	- 29
Effet de l'intégration fiscale	15	-	-
Crédit d'impôt cinéma <sup>(1)</sup>	865	828	836
<b>PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATE</b>	<b>- 64</b>	<b>411</b>	<b>374</b>
Taux effectif d'impôt	0,51 %	-	-

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique « Impôts » dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en « Autres produits opérationnels courants ».

## 4.8.5. Effets fiscaux des charges et produits non constatés en résultat

Autres éléments du résultat global	31.12.10			31.12.09		
	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net
<b>Différence de conversion</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>143</b>	<b>- 84</b>	<b>-</b>	<b>- 84</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-	-	-	-
<b>Réévaluation d'actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecarts actuariels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>143</b>	<b>- 84</b>	<b>-</b>	<b>- 84</b>

#### 4.9. Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué sur la base du résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 271 516	4 271 516	4 269 917
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription ( <i>pro rata temporis</i> )	544	-	917
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires</b>	<b>4 272 060</b>	<b>4 271 516</b>	<b>4 270 834</b>

Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions. Cet effet est le suivant sur le nombre d'actions :

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 272 060	4 271 516	4 270 834
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	1 416	-	211 023
<b>Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires</b>	<b>4 273 476</b>	<b>4 271 516</b>	<b>4 481 857</b>

Les options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ne sont, du fait de leur caractère relatif, pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) dilué par action.

#### 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

##### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions hors actifs circulants

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	67	816	2 066
- Dotations aux amortissements	- 62 932	- 56 749	- 68 472
- Dotations aux dépréciations	- 515	- 67	- 816
<b>Sous-total</b>	<b>- 63 380</b>	<b>- 56 000</b>	<b>- 67 222</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	174	-	-
- Dotations aux amortissements	- 1 335	- 1 564	- 1 704
- Dotations aux dépréciations	-	- 174	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 161</b>	<b>- 1 738</b>	<b>- 1 704</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	3	-
- Dotations aux dépréciations	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises de provisions	1 876	1 458	2 057
- Dotations aux provisions	- 1 738	- 1 668	- 1 191
<b>Sous-total</b>	<b>138</b>	<b>- 210</b>	<b>866</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 64 403</b>	<b>- 57 945</b>	<b>- 68 060</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).

## 5.2. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	7 067	1 693	-
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50,00 %	-	-	- 81
Lincoln Cinema Associates (USA)	32,00 %	471	492	423
Légende	37,48 %	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>7 538</b>	<b>2 185</b>	<b>342</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

## 5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Variation des actifs d'exploitation	- 3 923	1 280	9 547
Variation des passifs d'exploitation	- 9 610	3 868	- 348
Charge d'impôts courants	- 218	- 87	- 326
Impôts versés	- 3	198	427
Charges de retraites et assimilées	- 82	257	8
<b>TOTAL</b>	<b>- 13 836</b>	<b>5 516</b>	<b>9 308</b>

### 5.3.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des dépréciations (les pertes de valeur sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	31.12.10	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.07
Stocks	516	354	-	162	- 108	-	270	270	-	-
Créances clients	36 144	2 145	-	33 999	- 1 973	50	35 922	- 3 847	98	39 671
Immobilisations financières courantes	440	- 2 794	-	3 234	2 001	-	1 233	- 418	-	1 651
Avances et acomptes versés	590	- 51	-	641	99	3	539	- 249	-	788
Créances sociales	9	- 36	-	45	14	-	31	16	-	15
Créances fiscales	8 615	1 341	-	7 274	- 5 136	34	12 376	- 5 298	33	17 641
Actifs d'impôts courants	1 588	- 1 182	-	2 770	350	-	2 420	- 549	-	2 969
Comptes courants	-	-	-	-	- 59	-	59	59	-	-
Créances diverses	15 508	4 514	- 2	10 996	3 125	15	7 856	1 077	48	6 731
Charges constatées d'avance	953	- 368	-	1 321	407	1	913	- 607	-	1 520
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>64 363</b>	<b>3 923</b>	<b>- 2</b>	<b>60 442</b>	<b>- 1 280</b>	<b>103</b>	<b>61 619</b>	<b>- 9 547</b>	<b>180</b>	<b>70 986</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

### 5.3.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	31.12.10	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.07
Dettes fournisseurs	10 804	3 406	175	7 223	- 2 496	79	9 640	- 4 292	208	13 724
Avances et acomptes reçus	245	70	- 1	176	- 126	1	301	198	-	103
Dettes sociales	4 989	519	-	4 470	1 227	71	3 172	168	33	2 971
Dettes fiscales	2 194	781	-	1 413	- 912	7	2 318	171	10	2 137
Passifs d'impôts courants	67	67	-	-	- 53	-	53	53	-	-
Comptes courants	1 301	- 121	-	1 422	- 222	90	1 554	- 109	-	1 663
Dettes diverses	26 340	- 4 999	55	31 284	2 793	- 116	28 607	- 1 042	- 466	30 115
Produits constatés d'avance	12 068	- 9 333	- 1	21 402	3 657	152	17 593	4 505	6	13 082
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>58 008</b>	<b>- 9 610</b>	<b>228</b>	<b>67 390</b>	<b>3 868</b>	<b>284</b>	<b>63 238</b>	<b>- 348</b>	<b>- 209</b>	<b>63 795</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)

	Référence	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.2 & 3.3	39 631	52 683	50 638
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.4	581	313	971
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.6	21	6	214
<b>TOTAL</b>		<b>40 233</b>	<b>53 002</b>	<b>51 823</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).

### 5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	31.12.10	Variations	Variation de périmètre	31.12.09	Variations	Variation de périmètre	31.12.08	Variation	31.12.07
Dettes sur immobilisations	10 903	1 084	-	9 819	1 856	-	7 963	- 943	8 906
Dettes sur acquisition Léonis Productions	120	- 35	- 40	195	-	195	-	-	-
Dettes sur acquisition Arkéion Films	100	-	-	100	- 90	-	190	- 90	280
Dettes sur acquisition Légende	375	-	375	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 498</b>	<b>1 049</b>	<b>335</b>	<b>10 114</b>	<b>1 766</b>	<b>195</b>	<b>8 153</b>	<b>- 1 033</b>	<b>9 186</b>

### 5.6. Incidence des variations de périmètre

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Légende	Léonis Productions	Total Editions La Marguerite Autrement Productions
Prix payé	6 022	585	3 281 416 2 865
Avance versée en 2007	-	-	- 2 865 - - 2 865
Trésorerie acquise	-	162	- 40 - - 40
<b>TOTAL</b>	<b>6 022</b>	<b>747</b>	<b>376 416 - 40</b>



## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale :

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Cadres	90	89	88
Agents de maîtrise	36	37	42
Employés	42	43	40
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>168</b>	<b>169</b>	<b>170</b>

### 6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil de surveillance, du Directoire, du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Rémunérations brute totale <sup>(1)</sup>	1 908	2 211	1 437
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	-	6	8
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements sur la base d'actions <sup>(3)</sup>	-	52	320

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions de Gaumont.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

## 6.3. Engagements et passifs éventuels

### 6.3.1. Engagements hors état de la situation financière liés à l'activité courante

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Engagements donnés</b>	<b>117 685</b>	<b>110 646</b>	<b>120 479</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	90 013	90 013
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	-	-
Garanties	23	28	22
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	1 200	2 170	1 597
- Production de films et développement de projets	26 449	18 435	28 147
- Achats de titres de compte courant	-	-	700
<b>Engagements reçus</b>	<b>51 633</b>	<b>52 467</b>	<b>81 880</b>
Ligne de crédit non utilisée	36 000	33 000	41 000
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films et séries	15 633	18 557	40 880
- Traités reçues en garantie de créances clients	-	910	-

Au 31 décembre 2010, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 89 000.

Au 31 décembre 2010, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 26 449. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 15 633.

#### 6.3.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufлизe OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions des Cinémas Gaumont Pathé détenues par elle-même (soit 34 % des actions composant le capital social des Cinémas Gaumont Pathé).

Type de nantissements / hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2 012	90 013	90 013	90 013
<b>TOTAL</b>		<b>90 013</b>	<b>90 013</b>	<b>90 013</b>
Total du bilan de Gaumont SA		233 413	256 543	249 468
Pourcentage correspondant		38,56 %	35,09 %	36,08 %

### 6.3.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.4.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

### 6.3.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Arkéion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de k€ 907, qui expirera le 30 janvier 2011 ;
- Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, et absorbée en 2008, pour un montant de k€ 1 750 qui expirera le 15 janvier 2011, ramené à k€ 1 500 à compter du 1er janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de k€ 573, ramené à k€ 287 le 1er janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011 ;

- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expirera le 6 janvier 2012 ;
- Légende, le 16 décembre 2010, pour un montant de k€ 1 200 après prise en compte d'une franchise k€ 94, qui expirera le 16 juin 2012 pour les réclamations sans lien avec une réclamation de tiers et le 16 décembre 2012 dans les autres cas.

Par exception, la garantie est portée à k€ 3 500 sans franchise, lorsque la réclamation porte sur le montant de la dette ou des engagements hors bilan envers des tiers, ou sur des éléments de trésorerie.

### 6.3.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2010.

### 6.3.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple <sup>(1)</sup>	3 255	627	1 928	700
<b>TOTAL</b>	<b>3 255</b>	<b>627</b>	<b>1 928</b>	<b>700</b>

(1) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

### 6.3.4. Droit individuel à la formation

Gaumont et ses filiales françaises accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2010.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2010 s'élève à 14 363 heures. Le taux d'utilisation moyen des droits de 15,17 % sur les cinq dernières années.

## 6.4. Risques

### 6.4.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2010, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 89 000, soit un taux d'utilisation de 71,2 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,46

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.

### 6.4.2. Risque de taux d'intérêt

#### 6.4.2.1. Échéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.10	Échéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	4 457	4 457	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>4 457</b>	<b>4 457</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 101 454	- 96 522	- 4 932	-
Passifs financiers non exposés	- 2 080	- 1 874	- 103	- 103
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 103 534</b>	<b>- 98 396</b>	<b>- 5 035</b>	<b>- 103</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

#### 6.4.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.10	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	50 000	-	50 000	-	- 32
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>- 32</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Le 7 mai 2010, un contrat d'échange de taux d'intérêt a été négocié par anticipation pour les deux prochaines années d'octobre 2010 à septembre 2012 pour la ligne de crédit de k€125 000. La couverture consiste en un échange de taux variable contre un taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 50 000.

#### 6.4.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	4 457	-	4 457
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 101 454	- 2 080	- 103 534
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 96 997</b>	<b>- 2 080</b>	<b>- 99 077</b>
« Couverture »	- 50 000	50 000	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 50 000</b>	<b>- 46 997</b>	<b>- 2 080</b>	<b>- 99 077</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	- 470	-	- 470

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2010, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 50 000 et à taux variable à hauteur de k€ 46 997.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 470 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 18,1 % pour l'ensemble de l'exercice 2010.

#### 6.4.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées dans l'état de situation financière et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

#### Suivi et gestion du risque de change

	CAD	JPY	GBP	CHF	USD	ZAR	CZK	SEK	Total
Actifs	205	15	48	39	6 608	11	26	13	6 965
Passifs	-	-	-	-	- 255	-	-	-	- 255
Hors bilan	-	-	-	-	- 4 959	-	-	-	- 4 959
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>205</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>1 394</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>1 751</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>205</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>1 394</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>1 751</b>
Sensibilité	- 2	-	-	-	- 14	-	-	-	- 16

L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des « couvertures », est de k€ 1 751. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ - 16.

Au cours de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 14 242 soit 14 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	63	185	370	13 506	11	84	19	4	14 242

#### 6.4.4. Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.10	En cours	Retard						
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	+ de 360 jours	
<b>A - d'un an</b>									
Créances clients nettes	34 583	26 146	2 725	973	1 160	2 292	774	513	
Autres actifs courants	27 703	25 700	1 140	100	76	15	35	637	
<b>A + d'un an</b>									
Créances clients nettes	1 560	1 560	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs courants	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>63 846</b>	<b>53 406</b>	<b>3 865</b>	<b>1 073</b>	<b>1 236</b>	<b>2 307</b>	<b>809</b>	<b>1 150</b>	

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

#### 6.4.5. Risque sur actions

Gaumont et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2010, Gaumont détenait 6 733 actions propres négociées dans le cadre du contrat de liquidité mis en place au cours de l'exercice, pour un coût d'acquisition de k€ 343 comptabilisé en diminution des capitaux propres.

Jusqu'à fin 2009, Gaumont n'était soumise à aucun risque sur actions, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

## 6.5. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.10		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3		3			
Autres actifs financiers non courants	380	380			380		
Autres actifs financiers courants	440	440			440		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 457	4 457	4 457				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>5 280</b>	<b>5 280</b>	<b>4 457</b>	<b>3</b>	<b>820</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	5 138	5 138				5 138	
Dettes financières à moins d'un an	98 396	98 396				98 396	
Instruments financiers dérivés passifs	32	32					32
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>103 566</b>	<b>103 566</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>103 534</b>	<b>32</b>

	31.12.09		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3		3			
Autres actifs financiers non courants	456	456			456		
Autres actifs financiers courants	3 234	3 234			3 234		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 413	9 413	9 413				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>13 106</b>	<b>13 106</b>	<b>9 413</b>	<b>3</b>	<b>3 690</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	9 862	9 862				9 862	
Dettes financières à moins d'un an	100 427	100 427				100 427	
Instruments financiers dérivés passifs	594	594					594
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>110 883</b>	<b>110 883</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 289</b>	<b>594</b>

	31.12.08		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	1	1		1			
Autres actifs financiers non courants	530	530			530		
Autres actifs financiers courants	1 233	1 233			1 233		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 819	5 819	5 819				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>7 583</b>	<b>7 583</b>	<b>5 819</b>	<b>1</b>	<b>1 763</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	14 978	14 978				14 978	
Dettes financières à moins d'un an	96 045	96 045				96 045	
Instruments financiers dérivés passifs	871	871					871
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>111 894</b>	<b>111 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 023</b>	<b>871</b>

## 6.6. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

### 6.6.1. Segments opérationnels

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, en TV et en vidéo, tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution audiovisuelles de films, de séries d'animation et de fictions à travers ses filiales Alphanim, Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television Llc ; dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation dans la société Les Cinémas Gaumont-Pathé (ex EuroPalaces).

Les segments retenus pour l'information financière correspondent chacun à un segment opérationnel. Les contributions de chaque segment opérationnel sont présentées dans les tableaux ci-après.

### 6.6.1.1 Compte de résultat

2010 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>93 235</b>	<b>8 717</b>	-	-	<b>101 951</b>
Résultat opérationnel courant	- 10 676	1 434	-	-	- 9 242
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 196	- 2 008	-	-	- 2 204
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 593	- 2 593
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 293	1 293
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	25 166	-	25 166
Impôts	- 218	-	-	154	- 64
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 11 090</b>	<b>- 574</b>	<b>25 166</b>	<b>- 1 146</b>	<b>12 356</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	10 184	5 798	-	-	15 982
Frais de structure	- 20 860	- 4 364	-	-	- 25 224
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 10 676</b>	<b>1 434</b>	-	-	<b>- 9 242</b>

2009 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>79 499</b>	<b>14 167</b>	-	-	<b>93 666</b>
Résultat opérationnel courant	- 6 669	744	-	-	- 5 925
Autres produits et charges opérationnels non courants	964	4	-	-	968
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 3 437	- 3 437
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 325	1 325
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	17 475	-	17 475
Impôts	- 86	-	-	497	411
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 5 791</b>	<b>748</b>	<b>17 475</b>	<b>- 1 615</b>	<b>10 817</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	13 353	4 808	-	-	18 161
Frais de structure	- 20 022	- 4 064	-	-	- 24 086
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 6 669</b>	<b>744</b>	-	-	<b>- 5 925</b>



<b>2008 (en milliers d'euros)</b>	<b>Production cinéma</b>	<b>Production télévisuelle</b>	<b>Exploitation salles de cinéma</b>	<b>Non alloués</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>94 611</b>	<b>10 452</b>	-	-	<b>105 063</b>
Résultat opérationnel courant	- 7 544	634	-	-	- 6 910
Autres produits et charges opérationnels non courants	247	-	-	-	247
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 6 122	- 6 122
Autres produits et charges financiers	-	-	-	2 575	2 575
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	12 127	-	12 127
Impôts	- 327	-	-	701	374
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 7 624</b>	<b>634</b>	<b>12 127</b>	<b>- 2 846</b>	<b>2 291</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	14 696	4 286	-	-	18 982
Frais de structure	- 22 240	- 3 652	-	-	- 25 892
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 7 544</b>	<b>634</b>	-	-	<b>- 6 910</b>

6.6.1.2 Etat de la situation financière consolidée

2010 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecart d'acquisition nets	491	14 575	-	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	72 729	7 003	-	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	569	2	-	-	571
Immobilisations corporelles nettes	32 104	198	-	-	32 302
Mises en équivalence	6 572	-	203 610	-	210 182
Autres actifs financiers nets	293	89	-	-	382
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 109	3 109
Stocks	516	-	-	-	516
Créances clients nettes	29 956	6 188	-	-	36 144
Actifs d'impôts courants	1 588	-	-	-	1 588
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 781	9 336	-	-	26 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	4 457	4 457
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>161 599</b>	<b>37 391</b>	<b>203 610</b>	<b>7 566</b>	<b>410 166</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>230 130</b>	<b>230 130</b>
Provisions non courantes	1 797	141	-	-	1 938
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	2 773	2 773
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	5 138	5 138
Autres dettes non courantes	1 631	-	-	-	1 631
Provisions courantes	1 558	695	-	-	2 253
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	98 396	98 396
Fournisseurs	20 278	1 214	-	-	21 492
Passifs d'impôts courants	67	-	-	-	67
Autres dettes	42 260	4 088	-	-	46 348
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>67 591</b>	<b>6 138</b>	-	<b>336 437</b>	<b>410 166</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	30 878	8 601	-	-	39 479

<b>2009 (en milliers d'euros)</b>	<b>Production cinéma</b>	<b>Production télévisuelle</b>	<b>Exploitation salles de cinéma</b>	<b>Non alloués</b>	<b>Total</b>
Ecarts d'acquisition nets	491	16 615	-	-	17 106
Films et droits audiovisuels nets	91 708	12 720	-	-	104 428
Autres immobilisations incorporelles nettes	676	32	-	-	708
Immobilisations corporelles nettes	33 116	206	-	-	33 322
Mises en équivalence	-	-	185 950	-	185 950
Autres actifs financiers nets	394	65	-	-	459
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 294	3 294
Stocks	162	-	-	-	162
Créances clients nettes	30 000	3 999	-	-	33 999
Actifs d'impôts courants	2 732	38	-	-	2 770
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 196	7 315	-	-	23 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	9 413	9 413
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>175 475</b>	<b>40 990</b>	<b>185 950</b>	<b>12 707</b>	<b>415 122</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>219 214</b>	<b>219 214</b>
Provisions non courantes	1 875	171	-	-	2 046
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	3 112	3 112
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	9 862	9 862
Autres dettes non courantes	1 562	-	-	-	1 562
Provisions courantes	2 363	-	-	-	2 363
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	100 427	100 427
Fournisseurs	15 811	1 181	-	-	16 992
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres dettes	23 595	35 949	-	-	59 544
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 206</b>	<b>37 301</b>	-	<b>332 615</b>	<b>415 122</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	35 532	16 911	-	-	52 443

2008 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecarts d'acquisition nets	785	15 794	-	-	16 579
Films et droits audiovisuels nets	94 904	12 106	-	-	107 010
Autres immobilisations incorporelles nettes	829	21	-	-	850
Immobilisations corporelles nettes	34 680	292	-	-	34 972
Mises en équivalence	-	-	170 675	-	170 675
Autres actifs financiers nets	470	63	-	-	533
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	2 886	2 886
Stocks	271	-	-	-	271
Créances clients nettes	30 765	5 158	-	-	35 923
Actifs d'impôts courants	2 090	330	-	-	2 420
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	19 180	3 826	-	-	23 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	5 819	5 819
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>183 974</b>	<b>37 590</b>	<b>170 675</b>	<b>8 705</b>	<b>400 944</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>210 480</b>	<b>210 480</b>
Provisions non courantes	1 607	182	-	-	1 789
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	3 235	3 235
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	14 979	14 979
Autres dettes non courantes	666	988	-	-	1 654
Provisions courantes	2 155	-	-	-	2 155
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	96 044	96 044
Fournisseurs	15 836	1 858	-	-	17 694
Passifs d'impôts courants	53	-	-	-	53
Autres dettes	19 723	33 138	-	-	52 861
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 040</b>	<b>36 166</b>	-	<b>324 738</b>	<b>400 944</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	37 243	13 085	-	-	50 328

## 6.6.2. Zones géographiques

### 6.6.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>France</b>	<b>73 331</b>	<b>77 010</b>	<b>83 210</b>
- Europe	18 875	11 951	16 684
- Amériques	5 387	2 479	2 642
- Asie / Russie	1 965	1 021	1 293
- Afrique / Moyen-Orient	752	413	582
- Reste du monde	1 641	792	652
<b>International</b>	<b>28 620</b>	<b>16 656</b>	<b>21 853</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101 951</b>	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>

### 6.6.2.2. Actifs non courants

Les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Au 31 décembre 2010, la répartition géographique des actifs non courants se présente de la manière suivante :

31.12.10	France	Amériques	Total
Ecarts d'acquisition nets	15 066	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	79 732	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	571	-	571
Immobilisations corporelles nettes	32 263	39	32 302
Mises en équivalence	210 182	-	210 182
Autres actifs financiers nets	361	21	382
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>338 175</b>	<b>60</b>	<b>338 235</b>

Jusqu'au 31 décembre 2009, aucun actif non courant n'était réalisé en dehors de la zone France.

## 6.6.3 Répartition du Chiffre d'affaires par client

Les dix premiers clients du Groupe, principalement constitués des chaînes de télédiffusion françaises, représentent près de 44 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La répartition du chiffre d'affaires entre ces derniers est très disparate d'une année à l'autre. En 2010, aucun client pris individuellement n'a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

## 6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2009 et 2010 sont les suivants :

	Total				Advolis				Ernst & Young Audit			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Audit</b>												
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
- Emetteur	225	246	56 %	70 %	78	90	58 %	94 %	147	156	56 %	61 %
- Filiales intégrées	106	105	27 %	30 %	7	6	5 %	6 %	99	99	38 %	39 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>												
- Emetteur	68	-	17 %	0 %	50	-	37 %	0 %	18	-	7 %	0 %
- Filiales intégrées	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>399</b>	<b>351</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>135</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>264</b>	<b>255</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>												
<b>Juridique, fiscal, social</b>												
- Emetteur	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
- Filiales intégrées	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
<b>Autres</b>												
- Emetteur	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
- Filiales intégrées	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>399</b>	<b>351</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>135</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>264</b>	<b>255</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le Groupe estime que l'information prévue par le Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, est de nature à répondre aux dispositions de l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

## 6.8. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu chez Gaumont.

# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.11 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux états financiers, votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification

de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 2.11 fournit une information appropriée.

- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie (cf. notes 2.10 et 2.11) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme au regard notamment des prévisions de flux de trésorerie correspondantes. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les Directions opérationnelles fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies dans le contexte économique actuel, revu les calculs effectués et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et apprécié les principes et les méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction du Groupe.
- Votre Groupe a constitué des provisions selon les modalités décrites en note 2.19 « Provisions courantes » et en note 2.20 « Provisions non courantes ». Nous avons examiné les procédures en vigueur au sein de votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet



# 4

## COMPTES SOCIAUX

<b>Bilan</b>	<b>104</b>	<b>Tableau des filiales et participations</b>	<b>131</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>106</b>	<b>Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>132</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>107</b>		
<b>Annexe aux comptes sociaux</b>	<b>108</b>		
1. Principaux événements de l'exercice	108		
2. Principes et méthodes comptables	108		
3. Notes sur le bilan	111		
4. Notes sur le compte de résultat	121		
5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie	123		
6. Autres informations	126		



 Bilan

**Actif**


---

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Films et droits audiovisuels nets	3.1	64 185	82 001	82 263
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	3 767	4 057	4 847
Immobilisations corporelles nettes	3.3	7 782	8 564	9 831
Immobilisations financières nettes	3.4	105 328	102 870	103 571
<b>Actif immobilisé</b>		<b>181 062</b>	<b>197 492</b>	<b>200 512</b>
Créances clients nettes	3.5	26 136	27 084	23 132
Autres créances nettes	3.6	21 465	22 414	21 504
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	3 251	6 903	1 801
<b>Actif circulant</b>		<b>50 852</b>	<b>56 401</b>	<b>46 437</b>
Comptes de régularisation actifs	3.12.1	1 499	2 650	2 519
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>233 413</b>	<b>256 543</b>	<b>249 468</b>

## Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Capital		34 180	34 172	34 172
Réserves		36 368	37 609	38 891
Report à nouveau		- 45 161	- 29 543	- 7 576
Résultat		26 527	- 15 618	- 21 967
Provisions réglementées		12 533	43 159	32 794
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.8</b>	<b>64 447</b>	<b>69 779</b>	<b>76 314</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.9</b>	<b>3 118</b>	<b>4 144</b>	<b>3 809</b>
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	5 000	10 000	15 000
Dettes financières à moins d'un an	3.10	94 886	98 330	94 486
Avances et acomptes reçus	3.11	133	65	62
Dettes fournisseurs	3.11	8 270	4 978	5 317
Dettes fiscales et sociales	3.11	5 754	4 194	3 574
Dettes sur immobilisations	3.11	11 502	10 100	8 104
Autres dettes	3.11	31 289	39 368	32 735
<b>Dettes</b>		<b>156 834</b>	<b>167 035</b>	<b>159 278</b>
Comptes de régularisation passifs	3.12.2	9 014	15 585	10 067
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>233 413</b>	<b>256 543</b>	<b>249 468</b>



## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>79 142</b>	<b>63 424</b>	<b>79 045</b>
Subventions	4.2	4 863	3 765	5 575
Activation de coûts de films		10 786	29 762	33 095
Reprises sur provisions et dépréciations	4.3	2 059	2 484	3 555
Transferts de charges		1 299	1 012	2 156
Autres produits	4.4	2 939	5 349	3 976
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>101 088</b>	<b>105 796</b>	<b>127 402</b>
Achats de marchandises		- 632	- 402	- 496
Autres achats et charges externes	4.5	- 35 256	- 27 517	- 30 269
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	- 2 128	- 1 317	- 1 805
Charges de personnel	4.7	- 12 280	- 11 648	- 10 517
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	4.8	- 51 304	- 41 117	- 57 016
Coûts de films		- 10 786	- 29 762	- 32 973
Autres charges	4.9	- 5 898	- 6 278	- 5 080
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 118 284</b>	<b>- 118 041</b>	<b>- 138 156</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 17 196</b>	<b>- 12 245</b>	<b>- 10 754</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4.10</b>	<b>16 343</b>	<b>4 773</b>	<b>315</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>- 853</b>	<b>- 7 472</b>	<b>- 10 439</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4.11</b>	<b>26 529</b>	<b>- 9 618</b>	<b>- 12 458</b>
Impôts	4.12	851	1 472	930
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>26 527</b>	<b>- 15 618</b>	<b>- 21 967</b>

## \* Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat de l'exercice		26 527	- 15 618	- 21 967
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	5.1	18 548	49 217	66 443
Transfert au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		412	412	- 1 195
Résultat net des cessions d'immobilisations		4 330	- 987	- 241
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-	-
Autres		-	-	312
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>49 817</b>	<b>33 024</b>	<b>43 352</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	- 7 094	7 030	7 221
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>42 723</b>	<b>40 054</b>	<b>50 573</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		2 925	2 220	800
Acquisitions d'immobilisations	5.3	- 41 024	- 36 731	- 37 368
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	1 402	1 996	- 1 041
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 36 697</b>	<b>- 32 515</b>	<b>- 37 609</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		- 1 281	- 1 281	- 1 281
Augmentation de capital		48	-	77
Variation des dettes financières		- 8 069	2 981	- 9 613
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>- 9 302</b>	<b>1 700</b>	<b>- 10 817</b>
<b>(D) Incidence des fusions</b>	5.5	-	-	86
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>- 3 276</b>	<b>9 239</b>	<b>2 233</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		6 903	1 801	1 472
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 376	- 4 513	- 6 417
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>6 527</b>	<b>- 2 712</b>	<b>- 4 945</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 251	6 903	1 801
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-	- 376	- 4 513
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>3 251</b>	<b>6 527</b>	<b>- 2 712</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>- 3 276</b>	<b>9 239</b>	<b>2 233</b>

## \* Annexe aux comptes sociaux

### 1. Principaux événements de l'exercice

Au cours de l'exercice, Gaumont a procédé à :

- la modification du mode d'administration et de direction de la Société en adoptant celui à Conseil d'administration, à compter de la décision de l'Assemblée générale du 6 mai 2010 ;
- la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2010, d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, auprès d'Exane Bnp Paribas pour l'animation de son titre ;
- le développement des activités télévision au sein de ses filiales avec :
  - le changement de dénomination et objet social de Gaumont International SARL, devenue le 1<sup>er</sup> décembre 2010 Gaumont Télévision SARL, entité destinée à porter l'ensemble des activités télévision du Groupe en France. Dans ce cadre, Gaumont SA a cédé à Gaumont Télévision SARL, le 20 décembre 2010, ses participations dans Léonis Productions et Les Films du Loup,
  - la création à l'international, d'une structure de production dédiée aux programmes de télévision, Gaumont International Television LLC, constituée aux Etats Unis pour développer des séries destinées au marché américain et ayant une vocation internationale. Cette société est détenue par Gaumont TV INC, filiale à 100 % de Gaumont SA ;
- l'acquisition, le 16 décembre 2010, d'une participation minoritaire de 37,48 % des titres composant le capital social de la société Légende SAS, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, dirigée par Alain Goldman. Gaumont devient ainsi un partenaire privilégié du producteur indépendant, aux côtés des actionnaires actuels que sont Serendipity Investment, présidée par Patrick Le Lay, et la société Rosal, détenue par Alain Goldman.

### 2. Principes et méthodes comptables

#### 2.1. Principes généraux

Les comptes sociaux de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

Les états financiers sociaux sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de Gaumont au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2011. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2011.

#### 2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, et les provisions pour risques et charges<sup>(3)</sup>.

#### 2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en « Comptes de régularisation ». Les pertes de change latentes sont provisionnées.

#### 2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

(1) Cf. note 2.5.

(2) Cf. note 2.7.

(3) Cf. note 2.9.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 2.5.1. Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

### 2.5.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction générale des impôts.

### 2.5.3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 2.5.4. Encours de production

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

### 2.5.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

### 2.5.6. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

#### Durées d'utilisation (en années)

• Constructions	25 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
• Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

### 2.6. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation : ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisitions. La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par comparaison entre le coût historique d'acquisition et la valeur actuelle. La valeur actuelle est égale, soit à la valeur d'utilité pour les participations liées au métier du cinéma et de l'audiovisuel, soit à la valeur des capitaux propres pour les autres participations.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés, retraités de la dette nette, prenant en compte :

- les flux de trésorerie correspondant aux plans établis sur des périodes de 2 ans minimum,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance et sur une durée définie ou indéfinie spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités ;
- les actions propres acquises, et les espèces mises à disposition, dans le cadre du contrat de liquidités. A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat. Cette valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture ;
- les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts, les dépôts et cautionnements et les autres immobilisations financières : leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

## 2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

## 2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

## 2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.10. Engagements de retraite et assimilés

### 2.10.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont.

Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n° 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.10.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

## 2.11. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste « Autres dettes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.12. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

### 2.12.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

### 2.12.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

### 2.12.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels ou du minimum garanti.

### 2.12.4. Télévision France

Les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

### 2.12.5. International

Les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste « Comptes de régularisation passif ».

### 2.13. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

### 2.14. Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste « Subventions » à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

### 2.15. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique « Impôts ».

### 2.16. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

## 3. Notes sur le bilan

### 3.1. Films et droits audiovisuels

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits audiovisuels	1 470 646	39 492	- 25 744	192	1 456 706	1 419 922
Productions en cours	-	-	-	- 192	192	450
<b>Valeur brute</b>	<b>1 470 646</b>	<b>39 492</b>	<b>- 25 744</b>	<b>-</b>	<b>1 456 898</b>	<b>1 420 372</b>
Films et droits audiovisuels	- 1 405 946	- 55 793	24 744	-	- 1 374 897	- 1 337 293
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 405 946</b>	<b>- 55 793</b>	<b>24 744</b>	<b>-</b>	<b>- 1 374 897</b>	<b>- 1 337 293</b>
Films et droits audiovisuels	- 515	- 515	-	-	-	- 816
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 515</b>	<b>- 515</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 816</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>64 185</b>	<b>- 16 816</b>	<b>- 1 000</b>	<b>-</b>	<b>82 001</b>	<b>82 263</b>

(1) Virements de poste à poste.



Au 31 décembre 2010, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2010 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2011.

Au 31 décembre 2010, une dépréciation a été constatée à hauteur de k€ 515 pour un film dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût du film.

### 3.2. Autres immobilisations incorporelles

	Mouvements de la période					31.12.08
	31.12.10	+	-	Autres <sup>(1)</sup>	31.12.09	
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	828	142	- 255	4	937	867
Mali de confusion	5 605	-	-	-	5 605	5 605
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707	707
Immobilisations incorporelles en cours	-	- 33	-	- 4	37	-
<b>Valeur brute</b>	<b>7 140</b>	<b>109</b>	<b>- 255</b>	<b>-</b>	<b>7 286</b>	<b>7 179</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 537	- 126	271	-	- 682	- 542
Mali de confusion	- 2 184	- 289	-	-	- 1 895	- 1 138
Autres droits incorporels	- 652	-	-	-	- 652	- 652
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>- 3 373</b>	<b>- 415</b>	<b>271</b>	<b>-</b>	<b>- 3 229</b>	<b>- 2 332</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3 767</b>	<b>- 306</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>4 057</b>	<b>4 847</b>

(1) Virements de poste à poste.

### 3.2.1. Mali de confusion

	Mouvements de la période				
	31.12.10	+	-	31.12.09	31.12.08
Les Films du Livradois	935	-	-	935	935
Gaumont Images 2	519	-	-	519	519
LGM Participations	1 473	-	-	1 473	1 473
Autrement Productions	2 678	-	-	2 678	2 678
<b>Valeur brute</b>	<b>5 605</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 605</b>	<b>5 605</b>
Les Films du Livradois	- 584	- 93	-	- 491	- 398
Gaumont Images 2	- 519	-	-	- 519	- 519
LGM Participations	- 635	- 18	-	- 617	- 132
Autrement Productions	- 446	- 178	-	- 268	- 89
<b>Dépréciations</b>	<b>- 2 184</b>	<b>- 289</b>	<b>-</b>	<b>- 1 895</b>	<b>- 1 138</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3 421</b>	<b>- 289</b>	<b>-</b>	<b>3 710</b>	<b>4 467</b>

Les mali de confusion sont généralement affectés au catalogue de films et amortis linéairement. Lorsqu'ils concernent des films produits par Gaumont non encore amortis, leur mode de dépréciation suit la méthode d'amortissement des films et droits audiovisuels sous-jacents.

Une dépréciation est effectuée si le suivi des valeurs des mali de confusion fait apparaître des pertes de valeurs.

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Mouvements de la période				
	31.12.10	+	-	31.12.09	31.12.08
Terrains	3 090	-	-	3 090	3 132
Constructions et agencements	21 366	151	- 41	21 256	21 599
Matériel d'exploitation	1 378	38	-	1 340	1 346
Autres immobilisations corporelles	3 376	258	- 724	3 842	3 999
Immobilisations corporelles en cours	12	12	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>29 222</b>	<b>459</b>	<b>- 765</b>	<b>29 528</b>	<b>30 076</b>
Terrains	- 310	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 16 979	- 734	186	- 16 431	- 15 774
Matériel d'exploitation	- 1 237	- 68	-	- 1 169	- 1 119
Autres immobilisations corporelles	- 2 914	- 178	318	- 3 054	- 3 042
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>- 21 440</b>	<b>- 980</b>	<b>504</b>	<b>- 20 964</b>	<b>- 20 245</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>7 782</b>	<b>- 521</b>	<b>- 261</b>	<b>8 564</b>	<b>9 831</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Titres de participations	112 641	7 165	- 5 224	110 700	109 848
Créances rattachées à des participations	2 265	741	- 11	1 535	1 584
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	7	7	- 11	11	60
Prêts	186	-	- 39	225	265
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	43	-	- 52	95	94
Espèces - contrat de liquidité	50	493	- 443	-	-
Actions propres - contrat de liquidité	343	343	-	-	-
Autres immobilisations financières	390	80	-	310	1 233
<b>Valeur brute</b>	<b>115 918</b>	<b>8 822</b>	<b>- 5 769</b>	<b>112 865</b>	<b>113 024</b>
Titres de participations	- 10 550	- 5 051	4 496	- 9 995	- 9 453
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Actions propres - contrat de liquidité	- 40	- 40	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 10 590</b>	<b>- 5 091</b>	<b>4 496</b>	<b>- 9 995</b>	<b>- 9 453</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>105 328</b>	<b>3 731</b>	<b>- 1 273</b>	<b>102 870</b>	<b>103 571</b>

En 2010, la société EuroPalaces a changé de dénomination sociale pour devenir Les Cinémas Gaumont Pathé.

Les principales variations du poste immobilisations financières concernent :

- l'acquisition, le 16 décembre 2010, d'une participation minoritaire de 37,48 % des titres composant le capital social de la société Légende SAS, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, pour un montant de k€ 6 372, dont k€ 5 997 payable à l'acquisition et k€ 375 à titre de complément de prix payable au plus tard en 2014. Le coût total de la transaction s'élève à k€ 6 572 y compris k€ 200 de frais d'acquisition des titres ;
- les cessions, par crédit vendeur, le 20 décembre 2010, des titres Léonis Productions SAS et des titres Les Films du Loup SNC à sa filiale exclusive Gaumont Télévision SARL. Cette cession a été réalisée à la valeur vénale des titres, soit k€ 734. Ces titres étaient inscrits au bilan pour un montant de valeurs brutes de k€ 5 224 et dépréciées à hauteur de k€ 4 496 ;

- la recapitalisation de Gaumont Musiques SAS, filiale à 100 %, par une augmentation de capital de k€ 592 ;
- les actions propres acquises, et les espèces mises à disposition, dans le cadre du contrat de liquidité. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, Gaumont a confié à Exane Bnp Paribas l'animation de son titre. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de 300 000 euros versée en juillet 2010, augmentée de 100 000 euros en novembre 2010. Au 31 décembre 2010, Gaumont détenait 6 733 actions propres correspondant aux titres négociés dans le cadre de ce contrat de liquidité, représentant un investissement de k€ 343. Le cours de clôture étant inférieur à la valeur comptable, une dépréciation de k€ 40 a été constatée ;
- les dotations pour dépréciation de titres, constituées en 2010, concernent essentiellement Alphanim SA et Les Films du Dauphin SARL.

### 3.5. Créances clients

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Valeur brute	26 151	27 279	23 328
<i>dont produits à recevoir</i>	7 982	7 748	1 913
Dépréciations	- 15	- 195	- 196
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>26 136</b>	<b>27 084</b>	<b>23 132</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	24 591	25 737	21 712
- de 1 à 5 ans	1 560	1 542	1 616
- à plus de 5 ans	-	-	-

#### 3.5.1. Détail des dépréciations

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Clients	- 15	-	181	- 196	- 196
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 15</b>	<b>-</b>	<b>181</b>	<b>- 196</b>	<b>- 196</b>

### 3.6. Autres créances

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Avances et acomptes versés	578	505	468
Créances sociales	1	26	14
<i>dont produits à recevoir</i>	1	17	9
Créances fiscales	7 905	7 891	12 161
<i>dont produits à recevoir</i>	-	135	-
Comptes courants	15 409	16 160	13 528
<i>dont produits à recevoir</i>	18	15	21
Créances diverses	8 140	8 824	6 222
<i>dont produits à recevoir</i>	723	570	1 126
<b>Valeur brute</b>	<b>32 033</b>	<b>33 406</b>	<b>32 393</b>
Comptes courants	- 8 913	- 9 229	- 9 381
Créances diverses	- 1 655	- 1 763	- 1 508
<b>Dépréciations</b>	<b>- 10 568</b>	<b>- 10 992</b>	<b>- 10 889</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>21 465</b>	<b>22 414</b>	<b>21 504</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	32 033	33 406	32 393
- de 1 à 5 ans	-	-	-
- à plus de 5 ans	-	-	-

#### 3.6.1. Détail des dépréciations

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Comptes courants	- 8 913	- 9	325	- 9 229	- 9 381
Créances diverses	- 1 655	- 30	138	- 1 763	- 1 508
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 10 568</b>	<b>- 39</b>	<b>463</b>	<b>- 10 992</b>	<b>- 10 889</b>

### 3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Comptes bancaires et autres disponibilités	3 251	6 903	1 801
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 251</b>	<b>6 903</b>	<b>1 802</b>

### 3.8. Capitaux propres

	31.12.10	Mouvements de l'exercice			31.12.09	31.12.08
		Affectation AGO du 06.05.10	+	-		
Capital	34 180	-	8	-	34 172	34 172
Prime d'émission	18 776	-	40	-	18 736	18 736
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	1 275
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	358	358
Réserves	13 162	- 1 281	-	-	14 443	15 724
Report à nouveau	- 45 162	- 15 618	-	-	- 29 544	- 7 577
Résultat de l'exercice	26 527	15 618	26 527	-	- 15 618	- 21 967
Provisions réglementées	12 532	-	252	- 30 878	43 158	32 794
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>64 447</b>	<b>- 1 281</b>	<b>26 827</b>	<b>- 30 878</b>	<b>69 779</b>	<b>76 314</b>

L'augmentation du capital et de la prime d'émission concernent les levées d'options de souscription d'actions intervenues durant l'exercice.

Les amortissements dérogatoires ont été calculés en appliquant la méthode d'amortissement fiscal minimum. Au regard des amortissements économiques comptabilisés sur l'actif films et droits audiovisuels, l'application de cette méthode a généré sur l'exercice une reprise de k€ 30 878.

### 3.8.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2010 le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 272 530 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées :

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Nombre de titres	4 272 530	1 014	-	4 271 516	4 271 516
Nominal	€ 8	€ 8	-	€ 8	€ 8
<b>CAPITAL</b>	<b>34 180 240</b>	<b>8 112</b>	<b>-</b>	<b>34 172 128</b>	<b>34 172 128</b>

### 3.8.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant :

(en euros)	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dividendes versés	1 281 455	1 281 455	1 280 975
Soit par action	€ 0,30	€ 0,30	€ 0,30

### 3.8.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

#### 3.8.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 6 mai 2010 a fait procéder le 14 mai 2010 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,39	105 962	38 718	59 192	8 052
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 62,86	171 196	79 500	73 343	18 353
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,13	168 198	104 816	39 458	23 924
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 62,95	200 515	72 610	2 039	125 866
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>889 902</b>	<b>329 175</b>	<b>384 532</b>	<b>176 195</b>
<b>Capital au 31 décembre 2010 = 4 272 530 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,82 %</b>	<b>7,70 %</b>	<b>9,00 %</b>	<b>4,12 %</b>

**3.8.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité**

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.10		Mouvements de la période				31.12.09		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 052	8 052	48	-	-	-	-	8 004	8 004
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 353	18 353	107	-	-	-	-	18 246	18 246
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	23 924	23 924	147	-	- 307	- 1 014	-	25 098	25 098
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	125 866	125 866	755	-	- 8 904	-	-	134 015	134 015
<b>TOTAL</b>					<b>176 195</b>	<b>176 195</b>	<b>1 057</b>	<b>-</b>	<b>- 9 211</b>	<b>- 1 014</b>	<b>-</b>	<b>185 363</b>	<b>185 363</b>

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.09		Mouvements de la période				31.12.08		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 004	8 004	88	-	- 3 039	-	-	10 955	10 955
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 246	18 246	176	-	- 4 053	-	-	22 123	22 123
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	25 098	25 098	230	-	- 12 852	-	-	37 720	37 720
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	134 015	134 015	1 136	-	- 45 816	-	-	178 695	-
<b>TOTAL</b>					<b>185 363</b>	<b>185 363</b>	<b>1 630</b>	<b>-</b>	<b>- 65 760</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>249 493</b>	<b>70 798</b>

### 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.10	Mouvements de la période			31.12.09	31.12.08
		+	-(1)	-(2)		
Provision pour litiges <sup>(3)</sup>	740	640	- 393	- 252	745	415
Provision pour pertes de change	48	48	- 387	-	387	283
Autres provisions pour risques <sup>(4)</sup>	668	38	- 250	- 131	1 011	1 033
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1 456</b>	<b>726</b>	<b>- 1 030</b>	<b>- 383</b>	<b>2 143</b>	<b>1 731</b>
Provision pour retraites et assimilés	1 562	11	-	-	1 551	1 421
Autres provisions pour charges <sup>(4)</sup>	100	365	- 413	- 302	450	657
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 662</b>	<b>376</b>	<b>- 413</b>	<b>- 302</b>	<b>2 001</b>	<b>2 078</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 118</b>	<b>1 102</b>	<b>- 1 443</b>	<b>- 685</b>	<b>4 144</b>	<b>3 809</b>
Impact sur le résultat d'exploitation		1 016	- 1 056	- 685		
Impact sur le résultat financier		48	- 387	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		38	-	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) Les autres provisions couvrent les risques et charges suivants :

• Risques liés aux films	167
• Risques avec le personnel	501
• Total	668
• Charges liées au personnel	100
• Total	100

#### 3.9.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Indemnités de fin de carrière	1 466	1 443	1 262
Gratifications liées à l'ancienneté	96	108	159
<b>TOTAL</b>	<b>1 562</b>	<b>1 551</b>	<b>1 421</b>

**3.9.1.1. Variation de la dette actuarielle**

	31.12.10			31.12.09			31.12.08		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 443	108	1 551	1 262	159	1 421	1 325	149	1 474
Coût des services rendus sur la période	91	7	98	82	7	89	91	10	101
Effet de l'actualisation	66	5	71	69	5	74	63	8	71
Prestations versées réelles	-	- 10	- 10	- 5	- 2	- 7	- 65	- 1	- 66
Coût des services passés	73	-	73	-	-	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels	- 207	- 14	- 221	35	- 61	- 26	- 152	- 7	- 159
<b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>	<b>1 466</b>	<b>96</b>	<b>1 562</b>	<b>1 443</b>	<b>108</b>	<b>1 551</b>	<b>1 262</b>	<b>159</b>	<b>1 421</b>

**3.9.1.2. Composantes de la charge**

	31.12.10			31.12.09			31.12.08		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	91	7	98	- 82	- 7	- 89	- 91	- 10	- 101
Effet de l'actualisation	66	5	71	- 69	- 5	- 74	- 63	- 8	- 71
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements du coût des services passés	73	-	73	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	- 207	- 14	- 221	- 35	61	26	152	7	159
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>23</b>	<b>- 2</b>	<b>21</b>	<b>- 186</b>	<b>49</b>	<b>- 137</b>	<b>- 2</b>	<b>- 11</b>	<b>- 13</b>

### 3.9.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Taux d'actualisation	4,50 %	5,00 %	4,59 %	4,50 %	5,00 %	4,59 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %	4,00 %

### 3.10. Dettes financières

	31.12.10	Mouvements de la période		31.12.09	31.12.08
		+	-		
Crédit sur acquisition Alphanim	10 006	6	- 5 012	15 012	20 023
<i>dont intérêts courus à payer</i>	6	6	- 12	12	23
Lignes de crédit	89 028	28	- 3 082	92 082	84 141
<i>dont intérêts courus à payer</i>	28	28	- 82	82	141
Avances Centre National de la Cinématographie	722	-	-	722	760
Dépôts reçus	130	3	- 11	138	49
Soldes créditeurs de banques	-	-	- 376	376	4 513
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	- 1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>99 886</b>	<b>37</b>	<b>- 8 481</b>	<b>108 330</b>	<b>109 486</b>
Echéances :					
- à moins de 1 an	94 886			98 330	94 486
- de 1 à 5 ans	5 000			10 000	15 000
- à plus de 5 ans	-			-	-

#### 3.10.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 2,92 % (31.12.09 : 2,38 %, 31.12.08 : 4,68 %) avant prise en compte des instruments de couverture. La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010. Après prise en compte des instruments de couverture, le taux d'intérêt effectif était à 3,25 % au 31 décembre 2009.

#### Taux d'intérêt moyen

En 2010, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 1,97 % avant prise en compte des instruments de couverture (2009 : 2,90 %) et 2,67 % après prise en compte des instruments de couverture (2009 : 3,74 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

#### 3.10.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Au 31 décembre 2010, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 89 000 (31.12.09 : k€ 92 000, 31.12.08 : k€ 84 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 50 000 (31.12.09 : k€ 40 000, 31.12.08 : k€ 50 000).

Au 31 décembre 2010, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de k€ 36 000.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.



**Taux d'intérêt effectif**

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2010 s'établit à 2,04 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 1,70 %, 31.12.08 : 3,95 %), et à 2,24 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 2,57 %, 31.12.08 : 4,22 %).

**Taux d'intérêt moyen**

En 2010, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,47 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 1,92 %, 31.12.08 : 5,23 %), et 2,05 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.09 : 2,74 %, 31.12.08 : 5,25 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

**3.11. Autres dettes**

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Avances et acomptes reçus	133	65	62
Dettes Fournisseurs	8 270	4 978	5 317
<i>dont charges à payer</i>	3 927	2 520	2 223
Dettes sociales	4 108	3 114	2 117
<i>dont charges à payer</i>	3 148	2 708	1 486
Dettes fiscales	1 646	1 080	1 457
<i>dont charges à payer</i>	577	255	528
Dettes sur immobilisations	11 502	10 100	8 104
<i>dont charges à payer</i>	9 292	5 626	6 984
Comptes courants	9 354	14 581	7 298
<i>dont charges à payer</i>	32	54	224
Dettes diverses	21 935	24 787	25 437
<i>dont charges à payer</i>	5 515	6 394	4 512
<b>TOTAL</b>	<b>56 948</b>	<b>58 705</b>	<b>49 792</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	55 317	57 143	48 270
- de 1 à 5 ans	925	742	582
- à plus de 5 ans	706	820	940

**3.12. Comptes de régularisation****3.12.1. Actif**

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Charges constatées d'avance	732	1 132	693
Charges à étaler	719	1 131	1 543
Ecarts de conversion actifs	48	387	283
<b>TOTAL</b>	<b>1 499</b>	<b>2 650</b>	<b>2 519</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	524	2 391	2 257
- de 1 à 5 ans	425	13	13
- à plus de 5 ans	550	246	249

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation.

Les charges constatées d'avance, à hauteur de k€ 216 au 31 décembre 2010 (31.12.09 : k€ 750, 31.12.08 : k€ 310), consistent en charges de distribution engagées sur les films non encore exploités commercialement.

Le poste charges à étaler inclut le coût de mise en place du crédit amortissable de k€ 25 000 pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle dudit crédit.

**3.12.2. Passif**

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Produits constatés d'avance	8 933	15 540	9 976
Ecarts de conversion passifs	81	45	91
<b>TOTAL</b>	<b>9 014</b>	<b>15 585</b>	<b>10 067</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	9 014	15 585	10 067
- de 1 à 5 ans	-	-	-
- à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation.

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à k€ 8 933 au 31 décembre 2010 (31.12.09 : k€ 15 540, 31.12.08 : k€ 9 976), sont constitués majoritairement de recettes facturées sur les films, pour lesquelles le fait générateur de reconnaissance du produit n'a pas eu lieu à la clôture de l'exercice.

## 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
France	54 116	52 060	66 261
Export	25 026	11 364	12 784
<b>TOTAL</b>	<b>79 142</b>	<b>63 424</b>	<b>79 045</b>

### 4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

### 4.3. Reprises de dépréciations

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Reprises de dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	-	816	2 000
- des immobilisations corporelles	-	-	-
Reprises de dépréciations des actifs circulants	318	210	324
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 741	1 458	1 231
<b>TOTAL</b>	<b>2 059</b>	<b>2 484</b>	<b>3 555</b>

### 4.4. Autres produits

Les autres produits représentent essentiellement des facturations de loyers, de prestations de services, de personnel et de frais généraux.

### 4.5. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment :

- les redevances versées aux coproducteurs pour k€ 8 913 en 2010, contre k€ 5 526 en 2009 ;
- les frais de marketing des films pour k€ 8 152 en 2010, contre k€ 5 556 en 2009.

### 4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre une augmentation liée :

- à la hausse du taux du forfait social et à l'élargissement de l'assiette de cette contribution patronale ;
- à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont la valeur ajoutée sert de base au plafonnement ;
- et, aux taxes assises sur le chiffre d'affaires.

### 4.7. Charges de personnel

Dans ce poste figure en 2010 une charge de k€ 1 970 relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, contre une charge de k€ 1 510 en 2009, et de k€ 198 en 2008.

### 4.8. Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	- 48 061	- 36 671	- 53 379
- des immobilisations corporelles	- 981	- 1 123	- 1 183
- des charges à répartir	- 412	- 412	- 172
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	- 804	- 757	- 1 073
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 30	- 465	- 130
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 1 016	- 1 689	- 1 079
<b>TOTAL</b>	<b>- 51 304</b>	<b>- 41 117</b>	<b>- 57 016</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).

### 4.9. Autres charges

Ce poste enregistre essentiellement :

- les droits des auteurs, artistes et interprètes ;
- et les pertes sur créances.

#### 4.10. Résultat financier

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Produits de participation	17 647	7 701	3 508
Frais financiers activés	659	1 110	3 237
Autres intérêts et produits assimilés	29	27	123
Produits nets sur cessions de VMP	10	18	60
Reprises de provisions et dépréciations	5 209	489	173
Gains de change	378	158	266
<b>Produits financiers</b>	<b>23 932</b>	<b>9 503</b>	<b>7 367</b>
Intérêts et charges assimilées	- 2 223	- 3 310	- 6 142
Charges de participation	-	- 17	- 2
Dotations aux provisions et dépréciations	- 5 148	- 983	- 695
Pertes de change	- 218	- 420	- 213
<b>Charges financières</b>	<b>- 7 589</b>	<b>- 4 730</b>	<b>- 7 052</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 343</b>	<b>4 773</b>	<b>315</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS (ex EuroPalaces)	7 067	1 693	-
Films du Dauphin SARL	1 900	-	-
Gaumont Télévision SARL (ex Gaumont International)	150	-	-
Gaumont Pathé Archives SAS	-	233	185
Prestations et Services SARL	600	-	-
Editions La Marguerite SARL	1 400	-	-
Gaumont Vidéo SNC	4 728	5 689	3 287
SCI Forest	89	-	-
Gaumont Inc.	1 713	-	-
Autres	-	69	34
<b>TOTAL</b>	<b>17 647</b>	<b>7 684</b>	<b>3 506</b>

#### 4.11. Résultat exceptionnel

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Sur opérations de gestion	42	-	-
Sur opérations en capital	2 380	1 192	308
Reprises de provisions, dépréciations et transferts de charges	31 119	-	7
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>33 541</b>	<b>1 192</b>	<b>315</b>
Sur opérations de gestion	- 11	-	-
Sur opérations en capital	- 6 710	- 205	- 50
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	- 291	- 10 605	- 12 724
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>- 7 012</b>	<b>- 10 810</b>	<b>- 12 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 529</b>	<b>- 9 618</b>	<b>- 12 459</b>

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- d'une reprise d'amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 30 878 en 2010, contre une dotation de k€ 10 149 en 2009 et de k€ 12 509 en 2008. Les amortissements dérogatoires ont été calculés en appliquant la méthode d'amortissement fiscal minimum. Au regard des amortissements économiques comptabilisés sur l'actif films et droits audiovisuels, l'application de cette méthode a généré sur l'exercice une reprise ;
- d'une moins-value sur cessions d'immobilisations financières de k€ 4 490 en 2010, liée à la vente des titres Léonis Productions SAS et des titres Les Films du Loup SNC à Gaumont Télévision SARL. Cette moins value est compensée par une reprise de provision figurant en résultat financier.

#### 4.12. Impôts

##### 4.12.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2010, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, « tête de Groupe », ainsi que de Gaumont Télévision SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkéion Films SAS, Gaumont Musiques, Alphanim SA, Alphanim Digital SAS, Alphanim Musique SARL et Editions La Marguerite.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, un produit d'impôts de k€ 15 a été comptabilisé en 2010. En 2009 et 2008 l'intégration fiscale n'avait généré aucun produit d'impôts.

Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

#### 4.12.2. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	- 299		- 299
	LT	- 554		- 554
Résultat exceptionnel	CT	22 209		22 209
	LT	4 320		4 320
<b>Total</b>		<b>25 676</b>	<b>-</b>	<b>25 676</b>
Effet de l'intégration fiscale			14	14
Crédit d'impôt cinéma			837	837
Autres crédits d'impôts			-	-
<b>TOTAL</b>		<b>25 676</b>	<b>851</b>	<b>26 527</b>

#### 4.12.3. Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	4 297	
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	757	
Autres charges déduites fiscalement	1 061	
Congés payés		135
Organic		45
Retraite		489
Autres charges et provisions non déductibles		836
Déficits fiscaux reportables		30 711
<b>TOTAL</b>	<b>6 115</b>	<b>32 216</b>

Le taux d'imposition différé retenu au 31 décembre 2010 est de 33,33 % (taux de droit commun) et de 0 % (taux réduit).

Au 31 décembre 2010, dans le cadre de l'intégration fiscale, Gaumont dispose de k€ 88 263 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations hors actifs circulants

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Reprises sur dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	67	816	2 000
- des immobilisations corporelles	174	-	-
- des immobilisations financières	4 496	3	1
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 128	1 741	1 411
Reprises sur provisions réglementées	30 878	-	-
<b>Reprises</b>	<b>37 743</b>	<b>2 560</b>	<b>3 412</b>
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	- 48 061	- 36 671	- 53 379
- des immobilisations corporelles	- 981	- 1 123	- 1 183
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	- 804	- 757	- 1 073
- des immobilisations corporelles	-	- 241	-
- des immobilisations financières	- 5 091	- 545	- 134
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 1 102	- 2 076	- 1 362
Dotations aux provisions réglementées	- 252	- 10 364	- 12 724
<b>Dotations</b>	<b>- 56 291</b>	<b>- 51 777</b>	<b>- 69 855</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 18 548</b>	<b>- 49 217</b>	<b>- 66 443</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).

## 5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Variation des actifs d'exploitation	2 636	- 5 405	10 051
Variation des passifs d'exploitation	- 9 730	12 435	- 2 830
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 094</b>	<b>7 030</b>	<b>7 221</b>

### 5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07
Créances clients	26 136	- 948	27 084	3 952	23 132	- 5 251	94	28 289
Avances et acomptes versés	578	73	505	37	468	180	-	288
Créances sociales	1	- 25	26	12	14	10	-	4
Créances fiscales	7 905	14	7 891	- 4 270	12 161	- 5 855	140	17 876
Comptes courants	6 496	- 435	6 931	2 784	4 147	1 139	- 424	3 432
Créances diverses	6 485	- 576	7 061	2 347	4 714	- 29	-	4 743
Charges constatées d'avance	732	- 400	1 132	439	693	- 357	-	1 050
Ecarts de conversion actifs	48	- 339	387	104	283	112	-	171
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>48 381</b>	<b>- 2 636</b>	<b>51 017</b>	<b>5 405</b>	<b>45 612</b>	<b>- 10 051</b>	<b>- 190</b>	<b>55 853</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

### 5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07
Avances et acomptes reçus	133	68	65	3	62	- 21	-	83
Dettes fournisseurs	8 270	3 292	4 978	- 339	5 317	- 2 719	- 99	8 135
Dettes sociales	4 108	994	3 114	997	2 117	277	10	1 830
Dettes fiscales	1 646	566	1 080	- 377	1 457	123	5	1 329
Comptes courants	9 354	- 5 227	14 581	7 283	7 298	- 1 432	-	8 730
Dettes diverses	21 935	- 2 852	24 787	- 650	25 437	- 2 091	67	27 461
Produits constatés d'avance	8 933	- 6 607	15 540	5 564	9 976	2 949	6	7 021
Ecart de conversion passifs	81	36	45	- 46	91	84	-	7
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>54 460</b>	<b>- 9 730</b>	<b>64 190</b>	<b>12 435</b>	<b>51 755</b>	<b>- 2 830</b>	<b>- 11</b>	<b>54 596</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

### 5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	31 743	35 632	36 072
Acquisitions d'immobilisations corporelles	459	228	709
Acquisitions d'immobilisations financières	8 822	871	587
<b>TOTAL</b>	<b>41 024</b>	<b>36 731</b>	<b>37 368</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.10 : k€ 7 859, 31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046).

### 5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.10	Variation	Solde net au 31.12.09	Variation	Solde net au 31.12.08	Variation	Solde net au 31.12.07
Dettes sur immobilisations	11 502	1 402	10 100	1 996	8 104	- 1 041	9 145

### 5.5. Incidence des fusions

En 2008, les k€ 86 correspondent à la trésorerie reprise lors de la transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

## 6. Autres informations

### 6.1. Eléments concernant les entreprises liées

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Créances rattachées à des participations	2 265	1 535	1 584
Créances clients	1 514	1 958	1 313
Autres créances	6 496	7 256	4 486
Dettes financières	-	11	10
Dettes fournisseurs	47	203	136
Dettes sur immobilisations	3	-	-
Autres dettes	8 053	13 159	6 529
Produits constatés d'avance	966	1 028	-
Produits financiers de participation	10 580	6 007	3 508
Charges financières de participation	-	- 17	- 1
Autres produits financiers	25	26	87
Autres charges financières	- 32	- 54	- 224

### 6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.10		31.12.09		31.12.08	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	61	-	59	-	59	-
Agents de maîtrise	29	-	30	-	33	-
Employés	25	13	24	13	27	13
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>115</b>	<b>13</b>	<b>113</b>	<b>13</b>	<b>119</b>	<b>13</b>

### 6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés par Gaumont aux mandataires sociaux s'élèvent à k€ 2 004 en 2010 et à k€ 1 437 en 2009.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont aux mandataires sociaux et comptabilisés au titre de l'exercice s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Rémunérations brutes totales <sup>(1)</sup>	1 908	2 211
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	-	6
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-
Autres avantages à long terme	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

## 6.4. Engagements et passifs éventuels

### 6.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Engagements donnés</b>	<b>122 358</b>	<b>110 821</b>	<b>120 457</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	90 013	90 013
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	1 200	2 170	1 597
- Production de films et développement de projets	26 449	18 452	28 147
- Achat de titres et de compte courant	-	-	700
- Engagement de rachat des minoritaires	206	186	-
- Engagement d'investissement à l'étranger	4 490	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>51 593</b>	<b>50 900</b>	<b>76 300</b>
Crédits bancaires non utilisés	36 000	33 000	41 000
Autres engagements reçus :			
- Traités reçues en garantie de créances clients	-	910	-
- Achats de droits et financement de films	15 593	16 990	35 300

Au 31 décembre 2010, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 89 000.

Au 31 décembre 2010, Gaumont s'est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 26 449. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 15 593.

L'engagement de rachat des minoritaires de Léonis Productions correspond à la valeur actuelle des titres que Gaumont s'est engagé à racheter au terme de la période d'inaliénabilité de 5 ans.

Dans le cadre du développement de ses activités de productions de fictions télévisuelles aux Etats Unis, Gaumont s'est engagé à investir k\$ 6 000 dans sa filiale Gaumont International Television LLC.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

### 6.4.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions des Cinémas Gaumont Pathé détenues par elle-même (soit 34 % des actions composant le capital social des Cinémas Gaumont Pathé).

Type de nantissements / hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	90 013	90 013
<b>TOTAL</b>		<b>90 013</b>	<b>90 013</b>	<b>90 013</b>
Total du bilan		233 413	256 543	249 468
Pourcentage correspondant		38,6 %	35,1 %	36,1 %

### 6.4.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.5.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.



### 6.4.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Arkéion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de k€ 907, qui expire le 30 janvier 2011 ;
- Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, et absorbée en 2008, pour un montant de k€ 1 750 qui expirera le 15 janvier 2011 ramené à k€ 1 500 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de k€ 573, ramené à k€ 287 le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011 ;
- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expirera le 6 janvier 2012 ;
- Légende, le 16 décembre 2010, pour un montant de k€ 1 200 après prise en compte d'une franchise de k€ 94, qui expirera le 16 juin 2012 pour les réclamations sans lien avec une réclamation de tiers et le 16 décembre 2012 dans les autres cas. Par exception, la garantie est portée à k€ 3 500 sans franchise, lorsque la réclamation porte sur le montant de la dette ou des engagements hors bilan envers des tiers, ou sur des éléments de trésorerie.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2010.

### 6.4.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple <sup>(1)</sup>	1 169	161	645	363
<b>TOTAL</b>	<b>1 169</b>	<b>161</b>	<b>645</b>	<b>363</b>

(1) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

### 6.4.4. Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation de Gaumont. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2010.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2010 s'élève à 7 674 heures. Le taux d'utilisation moyen des droits de 14,25 % sur les cinq dernières années.

## 6.5. Risques

### 6.5.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2010, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 89 000, soit un taux d'utilisation de 71,2 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2010 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,46

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2010 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.10
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	7,62
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,45

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

## 6.5.2. Risque de taux d'intérêt

### 6.5.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.10	Echancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	3 251	3 251	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>3 251</b>	<b>3 251</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 99 034	- 94 034	- 5 000	-
Passifs financiers non exposés	- 852	- 852	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 99 886</b>	<b>- 94 886</b>	<b>- 5 000</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.  
(2) Dettes financières.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

### 6.5.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.10	Echancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux	50 000	-	50 000	-	- 32
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>- 32</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Le 7 mai 2010, un contrat d'échange de taux d'intérêt a été négocié par anticipation pour les deux prochaines années d'octobre 2010 à septembre 2012 pour la ligne de crédit de k€ 125 000. La couverture consiste en un échange de taux variable contre un taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 50 000.

### 6.5.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	3 251	-	3 251
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 99 034	- 852	- 99 886
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 95 783</b>	<b>- 852</b>	<b>- 96 635</b>
« Couverture »	- 50 000	50 000	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 50 000</b>	<b>- 45 783</b>	<b>- 852</b>	<b>- 96 635</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>		- 458		

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.  
(2) Dettes financières.  
(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2010, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 50 000 et à taux variable à hauteur de k€ 45 783.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 458. Cela représenterait une hausse du coût de l'endettement de 20,6 %.

### 6.5.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change :

	CHF	CAD	GBP	USD	CZK	SEK	JPY	ZAR	Total
Actifs	39	165	48	6 054	26	13	15	11	6 371
Passifs	-	-	-	- 154	-	-	-	-	- 154
Hors bilan	-	-	-	- 7 304	-	-	-	-	- 7 304
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>39</b>	<b>165</b>	<b>48</b>	<b>- 1 404</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>- 1 087</b>
« Couverture »									-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>39</b>	<b>165</b>	<b>48</b>	<b>- 1 404</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>- 1 087</b>
Sensibilité	-	- 2	-	14	-	-	-	-	12

L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des « couvertures », est de k€ - 1 087. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ 12.

Au cours de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 13 720 soit 17,3 % du chiffre d'affaires.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	63	142	330	13 100	11	51	19	4	13 720

### 6.5.4. Risque sur actions

Gaumont n'est pas engagée dans des opérations boursières spéculatives.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, Gaumont a confié à Exane Bnp Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de 300 000 euros versée en juillet 2010, augmentée de 100 000 euros en novembre 2010.

Au 31 décembre 2010, Gaumont détenait 6 733 actions propres négociées dans le cadre du contrat de liquidité mis en place au cours de l'exercice, pour un coût d'acquisition de k€ 343 comptabilisé en autres immobilisations financières. Le cours de clôture étant inférieur à la valeur comptable, une dépréciation de k€ 40 a été constituée.

A l'exception des actions propres, les seules acquisitions de titres effectuées par Gaumont consistent en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	-	343
Hors bilan	-	-
<b>Position nette globale</b>	<b>-</b>	<b>343</b>

### 6.6. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu chez Gaumont.

## \* Tableau des filiales et participations

Société ou groupe de sociétés	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>I - Renseignements détaillés</b>											
<b>A - Filiales (détenues à + de 50 %)</b>											
<b>Filiales françaises</b>											
• Alphanim SA 8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	5 529	100,00	25 074	23 074	-	-	9 347	1 989	-
• Arkéion Films SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	382 651 123	37	- 273	100,00	1 009	321	225	-	207	- 23	-
• Gaumont Télévision SARL (ex Gaumont International) 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	340 538 693	45	67	100,00	1 552	216	734	-	-	- 101	150
• Gaumont Musiques SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	494 535 255	296	- 29	100,00	629	193	-	-	9	- 74	-
• Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris 8e	352 072 904	80	328	100,00	4 324	362	-	-	2 483	- 46	1 900
• Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	612 022 004	16	305	100,00	2 271	336	-	-	59	14	600
• Forest SCI 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	785 421 801	14	-	99,89	14	14	1 531	-	-	89	89
• Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	384 171 567	8	-	99,80	8	8	1 796	-	13 956	4 737	4 728
• Editions La Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	602 024 150	8	189	100,00	420	239	-	-	549	42	1 400
• Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	444 567 218	5 945	198	57,50	3 418	3 418	-	-	2 478	255	-
<b>Filiales étrangères</b>											
• Gaumont Inc. 520 West 43rd Street - New York - USA		k\$ 1 510	k\$ - 117	100,00	1 321	1 321	-	-	-	k\$ 258	k\$ 2 350
• Gaumont TV Inc. 200 West Sunset Boulevard - West Hollywood - USA		k\$ 0	k\$ 1	100,00	-	-	-	-	-	-	-
<b>B - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>											
<b>Sociétés françaises</b>											
• Les Cinémas Gaumont Pathé (ex EuroPalaces) 2, rue Lamennais - Paris 8e	392 962 304	146 019	89 133	34,00	66 013	66 013	-	-	30 312	30 474	7 067
• Légende SAS 5, rue Lincoln - Paris 8e	449 912 609	56	4 272	37,48	6 572	6 572	-	-	1 742	1 254	-
<b>II - Renseignements globaux</b>											
<b>A - Filiales non reprises au paragraphe I</b>											
<b>Filiales françaises (ensemble)</b>											
<b>Filiales étrangères (ensemble) <sup>(1)</sup></b>											
					15	3	4 586				-
<b>B - Participations non reprises au paragraphe I</b>											
<b>Sociétés françaises (ensemble)</b>											
					1	1					-
<b>TOTAL</b>					<b>112 641</b>	<b>102 091</b>	<b>8 872</b>	<b>-</b>			

(1) Le montant de k€ 4 586 est déprécié à 100 %.

# \* Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le Règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable ;

- Les titres de participation figurant à l'actif de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2.6 « Immobilisations financières » des états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données, les hypothèses sur lesquelles est fondée la détermination de la valeur d'utilité et les calculs effectués par votre société ;
- Votre société a constitué des provisions tel que cela est décrit dans les notes 2.9 « Provisions pour risques et charges » et 2.10 « Engagements de retraites et assimilés » des états financiers. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet



# 5

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations sur les dirigeants et les  
mandataires sociaux ..... 134

Compléments d'informations relatifs aux  
dirigeants et aux mandataires sociaux ..... 142

Rapport 2010 du Président du Conseil  
d'administration sur la composition, les  
conditions de préparation et d'organisation  
des travaux du Conseil et les procédures de  
contrôle interne et de gestion des risques  
mises en place par la Société ..... 144

Rapport des Commissaires aux comptes  
sur le rapport du Président du Conseil  
d'administration ..... 158

## \* Informations sur les dirigeants et les mandataires sociaux

Du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010, Gaumont est une société à Directoire et Conseil de surveillance.

Le 6 mai 2010, l'Assemblée générale des actionnaires vote le changement du mode d'administration et de direction de Gaumont en adoptant celui à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010 choisit de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext et décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de dix membres dont cinq membres sont « indépendants ».

Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au « Rapport du Président du Conseil d'administration » dans le présent Document de référence.

#### Nicolas Seydoux

##### Président

*Né le* : 16 juillet 1939

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 26

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 52

*Biographie* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur général (1974), Président-Directeur général (1975-2004), Président du Conseil de surveillance du 27 juillet 2004 au 6 mai 2010.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Président** de Ciné Par (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar (fin le 31.07.10) et SCA Grands Vins de Pazac

**Président** de l'Association Forum d'Avignon l'Association de la lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) et la Fondation C Génial

**Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France

**Administrateur** de la Société Civile du Val Richer, la Cinémathèque Française (fin le 28.06.10) et la Fondation des Diaconesses de Reuilly

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Administrateur** de la Société immobilière de l'Ouest, Myles et Gallimard Numérique

**Administrateur** de **Gaumont Ltda** (Brésil) et de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : père de Sidonie Dumas, Vice-Présidente et Directrice générale, père de Pénélope Seydoux, frère de Michel Seydoux, administrateurs et époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration

---

**Marie Seydoux**

**Vice-Présidente**

*Née le* : 4 octobre 1941

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 500

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 700

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* : néant

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : mère de Sidonie Dumas, Vice-Présidente et Directrice générale, mère de Pénélope Seydoux et belle-sœur de Michel Seydoux, administrateurs et épouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration

---

---

**Sidonie Dumas**

**Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale**

*Née le* : 28 avril 1967

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Conseil d'administration du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : indéterminé

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 10

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 20

*Biographie* : En 1988, parallèlement à ses études de droit, Sidonie Dumas fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post-synchronisation du *Voyage du capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets. A partir de 1998, elle produit *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. De 2004 à 2010, elle est Présidente du Directoire.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* : néant

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, et Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Pénélope Seydoux et nièce de Michel Seydoux, administrateurs.

---



### Thierry Dassault Administrateur

*Né le* : 26 mars 1957

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 500

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 528

*Biographie* : Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des Equipements Civils pour l'Electronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984, et Producteur Associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il assure la présidence. En 2006, il a créé sa structure d'investissements personnels TDH (actionnaire des sociétés Aquarelle, Bernardaud, Keynectis, Halys, I-Ces et Oletis), et a été nommé Conseiller du Président du Groupe Industriel Marcel Dassault pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis

**Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)

**Membre du Conseil de surveillance** et **Vice-Président** du Groupe Industriel Marcel Dassault

**Membre du Conseil de surveillance** de Particulier et Finances Editions et de Véolia Eau

**Représentant permanent** de la SC TDH au Conseil de Halys

**Censeur** de Véolia Environnement

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Président** de Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : néant

### Antoine Gallimard Administrateur

*Né le* : 19 avril 1947

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 400

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 410

*Biographie* : Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche (« L'Imaginaire », « Folio », « Tel »). Il est nommé Directeur général en 1981, puis Président-Directeur général du Groupe en 1988.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Administrateur** du groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF

**Administrateur, Président** et **Directeur général** de Madrigall et des Editions Gallimard

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de POL Editeur, de Madrigall aux conseils des Editions de La Table Ronde, et de Mercure de France

**Président** de Eden Livres

**Membre du Conseil de surveillance** de Sofedis

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Membre du Conseil de surveillance** de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006

**Administrateur** de Mercure de France

**Président du Conseil d'administration** de Gallimard Jeunesse et Les Nouveaux Loisirs

**Président du Conseil de surveillance** de Gallimard Bayard Jeunesse

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de PIJ, Gallimard Larousse et Gallimard Numérique

**Président du Conseil d'administration** et **Directeur général** des Editions Gallimard et Madrigall

**Président** de Gallimard Loisirs

**Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France et des Editions de la Table Ronde

**Président** de Gallimard Jeunesse (jusqu'au 14 mai 2009)

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : néant

**Michel Seydoux**

**Administrateur**

*Né le :* 11 septembre 1947

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :* Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat :* 6 mai 2010

*Fin de mandat :* Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010 :* 580

*Droits de vote au 31 décembre 2010 :* 644

*Biographie :* Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Caméra One dont il est le Gérant. Ancien Président de Air Littoral Holding, il est actuellement Président du club de football LOSC Lille Métropole, Membre du Conseil de direction de Pathé. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks de Maurice Dugowson* (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Urga* de Nikita Mikhalkov (1991), *Prospero's book* de Peter Greenaway (1991), *Toxic affair* de Philomène Esposito (1993), *Smoking et No smoking* d'Alain Resnais (1993), *Anna et Soleil trompeur* de Nikita Mikhalkov (1994), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalkov (1999), *René* d'Alain Cavalier (2002), *Le filmeur* d'Alain Cavalier (2005), *Les Ambitieux* de Catherine Corsini (2006), *Partir* de Catherine Corsini (2008), *Irène* d'Alain Cavalier (2008).

*Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :*

**Président** de MSI et Citadelle Invest

**Président du Conseil d'administration** de LOSC Lille Métropole et de Socle

**Membre du Conseil de direction** de Pathé, de Gaya Rive Gauche et de Lepapivore

**Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI, du Groupement Forestier les Cabrettes et de la SNC FMS

**Représentant** de MSI, **administrateur** de Airport Communication

**Représentant** de MSI, **associé gérant** de MSEB et Cie

**Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle

**Fondé de pouvoir** de la SAS Société Navale Industrielle et de Plaisance

**Administrateur** du Groupement de Luchin

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

**Président** de Aero-Solution, Camera One/Da, Restaurant Gaya, Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006 et Société Immobilière de l'Ouest

**Administrateur** de Ciné Par, Socle et Air Littoral

**Membre du Conseil de surveillance** de Looten

**Membre du Comité de direction** de Restaurant Gaya

**Représentant** de MSI, **Membre du Comité de direction** de Fin-Air Trade

**Représentant** de Caméra One, **administrateur** de Arcade

**Gérant** de Groupement Forestier des Noues

*Critères d'indépendance :* non

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration :* frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, oncle de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, oncle de Pénélope Seydoux, administrateur et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration

**Pénélope Seydoux****Administrateur**

*Née le* : 25 mai 1966

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 385

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 395

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Administrateur** de UMA Food and Beverages

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Présidente** de Cifor (Suisse)

**Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse)

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, fille de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale et nièce de Michel Seydoux, administrateur

**Bertrand Siguier****Administrateur**

*Né le* : 10 juin 1941

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 310

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 320

*Biographie* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. De 1982 à 1988, il devient Directeur de Publicis-Conseil. De 1988 à 2008, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. De 1999 à 2008, il est Membre du Directoire de Publicis Groupe.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Administrateur** de HM Editions

**Directeur** de Beacon Communications (Japon), de Capital Advertising (Inde), de Saatchi & Saatchi (Corée) et de Publicis Yorum (Turquie)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Directeur** de Publicis & Hal Riney (USA) (jusqu'en 2005)

**Membre du Directoire** de Publicis Groupe (jusqu'en mars 2008)

**Président-Directeur général** de Multi Market Service France (fin courant 2008)

**Administrateur** de Publicis Technology SA (fin courant 2008), Gantois SA (fin courant 2008)

**Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin courant 2008)

**Deputy Chairman** d'iSe, International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin courant 2008)

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : néant

**Marc Tessier**

**Administrateur**

*Né le* : 21 juillet 1946

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 434

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 434

*Biographie* : Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des Finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des relations économiques extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie de 1978 à 1979 puis Directeur adjoint de Cabinet d'André Giraud (ministre de l'Industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur financier (1982-1983) puis Directeur général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur général de Canal+ de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal+ et Directeur général de la Société pour l'Etude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS) puis Directeur général de Canal+ International de 1989 à 1993 et Directeur général et Chargé du développement de Canal+ de 1993 à 1995. Il exerce les fonctions de Directeur général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. Marc Tessier était Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) de 1998 à 2000. De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. A compter de janvier 2006, il entre dans le groupe Netgem où il est successivement Directeur général de Netgem Média Services, Directeur général de Glowria et, depuis mai 2009, Président de Video Futur. Il préside également la chaîne régionale sur l'Ile-de-France, IDF1. Il est actuellement Président du Forum des Images.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Vice-Président** d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)

**Président** de Video Futur Entertainment Group SA

**Président** du Forum des Images

**Administrateur** d'Ediradio (RTL)

**Censeur au Conseil d'administration** de G7 Entreprises SA

**Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA

**Représentant permanent** de Netgem au Conseil d'administration de Mediapix SA (Belgique)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Président** d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)

**Directeur général** de Netgem Media Services (jusqu'en juillet 2008)

**Administrateur** de Editis, Alternative Media Initiative (Canada), Netgem

**Administrateur honoraire** de l'IDATE

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : néant

**Jean Todt****Administrateur**

*Né le* : 25 février 1946

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

*Début de mandat* : 6 mai 2010

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2010* : 500

*Droits de vote au 31 décembre 2010* : 680

*Biographie* : Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la compétition d'automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA Peugeot-Citroën à partir de 1990. En 1993, il rejoint Ferrari (société du Groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive Ferrari et Maserati ; nommé administrateur en 2001, il devient Directeur général en 2004, puis administrateur Délégué en 2006 avant de cesser toute fonction chez Ferrari en mars 2009. Elu en octobre 2009 il est Président de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile).

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

**Membre du Conseil d'administration** du Groupe Lucien Barrière

**Membre du Conseil de surveillance** de Compagnie Financière Saint-Honoré (SA – groupe Compagnie Financière Edmond De Rothschild)

**Président** de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA)

**Vice-Président** de la Fondation ICM – Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière

**Membre du Conseil d'administration** de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris

**Président** de eSafety Aware (FIA)

**Membre du Conseil des Trustees** de FIA Foundation for the Automobile and Society

**Membre du Conseil consultatif** de Hangar Bicocca (Italie)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

**Administrateur** de Ferrari SpA (Italie)

**Président du Conseil d'administration** de Ferraro Asia Pacific (Shanghai)

**Président du Conseil d'administration** de Ferrari West Europe

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Conseil d'administration* : néant

## Les comités au sein du Conseil d'administration

---

### Le Comité d'audit

---

**Marc Tessier**  
**Président**

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

**Bertrand Siguier**  
**Membre**

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 28 février 2005,  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

**Pénélope Seydoux**  
**Membre**

*Dates de nomination :*  
Conseil d'administration du 6 octobre 2003,  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

### Le Comité des nominations et des rémunérations

---

**Nicolas Seydoux**  
**Président**

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 18 novembre 2004,  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

**Antoine Gallimard**  
**Membre**

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 18 novembre 2004,  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

**Michel Seydoux**  
**Membre**

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009  
et Conseil d'administration du 6 mai 2010

---

## \* Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux

### Rémunérations et avantages de toutes natures alloués par le Groupe à ses dirigeants et mandataires sociaux

Les rémunérations brutes, avantages en nature, jetons de présence, ainsi que les autres avantages attribués aux dirigeants et mandataires sociaux sont présentés au sein du Rapport de gestion du Conseil d'administration, pages 22 à 48 du présent Document.

Les modalités d'allocation des jetons de présence sont décrites au sein du Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, aux pages 144 à 157 du présent Document.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2010 sont mentionnées dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration (page 40-41 du présent Document) et aux annexes des comptes consolidés et sociaux (pages 72 à 74 et 115 à 116 du présent Document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2010 concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale et présenté page 160 du présent Document.

### Conventions réglementées et autres contrats conclus entre le Groupe et ses dirigeants et mandataires sociaux

Les conventions ou engagements au sens de l'article L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce conclus par le Groupe sont décrits dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à la page 162 du présent Document.

Le Groupe n'exploite aucun actif appartenant directement ou indirectement à un mandataire social ou à un membre de sa famille et n'a conclu aucun contrat de service avec ces mêmes personnes.

### Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de Gaumont et à la date du présent Document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Directoire, du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

### Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

## Initiés

Les membres du Directoire, du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

## Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Au 31 décembre 2010, la société Ciné Par, représentée par M. Nicolas Seydoux, bénéficie des 140 752 actions Gaumont détenues par Socipar par suite de la transmission universelle du patrimoine de Socipar à Ciné Par réalisée en septembre 2010.



## \* Rapport 2010 du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010 a voté la modification du mode d'administration et de direction de la Société pour adopter celui à Conseil d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce. Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Conseil de surveillance jusqu'au 6 mai 2010 et ceux menés par le Conseil d'administration depuis cette date.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction financière et de la Direction juridique de Gaumont et en application :

- du guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF (Autorité des marchés financiers) et publié le 9 janvier 2008, puis revu et mis à jour par l'AMF le 22 juillet 2010 ;
- du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») jusqu'au 6 mai 2010 ;
- du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext, à partir du 6 mai 2010, suite à son adoption par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 ;
- de la Recommandation AMF n° 2010-15 du 7 décembre 2010 sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne - Valeurs moyennes et petites se référant au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext de décembre 2009.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent rapport du Président du Conseil d'administration a été approuvé par le Conseil dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2011.

### Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

#### Code de gouvernement d'entreprise

Jusqu'au 6 mai 2010, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, Gaumont se réfère au Code AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Dans sa séance du 6 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de choisir comme nouveau code de référence de Gaumont le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext. Ce code correspond aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne propres à la Société.

Les mises en conformité et les adaptations au regard de ces codes de référence réalisées au cours de l'année 2010 ont été les suivantes :

- l'examen de la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de surveillance du 10 mars 2010 ;
- la durée du mandat des administrateurs est ramenée de six à quatre ans. La modification des statuts a été adoptée par l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2010 ;
- lors de sa réunion du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Un questionnaire d'évaluation a été remis aux membres lors de la séance du 16 novembre 2010 ;
- le Conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2011 le Règlement intérieur qui prévoit une évaluation annuelle telle que recommandée dans le nouveau code de référence, au lieu de l'évaluation formalisée triennale préconisée par le Code AFEP-MEDEF.

Ces codes peuvent être consultés sur les sites internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)) et de l'AFEP-MEDEF ([www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com)).

## Composition du Conseil

Le Conseil d'administration de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux.

Il est composé de dix administrateurs, dont neuf sont issus du Conseil de surveillance : Nicolas Seydoux, Marie Seydoux, Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Michel Seydoux, Pénélope Seydoux, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt. Sidonie Dumas est nommée administrateur et Vice-Présidente au même titre que Marie Seydoux.

A la date d'établissement du présent rapport, il est précisé que le Conseil d'administration compte cinq membres « indépendants », c'est-à-dire des membres dont la situation est conforme aux critères suivants, précisés par le Code de référence et le Règlement intérieur du Conseil :

« Un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Gaumont ou sa direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, Gaumont ou son Groupe.

A ce titre, le membre indépendant ne doit pas :

- actuellement ou au cours des cinq années précédentes, être ou avoir été salarié ou mandataire social de Gaumont, de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;
- être de façon significative un client, fournisseur ou banquier de Gaumont ou pour lequel Gaumont représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de Gaumont ;
- avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq dernières années ;
- être administrateur ou membre du Conseil de surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Les membres indépendants sont : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

Quatre membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil d'administration.

Tous les membres sont de nationalité française.

Les dix membres du Conseil d'administration ont été nommés pour quatre ans par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration à la date d'établissement du présent rapport figure dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

## Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation de son Président, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de Gaumont l'exige. L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation est adressée aux membres du Conseil quinze jours à l'avance.

En 2010, les membres se sont réunis une fois en Conseil de surveillance le 10 mars pour la présentation des comptes au 31 décembre 2009 et la revue de la marche des affaires, et trois fois en Conseil d'administration, les :

- 6 mai : notamment pour la nomination du Président, des Vices Présidentes et de la Directrice générale, l'attribution des pouvoirs de la Directrice générale, l'adoption du code de référence publié par MiddleNext pour les entreprises moyennes, l'adoption des règlements intérieurs du Conseil et des comités, la nomination des membres des comités du Conseil, la mise en paiement du dividende et des jetons de présence ;
- 27 juillet : pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2010, la détermination de la rémunération du Président et de la Directrice générale et la revue de la marche des affaires ;
- 16 novembre : pour l'arrêté des comptes prévisionnels révisés 2010, du budget 2011, l'évaluation du Conseil et la revue de la marche des affaires.

Sur les neuf membres du Conseil de surveillance, huit ont assisté à la réunion du 10 mars 2010.

Sur les dix membres du Conseil d'administration, neuf ont assisté à la totalité des réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté à la réunion du Conseil de surveillance qui a examiné les comptes annuels au 31 décembre 2009 et à celle du Conseil d'administration qui a arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2010.

## Fonctionnement du Conseil

Jusqu'au 6 mai 2010, le Conseil de surveillance a exercé le contrôle permanent de la gestion de Gaumont par le Directoire et a donné à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne pouvait accomplir sans son accord en application des statuts. A toute époque de l'année, le Conseil de surveillance a opéré les vérifications et les contrôles qu'il a jugés opportuns. Les membres du Conseil ont reçu les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

Suite à l'adoption par l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2010 du mode d'administration et de direction de la Société par un Conseil d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 6 mai 2010 a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts. En particulier, le Conseil :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce ;
- élit le Président du Conseil d'administration et le ou les Vice-Présidents ;
- désigne et révoque le Directeur général ;
- fixe le mode et le montant de la rémunération du Directeur général ;
- fixe la rémunération du Président du Conseil d'administration ;
- rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires de ses observations sur les comptes ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- définit à tout moment les éventuelles limitations de pouvoirs du Directeur général.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Les statuts de Gaumont prévoient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, que les membres du Conseil ont la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

### Actions de Gaumont détenues par les membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de Gaumont.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration, chacun des membres du Conseil, afin de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'activité de Gaumont, doit faire ses meilleurs efforts afin de détenir un minimum de cinq cents actions de la Société. Cette disposition ne s'applique pas au membre qui détient des actions de Gaumont au travers de sociétés qu'il contrôle.

A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement 3 645 actions de Gaumont et indirectement 2 729 402 actions de Gaumont, soit 63,97 % du capital.

### Rémunération des membres du Conseil

En dehors des jetons de présence, seul le Président perçoit une rémunération.

#### Jetons de présence

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a fixé à € 180 000 le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010 et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010 a décidé :

- de répartir les jetons de présence sur la base de € 180 000, à compter de l'exercice 2010, de la façon suivante :
  - € 100 000 répartis également entre tous les membres,
  - € 50 000 répartis entre les membres en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil,
  - € 30 000 répartis également entre les administrateurs membres du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit.

#### Rémunération du Président

Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance, à l'unanimité, a alloué à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Le 27 juillet 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a approuvé les modalités de rémunération du Président, identiques à celles appliquées depuis le 18 novembre 2004.

Il ne bénéficie d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations versées au Président sont présentées au sein du « Rapport de gestion ».

## Règlement intérieur du Conseil

Le Règlement intérieur du Conseil a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009, puis il a été modifié et approuvé par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Le Règlement intérieur a été modifié en application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

Le Règlement est mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

Conformément au Règlement intérieur, et notamment au devoir et à la déontologie des membres du Conseil d'administration, les membres du Conseil ayant accès à des informations privilégiées ont l'obligation de s'abstenir :

- d'acquérir ou de vendre, de tenter d'acquérir ou de vendre, des titres pouvant être affectés par de telles informations ;
- de communiquer ces informations à des tiers ;
- de recommander à des tiers d'acheter ou de vendre ces mêmes titres sur la base de telles informations.

Chacun des membres du Conseil d'administration doit en particulier s'interdire d'intervenir, directement ou indirectement, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

## Comités au sein du Conseil

Le Conseil d'administration a constitué le 6 mai 2010 en son sein deux comités comme l'avait fait précédemment le Conseil de surveillance.

### Comité d'audit

#### Composition

Le Comité constitué par le Conseil d'administration est composé des mêmes membres que celui qui a été constitué par le Conseil de surveillance : Marc Tessier, Président, assisté de Bertrand Siguier et de Pénélope Seydoux.

Deux tiers de ses membres sont indépendants en la personne de Messieurs Tessier et Siguier.

Les informations relatives à la formation des membres de ce comité figurent dans le « Rapport de gestion ».

### Mission

Le Comité d'audit a eu pour mission depuis sa constitution de s'assurer que la Direction financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de Gaumont.

Le Comité d'audit assure, sous la responsabilité des membres du Conseil, le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière ;
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

### Activité

En 2010, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 9 mars : pour examiner les comptes au 31 décembre 2009 ;
- 26 juillet : pour examiner les comptes au 30 juin 2010.

Les trois membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur général adjoint, la Directrice des services fonctionnels, le Directeur financier, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux comptes.

Une réunion s'est tenue le 28 février 2011 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2010 et du renouvellement des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.

### Règlement intérieur du Comité d'audit

Le texte du Règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du Comité d'audit a été approuvé par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009, puis il a été modifié et approuvé par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Il a été modifié par le Comité d'audit du 28 février 2011 puis approuvé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2011 à la suite du Rapport final sur le Comité d'audit de l'Autorité des marchés financiers du 22 juillet 2010 et de la modification de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le Règlement intérieur est mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

## Comité des nominations et des rémunérations

### Composition

Le Comité constitué par le Conseil d'administration est composé des mêmes membres que celui qui a été constitué par le Conseil de surveillance : Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et de Michel Seydoux.

### Mission

Le Comité des nominations et des rémunérations a été chargé de mener les réflexions sur la rémunération du Président et de la Direction générale et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Le Comité assiste le Conseil d'administration dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de Gaumont, l'autoévaluation du Conseil et la détermination de la rémunération et des avantages des membres desdits organes.

### Règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations

Le texte du Règlement intérieur a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009 et il a été modifié et approuvé par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Il a été modifié par le Comité des nominations et des rémunérations et approuvé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Règlement intérieur est mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Activité

En 2010, le Comité des nominations et des rémunérations a procédé à l'examen des rémunérations du Président et de la Directrice générale et à l'autoévaluation du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les rémunérations versées au Président et à la Directrice générale, le lecteur peut se reporter au « Rapport de gestion ».

## Participation à l'Assemblée générale des actionnaires et informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues aux articles 17 et 18 des statuts.

En application des dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur (article R. 225-69 du Code de commerce), il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2011 de voter la modification du quatrième alinéa de l'article 17 des statuts portant sur le délai de convocation des Assemblées générales.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le « Rapport de gestion du Conseil d'administration ».

## Informations sur la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Ces éléments sont présentés dans le Rapport de gestion à la rubrique « Actionnariat et marché des actions ».

## Organisation du contrôle interne au sein du groupe Gaumont

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont s'est appuyé, dès la clôture des comptes au 31 décembre 2003, sur les principes et composants du référentiel américain COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Depuis 2008, Gaumont s'appuie également sur le Cadre de référence simplifié de l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008. Ce cadre de référence a été revu et mis à jour par un guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'Autorité des marchés financiers le 22 juillet 2010.

### Objectifs des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe est conçu pour maintenir les risques liés aux principales activités du Groupe à un niveau acceptable. Ces activités sont :

- la production de films cinématographiques de long-métrage ;
- la production de films et séries d'animation ;
- la production de fictions pour la télévision ;
- la distribution de ces œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- la diffusion vidéo de ces œuvres, sur tous supports existants ou à venir ;
- la vente de droits auprès des chaînes télévisuelles ;
- la vente de droits aux distributeurs et clients à l'export.

Les procédures de contrôle interne visent donc à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif mis en place chez Gaumont a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de Gaumont. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut fournir une garantie absolue ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

Ce dispositif a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

### Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont SA pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe est centralisée au siège social. Celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la société mère.

Les procédures relatives à certaines filiales ont été exclues du champ d'investigation : Les Cinémas Gaumont Pathé, gérée par le groupe Pathé majoritaire, et la société Légende, dont Gaumont a acquis en décembre 2010 une participation minoritaire.

La société Alphanim, producteur français de films et séries d'animations, acquise fin décembre 2007, et Léonis Productions, société spécialisée dans la production de programmes destinés à la télévision, acquise début janvier 2009, sont aujourd'hui incluses dans le périmètre de contrôle.

### Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixés, le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne constituant le cadre de l'organisation générale décrite ci-après.

La Direction générale, les membres du Conseil d'administration, les Directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

Du 27 juillet 2004 jusqu'au 6 mai 2010, Gaumont est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Le 6 mai 2010, l'Assemblée générale des actionnaires a voté le changement du mode d'administration et de direction de la Société pour adopter celui à Conseil d'administration.

Le 6 mai 2010, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, le Président du Conseil d'administration n'exercera que ses fonctions de Président et la Direction générale sera exercée par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration.

### La Direction générale

Jusqu'au 6 mai 2010, le Directoire est composé de deux membres : Sidonie Dumas, Présidente et Christophe Riandee, Directeur général, nommés par le Conseil de surveillance.

En 2010, le Directoire s'est réuni cinq fois, dont notamment les :

- 1<sup>er</sup> mars pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 ;
- 30 avril pour l'approbation des comptes prévisionnels 2010.

Depuis le 6 mai 2010, suite à la dissociation des fonctions de Président et de celles du Directeur général, la Direction générale est assumée par Mme Sidonie Dumas qui est nommée Directrice générale pour une durée indéterminée par le Conseil d'administration du 6 mai 2010.

La Directrice générale est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Conformément à l'article 14 des statuts, la Directrice générale assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées d'actionnaires.

Conformément à la loi, les cautions, avals et garanties devront être soumis à l'autorisation expresse du Conseil d'administration. En outre, à titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les opérations définies ci-après :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tous autres investissements, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participation ou augmentation de participation d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participations porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant. Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date jusqu'au 6 mai 2010.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, alloue à la Directrice générale une rémunération qui comporte une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts hors éléments exceptionnels.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire, puis à la Directrice générale depuis le 6 mai 2010, sont présentées au sein du « Rapport de gestion ».

### La réunion des directeurs

Chaque semaine, tous les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent sous la présidence de la Directrice générale en présence du Président du Conseil d'administration.

Cette réunion a pour objectif de mettre en œuvre de façon opérationnelle les grandes lignes stratégiques définies par la Direction générale.

Lors de chaque réunion, la Direction générale informe les membres du comité des projets en cours : développements, acquisitions, négociations en cours et lancements de productions.

Chaque directeur présente un point sur les actions spécifiques entreprises dans sa direction, afin d'assurer la cohérence entre chacune d'elles. Les directeurs opérationnels présentent un bilan de leur activité commerciale.

Enfin, chaque directeur ayant l'autorité hiérarchique sur les salariés de sa direction, met en œuvre les décisions actées lors de la réunion auprès de ses équipes.

Les directeurs concernés sont les suivants :

Christophe Riandee	Directeur général adjoint
<b>Structures opérationnelles</b>	
<b>Cinéma</b>	
Anne Bernstein	Directrice des ventes télévision France
François Clerc	Directeur de la distribution en salles
Philippe Desmoulin	Directeur des productions cinéma
Cécile Gaget	Directrice des ventes à l'international
André Labbouz	Directeur technique
Martine Offroy	Directrice du patrimoine
Jérôme Soulet	Directeur de la vidéo, télévision et des nouveaux médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la communication
<b>Télévision</b>	
Pierre Belaïsch	Directeur général production animations - Alphanim
Omar Brahimi	Directeur des opérations fictions télévision France
Christian Davin	Producteur - Christian Davin Productions
Jean-Benoît Gillig	Directeur production télévision – Léonis Productions
<b>Structures fonctionnelles</b>	
Fabrice Batieau	Directeur financier
Annie Doornbos	Directrice informatique
Marine Forde	Directrice juridique
Valérie Isbled	Directrice des services fonctionnels et ressources humaines
Gérard Schoumaker	Directeur du service des redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'administration du catalogue

### Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales Directions fonctionnelles, rassemblées sous une Direction unique des services fonctionnels, et Directions opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

### Le département du contrôle interne

La fonction de contrôle interne a été créée fin 2003 lors de la mise en place de la loi de sécurité financière chez Gaumont placée sous la responsabilité de la Direction financière.

Elle contribue à la rédaction du présent rapport, sollicite dans sa mission les différents responsables du Groupe et est en charge des actions suivantes :

- la surveillance du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe par l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- la coordination des actions de contrôle ;
- l'évaluation de la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs ;
- la tenue et mise à jour de la documentation relative aux procédures.

### Les référentiels du contrôle

#### Charte d'éthique

La Charte d'éthique professionnelle de Gaumont est une note qui précise le code de conduite auquel chaque salarié doit se conformer. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter un certain nombre de règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés annuels ou semestriels de Gaumont ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle l'intéressé a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres Gaumont, et la date à laquelle cette information est rendue publique. La communication de telles informations à des tiers est également interdite.

Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de Gaumont uniquement, s'ils sont de valeur modeste, et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Les salariés ayant accès à des données confidentielles auxquelles ils ont eu accès dans le cadre de leur travail, sont tenus de ne pas les révéler à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entreprise, que ces données soient techniques, financières ou autres.

La Charte d'éthique a été modifiée en application de la Recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

#### Règlement intérieur

En vigueur depuis le 7 octobre 1983, après avis du Comité d'entreprise du 20 septembre 1983 et du Comité d'hygiène et de sécurité du 19 septembre 1983, le Règlement intérieur de Gaumont fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, les règles générales et permanentes relatives à la discipline et les dispositions relatives aux droits de défense des salariés conformément aux dispositions du Code du travail.

Il a fait l'objet d'annexes et modificatifs qui ont été établis après avis du Comité d'entreprise puis transmis à l'Inspection du Travail et ont fait l'objet des mesures de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.

La Charte d'éthique professionnelle énoncée précédemment est annexée au Règlement intérieur.

#### Délégation

Gaumont et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de Gaumont repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

#### Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes et centralisées auprès du responsable du contrôle interne.

#### L'identification et l'évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale.

L'identification des risques tant au niveau de Gaumont qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques est ainsi constituée et mise à jour régulièrement. L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Gaumont juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion sous la rubrique « facteurs de risques ». Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le « Rapport de gestion » et les « Annexes aux comptes sociaux et consolidés ».

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-dessous.



## Les structures et activités de contrôle

### Les structures fonctionnelles

#### La Direction juridique

La Direction juridique est en charge de la formalisation, de la négociation et de la rédaction de tous les contrats de la Société et de ses principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim et de Gaumont Pathé Archives qui ont leurs propres équipes. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation. Elle participe aux négociations en liaison avec le Syndicat des producteurs indépendants (API).

Enfin, elle assure le suivi des assurances, la protection des marques de la Société et le suivi du Droit des sociétés du Groupe.

#### La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel. Elle assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du Règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

#### La Direction administrative du catalogue

La Direction du catalogue s'assure que l'ensemble du catalogue de la Société puisse être commercialisé par les différents services commerciaux principalement en veillant au renouvellement des cessions de droits des auteurs. Elle participe aux côtés de la Direction juridique, aux différentes négociations collectives concernant l'évolution de la gestion des catalogues de films. Cette direction assure également la création et la mise à jour des données administratives, juridiques et artistiques des œuvres dans une base d'information spécifiquement développée en interne pour la gestion de ces droits. Elle gère également les rémunérations issues de la gestion collective ainsi que les déclarations en vue de l'obtention du fonds de soutien. Elle assure la bonne conservation des contrats tant dans les archives de Gaumont que par leur inscription au Registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel (RPCA).

#### La Direction du service des redevances

La Direction du service des redevances est responsable des redditions de comptes aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul.

Elle dispose d'une application développée en interne qui réalise la majorité des décomptes de la remontée des recettes aux ayants droit à partir d'une base informatique centralisant tous les flux de recettes et de frais sur films en provenance des applicatifs métiers. Les flux constitutifs des décomptes aux ayants droit sont réconciliés avec ceux du progiciel comptable.

#### La Direction informatique

La Direction informatique gère des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont continue d'investir dans des outils reconnus du marché, qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'exploitation des applications sur serveurs dans une salle aux normes et sécurisée ;
- une sauvegarde quotidienne des données ;
- l'externalisation des sauvegardes dans un site sécurisé ;
- un accès au réseau de la Société protégé par un système de pare-feu et d'antivirus.

Toutes les demandes d'évolution en provenance de la Direction générale, des Directions opérationnelles ou fonctionnelles ayant un impact sur le système d'information du Groupe sont centralisées par la Direction informatique. Ces demandes sont étudiées avec différents intervenants décisionnaires sur les projets :

- maîtrise d'œuvre : en général, la Direction informatique assistée de consultants externes ;
- maîtrise d'ouvrage : les Directions opérationnelles ou fonctionnelles ;
- des chefs de projets : contrôleurs, comptables, juristes, contrôle interne, ou administrateur du progiciel comptable.

Les améliorations et développements effectués dans le système d'informations du Groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

Les systèmes d'informations financières et comptables sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction informatique et l'autre fonctionnel, rattaché à la Direction financière), qui veillent à leur utilisation correcte et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

La Direction informatique a poursuivi en 2010 ses travaux d'optimisation des infrastructures réseau, bureautique et téléphonie.

#### La Direction financière

La Direction financière est en charge de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière tant d'un point de vue des comptes consolidés du Groupe et de l'information réglementée attachée que des comptes statutaires des entités et des obligations fiscales y afférentes. Elle prend également en charge l'ensemble des opérations de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire au niveau du Groupe et de chacune des divisions opérationnelles. Elle gère la trésorerie du Groupe et de ses principales filiales et supervise la fonction de contrôle interne. La Direction financière est composée de différents services ou départements.

#### La consolidation des comptes et les comptes statutaires

Le service de consolidation des comptes et de l'information réglementée a pour vocation de produire des comptes consolidés dans le respect des normes IFRS telles qu'appliquées par le Groupe et d'élaborer les différents rapports financiers ainsi que l'ensemble de l'information réglementée à portée financière nécessaires au respect des obligations d'information liées à la cotation. Il assure une veille permanente des évolutions en matière de principes comptables IFRS et des nouvelles obligations réglementaires ou

des recommandations, notamment de l'Autorité des marchés financiers, en matière d'informations aux actionnaires. Il s'assure, notamment par une bonne diffusion de l'information au sein du Groupe et de ses entités, du bon respect de ces dispositions.

Le service de comptabilité prend en charge l'essentiel des opérations de comptabilités générales et auxiliaires des principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim et de Gaumont Pathé Archives qui ont leurs propres équipes comptables. Le respect des dispositions fiscales en matière de traitement et de déclaratif est également une part importante de son rôle.

#### Le contrôle de gestion Groupe et opérationnel

La Direction du contrôle de gestion Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion au niveau du Groupe. Elle élabore les reportings consolidés et participe au processus. Des tableaux de bord consolidés détaillés par film et par activité permettent de déterminer les décalages éventuels par rapport au budget et d'alerter en cas d'écarts importants la Direction générale afin d'apporter les actions correctrices nécessaires. Ces reportings et tableaux de bord font l'objet de présentation au Comité d'audit et au Conseil d'administration au moins semestriellement dans le cadre du suivi des affaires.

Des contrôleurs de gestion opérationnels, avec un double rattachement auprès du directeur de chaque division, prennent en charge le contrôle de gestion des activités des divisions opérationnelles concernées (distribution salles, vidéo, VoD, export, télévision). Ces derniers, impliqués dans les opérations quotidiennes, font le lien entre les divisions et le Groupe pour la réalisation des budgets et l'analyse des écarts par rapport au réalisé. Ils supervisent par ailleurs l'administration des ventes et la comptabilité clients de chacune de leurs divisions opérationnelles.

#### La Trésorerie

Le Service trésorerie est en charge de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins. La gestion de la trésorerie étant une préoccupation importante pour le groupe, elle élabore des suivis de trésorerie réguliers :

- par des situations de trésorerie journalières, notamment par l'élaboration d'un tableau de bord quotidien reprenant la situation prévisionnelle du jour et les prévisions à court terme, ainsi que l'encours moyen des lignes de crédits et des placements ;
- par des prévisions de trésorerie mensuelles ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Ces prévisions de trésorerie mensuelles et annuelles sont élaborées sur la base des données remontées de façon périodique par les différents responsables opérationnels et budgétaires des principaux centres de recettes et de coût. Les besoins de trésorerie liés aux productions sont étudiés en détail avec la Direction des productions et validés par la Direction générale.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- rapprochement bancaire ;
- prévisions de trésorerie à court terme (10 jours).

Les rapprochements bancaires sont effectués par la trésorerie, revus par le service comptable, puis visés par le Directeur financier. Ils permettent de contrôler que l'ensemble des flux bancaires sont constatés dans les comptes.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque changement de signataire. La Société ayant opté pour une gestion « en bon père de famille », la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable de la Direction générale, voire du Conseil d'administration selon l'importance des engagements. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact important sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché, en ayant recours à des couvertures de taux et de change au besoin.

#### Les structures opérationnelles

##### **La Direction des développements des projets cinéma**

Cette structure, en charge de la recherche et du développement des projets de cinéma est rattachée à la Direction générale. Elle cherche à établir des liens privilégiés et durables avec les talents.

Cette structure comporte :

- une cellule « d'Accueil » des projets qui étudie tous les projets reçus quelle qu'en soit la provenance ;
- une cellule « d'Analyse » des projets qui se charge de l'étude des projets amenés par des producteurs indépendants en vue d'un co-développement, d'une coproduction, d'une demande de distribution nationale ou internationale ;
- une cellule de « Réécriture », cette participation pouvant aller de la simple proposition à une véritable collaboration avec le scénariste ;
- une cellule de « Développement » des projets dont le rôle est de rechercher et de couvrir tous les sujets cinématographiques embryonnaires : les maisons d'éditions, romans et bandes dessinées, les festivals, les pièces de théâtre, les courts métrages, les premiers films...

##### **La Direction des productions cinématographiques**

Cette structure, rattachée au Directeur des productions, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Des contrôleurs de gestion des productions, rattachés hiérarchiquement à la Direction des productions et fonctionnellement à la Direction financière, assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel. Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Ils forment un lien essentiel avec la comptabilité pour s'assurer de la cohérence des enregistrements comptables par rapport aux coûts engagés ou à engager.

Ils ont également pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, ils veillent à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

**La Direction de la distribution en salles**

Le département « Distribution Salles France » se charge de la commercialisation des films produits, coproduits ou distribués par Gaumont auprès des exploitants de salles en France.

Un logiciel du marché adapté à l'activité permet :

- la remontée des recettes des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont ;
- la gestion des commandes et engagements de dépenses ;
- le suivi des frais de publicité et des frais techniques ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'un entrepôt de données informatisé sur les entrées et les recettes des films distribués.

Afin de répondre aux évolutions techniques liées à la numérisation des copies des films et à leur distribution en salles, le logiciel a fait l'objet de mises à jour dès 2009 pour :

- la gestion des contrats des films nouveaux sur support numérique ;
- la programmation des films Gaumont en numérique dans toutes les salles équipées ;
- les échanges automatisés avec les laboratoires pour le transfert numérisé des copies de films vers les salles ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'un entrepôt de données informatisé sur les entrées et les recettes des films distribués ;

**La Direction de la distribution des films sur supports vidéo et nouveaux médias**

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo en France est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

Gaumont Vidéo s'est associée à Paramount Home Entertainment (France), pour la distribution commerciale et physique de ces supports, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008. Cet accord a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Un outil de suivi de la distribution vidéo permet un transfert automatisé des flux financiers en provenance du distributeur Paramount Home Entertainment, dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles formalisés veillent à l'exhaustivité des flux de chiffre d'affaires dans les comptes, à la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés Gaumont et Gaumont Vidéo, et au montant des commissions et des redevances contractuelles.

L'outil gère également quotidiennement les ventes effectuées avec de nouveaux partenaires de distribution vidéo en Europe.

Le département de distribution « nouveaux médias » créé fin 2007 se charge de la valorisation du catalogue des œuvres audiovisuelles Gaumont sur les nouveaux supports, en particulier la vidéo à la demande (VoD) et le téléchargement définitif.

**La Direction des ventes aux chaînes de télévision**

La Direction des ventes télévision France est en charge de la vente des droits de diffusion des œuvres cinématographiques du catalogue aux différentes chaînes – chaînes hertziennes, TNT, câble ou satellite.

Un outil spécifique a été développé pour gérer administrativement les droits cédés et ceux disponibles à la vente, tel que décrit ci après.

**La Direction des ventes à l'international**

La Direction des ventes à l'International est en charge des ventes des nouveaux films et des films du catalogue à l'international en établissant des liens étroits avec les distributeurs étrangers ou les chaînes de télévision et ce par une présence soutenue aux différents marchés internationaux des films. Un outil spécifique a été développé pour gérer administrativement les droits cédés et ceux disponibles à la vente, tel que décrit ci après.

**L'administration des ventes**

Gaumont a développé en interne une application dédiée à la gestion des droits audiovisuels, identique à celle utilisée pour la gestion du catalogue, qui permet de suivre les droits disponibles à la vente et les droits cédés aux chaînes de télévision françaises, aux opérateurs de services de vidéo à la demande et à l'international. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité. Il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes.

Elle est utilisée par les Directions opérationnelles des ventes à l'international, ventes télévision et nouveaux médias.

Lors de chaque arrêté comptable, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

Cette application, administrée en interne par un chef de projet informatique est adaptable et ouverte aux évolutions des métiers du Groupe. Dans ce cas, chaque demande d'évolution est formalisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi de projet rigoureux.

Elle est agrémentée d'un outil de suivi des matériels techniques liés aux films, base de données où chaque matériel (pellicule, film-annonce, etc.) est recensé avec ses mouvements de circulation en France et à l'étranger.

**La production et la distribution de séries d'animations et fictions TV**

Les activités de production d'œuvres télévisuelles, développées à la fois sous Léonis Productions, Gaumont Télévision (fictions) et Alphanim (films et séries d'animation) sont suivies opérationnellement par leurs directeurs respectifs dont les principales actions entreprises sont discutées au préalable avec la Direction générale de Gaumont.

Alphanim possède une structure autonome avec des équipes dédiées propres à son organisation dont le fonctionnement reste néanmoins intégré dans les processus fonctionnels du Groupe.

La gestion de Léonis Productions et Gaumont Télévision incluant la comptabilité, le contrôle de gestion et le juridique est incluse directement au sein des Directions fonctionnelles de Gaumont, bénéficiant des règles et procédures Groupe. Le contrôle de gestion de production et le suivi des financements sont eux mêmes intégrés sous la supervision du Directeur des opérations fictions France.

## Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière. Cette Direction prend en charge l'ensemble des fonctions relatives à la consolidation des comptes, à la comptabilité générale et auxiliaire incluant l'administration des ventes et la comptabilité clients, au contrôle de gestion Groupe, opérationnel et de production, à la trésorerie et au contrôle interne.

### Système d'information financier

Le Groupe dispose de procédures de contrôle qui sécurisent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable, et a investi au cours des exercices précédents dans des logiciels spécifiques d'administration des films, de rendus de compte aux auteurs, de comptabilité et de consolidation lui permettant de faire face à la croissance des flux d'information et à leurs spécificités.

Ces procédures ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de Gaumont et des principales filiales françaises. Ce progiciel a fait l'objet en 2009 d'une migration technico-fonctionnelle par une mise à jour de la version de production.

Les logiciels dédiés aux activités (ventes de droits, distribution...) ont également fait l'objet d'améliorations fonctionnelles et/ou technologiques par des versions successives mises en place lors de projets structurés et planifiés.

Les filiales non centralisées Alphanim, Arkéion Films et Gaumont Pathé Archives disposent d'outils comptables distincts de ceux de la société mère.

Les services comptables y consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements et pièces de comptabilité de l'exercice.

La comptabilité budgétaire et les engagements de dépenses sont externes au progiciel.

Les systèmes d'informations financiers sont placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur utilisation correcte et suivent leur évolution en relation étroite avec une société partenaire de l'éditeur.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film, ou par série (animation, fiction). Cette structure permet d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des œuvres et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film ou par série.

### Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Les travaux de consolidation des reportings sont sous la responsabilité de la Direction du contrôle de gestion Groupe, qui se charge de la mise en place de processus de collecte et d'analyse des données par secteur d'activité, en collaboration directe avec des contrôleurs de gestion des différentes divisions opérationnelles et des responsables financiers des filiales non centralisées.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, la Direction financière rend compte à la Direction générale de l'analyse des rapports et tableaux de bord consolidés. Chaque contrôleur de gestion rend compte aux directeurs opérationnels, de l'analyse des tableaux de bord par activité.

### Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente à la Direction générale sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion de la division. La Direction du contrôle de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par la Direction générale, une synthèse est présentée au Conseil d'administration au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

### Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une « actualisation ». Ce processus permet d'anticiper toute variation significative de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe. Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué au minima une fois par an, au mois d'octobre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

### Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Ce planning est diffusé à l'ensemble des collaborateurs concernés et aux équipes informatiques pour les traitements spécifiques liés aux clôtures.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures.

Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction financière à chaque arrêté de comptes, et chaque nouvelle prévision doit être de l'autorité du Directeur opérationnel.

Des dossiers de clôture sont établis par le service comptable et comportent l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat et leur analyse. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

## Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles est réalisée à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée pour l'ensemble du périmètre du Groupe, en s'assurant de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales. L'objectif est de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par la Direction générale, puis approuvés par le Conseil d'administration qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit.

## Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel des dépréciations éventuelles sous la responsabilité de la Direction financière, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles. La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

## Communication financière

La préparation de toute communication financière est assurée par la Direction financière. Toute publication financière à l'extérieur est sujet au préalable à revue et validation de la Direction générale, et selon la nature du communiqué après approbation du Conseil d'administration.

Les Directions financière et juridique du Groupe rédigent conjointement les documents suivants :

- communiqués de presse financiers ou d'informations réglementées (droits de vote, actions propres...);
- rapport financier annuel et semestriel ;
- Document de référence pour l'Autorité des marchés financiers ;

- présentation pour l'Assemblée générale des actionnaires, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

La Directrice générale remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et des marchés (Autorité des marchés financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

## Relations avec les Commissaires aux comptes

S'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel. Ils sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit.

Ils effectuent une revue annuelle des missions réalisées dans le cadre de la loi de sécurité financière. En application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

## Bilan 2010

Le plan d'action continu visant à un renforcement du contrôle interne s'est traduit en 2010 par :

- une veille systématique du respect des procédures lors de tout changement survenu dans quel que processus opérationnel ou fonctionnel que ce soit ;
- le cas échéant, des actions d'amélioration de la couverture de ces processus ;
- la mise à jour de la documentation ;
- le développement ou la mise à jour des états de reporting issus des systèmes d'information financière.

Des audits de conformité sont effectués à chaque mise en place de nouveaux processus opérationnels ou fonctionnels et ces contrôles n'ont pas donné lieu à la remontée d'anomalies significatives.

Les principales évolutions 2010 concernent :

- la mise en place d'outils supplémentaires dans le progiciel Oracle ;
- la migration du logiciel de paye Alicia ;
- la migration du logiciel de gestion des immobilisations vers Sage 1000 ;
- le développement d'outils de « business intelligence » adossés au progiciel Oracle ;
- la révision du plan de comptes et analytique dans le progiciel comptable ;
- la migration de l'infocentre sur les outils Cognos pour la Direction du service des redevances.

Outre le suivi de ces principales évolutions, les actions de contrôle interne ont également porté en 2010 sur :

- une revue approfondie des éléments de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière d'Alphanim ; réalisée dans le cadre des missions définies par la norme d'exercice professionnelle (NEP 9040 du CNCC) par les Commissaires aux comptes du Groupe ;
- une revue de la cartographie des risques, telle qu'effectuée périodiquement, et une mise à jour de la description des facteurs de risque tels que décrits dans le rapport de gestion.

## Feuille de route 2011

Le contrôle interne fait l'objet d'une constante révision. A ce titre, en 2011, les objectifs sont les suivants :

- une mise à jour de la documentation du contrôle interne dans les secteurs qui feront l'objet de changements tant au niveau du management que des outils opérationnels. A ce titre, les récents développements de l'activité de production de fictions télévisuelles en France comme aux Etats-Unis conduisent à porter une attention particulière sur les procédures en cours de mise en place ;
- une revue approfondie des contrôles généraux informatiques, notamment sur le formalisme à tenir en matière de gestion du changement des applications, des droits d'accès et de la gestion de la sécurité physique et de l'exploitation ;
- la reprise progressive des actions d'évaluation, pour l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont non encore évalués.

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2011

Nicolas Seydoux  
Président du Conseil d'administration

## \* Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

### établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Gaumont

#### Exercice clos au 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet



# 6

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 3 MAI 2011

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	160	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	166
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	161	Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	167
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	162	Projet de résolutions	170
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	164	Projet de statuts	176
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	165		



## \* Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et suivants dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2010.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 avril 2009, par sa onzième résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 9 juin 2012.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010, par sa neuvième résolution, a transféré cette autorisation au Conseil d'administration.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

### Octroi d'options

#### Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2010.

#### Options consenties

##### Aux mandataires sociaux

Néant.

##### Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice.

Néant.

### Exercice des options de souscription émises

#### Informations générales

Les levées d'options Gaumont au cours de l'exercice 2010 ont été les suivantes :

N° du plan	Prix d'exercice des options	Nombre d'options exercées
VII	€ 47,39	1014
<b>TOTAL</b>		<b>1014</b>

#### Levées d'options effectuées

##### Par les mandataires sociaux

Néant.

##### Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

Noms	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options	N° du plan
Trocmé Loïc	1014	€ 47,39	VII
<b>TOTAL</b>	<b>1014</b>		

Le Conseil d'administration

## \* Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 6 mai 2010, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'annulation éventuelle d'actions acquises.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 086 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 6 mai 2010, soit jusqu'au 5 novembre 2011.

Au 31 décembre 2010, Gaumont détient 6 733 actions propres pour un montant investi de € 342 753,65.

Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2011 de renouveler cette autorisation, à travers le vote de la sixième résolution, dans des conditions similaires :

- objectifs du nouveau programme :
  - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
  - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers,
  - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
  - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 090 080 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 3 mai 2011, soit jusqu'au 2 novembre 2012, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée générale du 6 mai 2010, dans sa onzième résolution.

Le Conseil d'administration

# \* Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos au 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Avec la société Gaumont Télévision, filiale de votre société

##### Nature et objet

Cession de titres de votre société à la société Gaumont Télévision en date du 20 décembre 2010.

##### Modalités

Cessions de 19 765 actions de la société Léonis Productions, moyennant le prix de € 685 000.

##### Nature et objet

Cession de titres de votre société à la société Gaumont Télévision en date du 20 décembre 2010.

##### Modalités

Cessions de 2 999 actions de la société Les Films du Loup, moyennant le prix de € 49 000.

##### Nature et objet

Cession de droits de votre société à la société Gaumont Télévision en date du 20 décembre 2010.

##### Modalités

Cessions de droits portant sur les projets de développement et les productions Télévision, moyennant le prix total de € 82 744.

#### Avec la société Légende, participation minoritaire de votre société

##### Nature et objet

Signature de protocoles d'accord Cinéma et Télévision entre votre société et la société Légende en date du 16 décembre 2010.

##### Modalités

Signature d'accord d'exclusivité pour la coproduction d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec les filiales de votre société

#### Nature et objet

Votre société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêt.

#### Modalités

Au 31 décembre 2010, les avances et prêts consentis et ceux reçus s'élevaient respectivement à € 9 170 592 et € 1 301 187.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet

# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

## Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 – 12<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de dix-huit mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet

# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

## Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 – 13<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider de l'émission, en une ou plusieurs fois d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, opération sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émission(s). Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 100 000 000 et celui des valeurs mobilières représentatives de créance susceptibles d'être émises ne pourra excéder € 150 000 000, le tout dans la limite des plafonds globaux fixés à la seizième résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet

## \* Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont

### Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 – 15<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ou de valeur mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour nombre maximal de 200 000 actions, et réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(es) augmentation(s) de capital serait(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Bizet

# \* Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions

## Partie ordinaire

### Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2010 et distribution du dividende

#### Résolutions 1, 2, 3 et 4

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2010 un bénéfice net social de € 26 527 093,96 contre une perte nette sociale de € 15 618 048,85 au 31 décembre 2009 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2010 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 12 274 713 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 10 879 255 (part du Groupe) au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale un dividende par action de € 0,30.

### Conventions et engagements réglementés

#### Résolution 5

A la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver lesdits conventions et engagements.

### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions

#### Résolution 6

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 arrive à échéance en novembre 2011.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Le descriptif de l'autorisation soumise au vote de l'Assemblée générale figure dans le rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat serait de € 80, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 17 090 080.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

### Jetons de présence

#### Résolution 7

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de fixer le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de € 230 000 au titre de l'exercice en cours et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

### Renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

#### Résolutions 8, 9, 10 et 11

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice à compter de cette Assemblée, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de ADVOLIS, de nommer Commissaire aux comptes titulaire ERNST & YOUNG ET AUTRES en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT, et de nommer Commissaires aux comptes suppléants AUDITEX et M. Damien BOURG.



## Partie extraordinaire

### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

#### Résolution 12

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 arrive à échéance en novembre 2011.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, à l'effet de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

#### Résolution 13

Cette délégation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières est fixé à € 100 000 000.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000.

La durée de validité de la délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009.

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

#### Résolution 14

Cette délégation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente délégation ne pourra excéder le montant de € 100 000 000.

La durée de validité de la délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009.

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe

#### Résolution 15

Cette délégation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation consentie au Conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés du groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite d'actions de la Société à ces salariés dans les limites prévues par la loi.

Le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de cette délégation ne devrait pas excéder 200 000 actions.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence serait déterminé dans les conditions prévues par les articles L. 3332-21 du Code du travail.

La durée de validité de la délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009.

## Plafond général des augmentations de capital

### Résolution 16

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières réalisés en vertu des diverses délégations de compétence attribuées au Conseil d'administration serait plafonné à un montant nominal global de € 150 000 000.

## Modifications statutaires

### Résolution 17

Afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur, il est proposé à l'Assemblée générale de voter les modifications statutaires relatives aux délais accordés à l'administrateur pour acquérir le nombre d'actions requis par les statuts (article 9, alinéa 5) et aux délais de convocation des Assemblées générales (article 17, alinéa 4).

## Pouvoirs pour formalités

### Résolution 18

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

## \* Projet de résolutions

### À titre ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

##### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 12 274 713 (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

##### (Affectation du résultat de l'exercice 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de porter :

- le bénéfice net social ressortant à € 26 527 093,96
- au report à nouveau débiteur de € 45 161 392,28
- qui se trouvera porté à € 18 634 298,32

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

##### (Prélèvement sur les réserves et distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de prélever une somme de € 1 281 759 sur le poste « Autres réserves » qui sera ramené de € 9 377 287,13 à € 8 095 528,13, pour être distribuée à titre de dividende.

Le dividende revenant à chacune des 4 272 530 actions est ainsi fixé à € 0,30.

Les dividendes correspondant aux actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement seront affectés au compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement des dividendes.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, avant la mise en paiement du dividende, pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Nombre de Titres rémunérés	Dividende Net	Avoir Fiscal	Revenu global
2007	4 269 917 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30
2008	4 271 516 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30
2009	4 271 516 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

##### (Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve lesdites conventions et engagements.

## SIXIÈME RÉOLUTION

### (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 213 626 actions de huit euros de valeur nominale, étant précisé que 1) dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 5 % du capital social et que 2) le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 17 090 080 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 80 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la onzième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

### (Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de fixer à € 230 000 le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2011 ainsi que pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### (Renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice à compter de la date des présentes, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de ADVOLIS, 13 avenue de l'Opéra à Paris (75001) SIREN 451 567 226 R.C.S. Paris.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### (Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme, pour une durée expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice à compter de la date des présentes, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ERNST & YOUNG ET AUTRES, 41 rue Ybry à Neuilly-sur-Seine (92200) SIREN 438 476 913 R.C.S. Nanterre, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT.

## DIXIÈME RÉOLUTION

### (Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme, pour une durée expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice à compter de la date des présentes, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant M. Damien Bourg, domicilié 13, avenue de l'Opéra à Paris (75001), en remplacement de M. Patrick Iweins.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### (Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme, pour une durée expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice à compter de la date des présentes, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche à Courbevoie (92400), SIREN 377 652 938 R.C.S. Nanterre, en remplacement de M. Dominique Thouvenin.

## À titre extraordinaire

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par ledit article du Code de commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

### (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ; étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

- 2) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1) est fixé à € 100 000 000 étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
    - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce,
    - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
  - les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil d'administration ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

## QUATORZIÈME RÉSOLUTION

### **(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- 3) décide que le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de € 100 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de € 150 000 000 fixé à la seizième résolution ;
- 4) confère au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin ;
- 5) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

## QUINZIÈME RÉSOLUTION

### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet :

- d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe ;
- et de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3) ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;

2) décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 200 000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

3) décide :

- que le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

4) décide de supprimer au profit des adhérents au plan d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

5) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS) ;
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
- fixer les modalités d'adhésion au PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital,
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

## SEIZIÈME RÉSOLUTION

### (Fixation d'un plafond général des délégations de compétence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à € 150 000 000, majoré :
  - du montant nominal de l'augmentation de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- et du montant nominal des augmentations de capital résultant des options de souscription d'actions consenties en application de la onzième résolution de l'Assemblée générale du 10 avril 2009. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 150 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

### (Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur décide, sur proposition du Conseil d'administration, de modifier :

- le cinquième alinéa de l'article 9 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :  
« Chaque membre du conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins dix actions de la Société. Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur. »
- le quatrième alinéa de l'article 17 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :  
« Les assemblées générales sont convoquées dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur. »

Le reste de l'article est inchangé.

## DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

### (Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.



## \* Projet de statuts

Société anonyme à Conseil d'administration (projet soumis au vote de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 suivant la dix-septième résolution)

### Titre I - Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

#### Article 1<sup>er</sup> - Forme

La présente Société est de forme anonyme et est régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts.

#### Article 2 - Dénomination

La Société est dénommée : GAUMONT.

#### Article 3 - Objet

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tous tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

#### Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 30, avenue Charles de Gaulle (92200) NEUILLY SUR SEINE.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'administration soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration pourra créer en France et en tous autres pays, partout où il le jugera utile, des succursales, bureaux, agences ou représentations.

#### Article 5 - Durée

La durée de la Société, fixée initialement à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Titre II - Capital social - Actions

#### Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 34 180 240 euros. Il est divisé en 4 272 530 actions de 8 euros chacune, entièrement libérées.

#### Article 7 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par le Code de commerce.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à cet effet.

En cas d'augmentation faite par l'émission d'actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée générale prise conformément à la loi, les propriétaires des actions antérieurement émises ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant des actions que chacun possède alors. Ce droit sera exercé dans les formes, délais et conditions déterminés par la loi et le Conseil d'administration.

Ceux qui n'auraient pas un nombre suffisant de titres pour obtenir une action, pourront se réunir pour exercer leurs droits.

## Article 8 - Actions

### Libération

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées lors de la souscription du quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans par le Conseil d'administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par une insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire, conformément à la décision du Conseil d'administration.

Tout versement en retard sur les actions porte de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société calculé au taux légal en vigueur.

### Forme

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions nominatives peuvent être converties au porteur et réciproquement.

Elles sont représentées par une inscription dans un compte ouvert au nom de leur propriétaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce et tenu, selon la forme de l'action, soit par la Société, soit par un intermédiaire financier habilité par l'Autorité des marchés financiers, selon les modalités fixées pour la tenue des comptes de titres et la circulation des valeurs mobilières par Euroclear France.

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Transmission des actions

Les actions, qu'elles soient nominatives ou au porteur, se transmettent par virement de compte à compte conformément à la réglementation en vigueur.

S'il s'agit d'actions non entièrement libérées, la signature du cessionnaire ou de son mandataire est nécessaire. Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules transmissibles.

### Droits des actions

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelques mains qu'il passe.

A chaque action est attaché le droit de participer dans les conditions fixées par le Code de commerce et par les présents statuts aux Assemblées générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action confère dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, une part proportionnelle au nombre des actions émises. Toute action donne droit, notamment, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou réductions d'impôts comme de toutes charges auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourraient donner lieu.

### Indivisibilité

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société ; tous les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun régulier. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées générales.

### Actions démembrées

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote qui y est attaché appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

## Titre III - Administration de la Société

### Chapitre I - Conseil d'administration

#### Article 9 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil d'administration, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Les fonctions de chaque membre du Conseil prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'intéressé.

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire.

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins dix actions de la Société. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si ce nombre vient à être dépassé, tous les membres ayant dépassé soixante-dix ans seront réputés démissionnaires d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel sera intervenu le dépassement. Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, dans la limite du tiers des membres du Conseil, renouveler le mandat d'un ou plusieurs des membres ayant atteint ou dépassé la limite d'âge.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil d'administration, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations provisoires sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs provisoires, ou avec leur concours n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'administration est devenu inférieur à trois, le Conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'époque prévue pour la fin du mandat de son prédécesseur.

Les membres du Conseil d'administration sont révocables par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment sans préavis ni indemnité.

### Article 10 - Président du Conseil d'administration

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique. Le Président demeure en fonction, sauf décision contraire du Conseil, pendant la durée de son mandat d'administrateur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 75 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui suivra son 75<sup>e</sup> anniversaire. Toutefois, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Président ayant atteint cette limite d'âge.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président préside les Assemblées générales d'actionnaires et établit les rapports prévus par la loi.

Le Conseil peut, s'il le juge utile, nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence de Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées.

### Article 11 - Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, du ou des Vice-Présidents aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président de convoquer le Conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs ont le droit de se faire représenter à chaque séance par un de leurs collègues désigné même par lettre ou télégramme ou télécopie, mais un administrateur ne peut représenter, comme mandataire, qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil peut, dans un règlement intérieur, prévoir dans les limites et conditions prévues par la loi, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence tels que déterminés par décret. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou l'un des Vice-Présidents ou par tout autre administrateur désigné par le Conseil à cet effet.

Le Conseil peut décider de nommer un secrétaire qui peut être une personne actionnaire ou non.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont effectivement présents à la réunion ou, le cas échéant, participent à cette dernière par des moyens de visioconférence ou autres moyens de télécommunication.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés ; l'administrateur qui représente l'un de ses collègues a deux voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis soit sur un registre spécial tenu au siège social, et coté et paraphé, soit sur des feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés, le tout, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux sont revêtus de la signature du Président de séance et d'au moins un administrateur ; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration, sont valablement signés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs, habilité à cet effet.

Vis-à-vis des tiers, la justification du nombre et de la nomination des administrateurs en exercice, ainsi que la justification des pouvoirs des administrateurs représentant leurs collègues, résultent suffisamment de l'énonciation, dans le procès-verbal de chaque délibération et dans l'extrait qui en est délivré, des noms des administrateurs participants ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

### Article 12 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, il donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

A peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur général et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

### Article 13 - Rémunération des administrateurs et du Président

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du Conseil qui font partie des comités spéciaux une part supérieure à celle des autres.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil ; dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation sont soumises à la procédure spéciale visant les conventions réglementées.

Outre sa part dans les jetons de présence qu'il reçoit en qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration reçoit une rémunération spéciale qui est déterminée par le Conseil d'administration.

### Article 14 - Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale à chaque expiration du mandat du Directeur général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la Direction générale. Le Conseil d'administration peut, avec l'accord du Directeur général ou du Président lorsque ce dernier assume la Direction générale, avant l'expiration de leur mandat, modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Conseil d'administration détermine la durée des fonctions conférées au Directeur général.

Le Directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

Toutefois, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 65 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit lors du premier Conseil d'administration suivant son 65<sup>e</sup> anniversaire. Toutefois, sur proposition du Président, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Directeur général ayant atteint cette limite d'âge.

### Article 15 - Rémunération du Directeur général

Les avantages fixes et, s'il y a lieu, proportionnels destinés à rémunérer le Directeur général sont déterminés par le Conseil d'administration ; leur montant est porté aux charges d'exploitation.

## Chapitre II - Contrôle de la société

### Article 16 - Commissaires aux comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions fixées par la loi.

## Titre IV - Assemblées générales

### Chapitre I - Dispositions générales

#### Article 17 - Dispositions générales relatives aux Assemblées

##### Effet des délibérations

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément au Code de commerce et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

##### Convocations

Les actionnaires sont réunis chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires peuvent, en outre, être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Le tout indépendamment des avis préalable aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

##### Participation

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce sur les comptes de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité, la banque, l'établissement de crédit ou la société de bourse dépositaire des titres, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum et de majorité.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### Article 18 - Tenue des Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

- 1) par le Commissaire aux comptes ;
- 2) par un mandataire désigné en justice, à la demande, soit de tout intéressé ou du Comité d'entreprise, en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions de l'article L. 225-120 du Code de commerce ;
- 3) par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de contrôle.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les propriétaires de nationalité française et ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ont un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double attribué. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas le délai ci-dessus visé.

La fusion sera sans effet sur le droit de vote double qui pourra être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté en principe par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Chapitre II - Assemblées générales ordinaires

### Article 19 - Quorum et majorité

L'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### Article 20 - Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire délibère sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

## Chapitre III - Assemblées générales extraordinaires

### Article 21 - Quorum et majorité

1) L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ou, sur deuxième convocation ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième desdites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2) S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du cinquième sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation quel que soit le nombre des actions représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

3) L'augmentation du capital par majoration du montant nominal des actions à libérer en espèces ou par compensation ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires réunissant la totalité des actions composant le capital.

### Article 22 - Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'Assemblée générale extraordinaire peut décider la création par augmentation de capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, d'actions de préférence, la fixation des droits et règles s'y appliquant et les modifications statutaires correspondantes, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

## Titre V - Comptes sociaux

### Article 23 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### Article 24 - Documents comptables

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Il établit également un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

### Article 25 - Bénéfices

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

### Article 26 - Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## Titre VI - Dissolution - Prorogation - Liquidation - Contestation

### Article 27 - Dissolution anticipée - Prorogation

L'Assemblée générale extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration provoque la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

### Article 28 - Perte de la moitié du capital social

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

### Article 29 - Liquidation

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs et du Directeur général.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation après le règlement du passif est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation ; celle-ci est publiée conformément au Code de commerce.

### Article 30 - Contestations

Sauf disposition légale d'ordre public contraire, toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la Société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet du Procureur de la République, près le tribunal de grande instance du lieu du siège social.



# 7

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Renseignements généraux concernant  
la société Gaumont 184

Renseignements généraux concernant  
le capital 186

Renseignements sur le marché des titres  
Gaumont 191



## \* Renseignements généraux concernant la société Gaumont

### Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

### Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

### Forme juridique et législation applicable (Article 1 des statuts)

Société anonyme régie par les dispositions du Code de commerce et par ses statuts.

### Date de constitution, durée de vie (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

### Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 5911C (Production de films pour le cinéma).

### Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

### Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

### Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfiques nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

## Modalités de paiement des dividendes (Article 26 des statuts)

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## Assemblées générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987 (Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

## Identification des détenteurs de titres (Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95 % du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont.

Toute personne physique ou morale qui acquiert plus de 10 %, 15 %, 20 % ou plus de 25 % des actions ou des droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'Autorité des marchés financiers les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

## \* Renseignements généraux concernant le capital

### Evolution du capital social et des droits de vote

Au 31 décembre 2010, le capital social de Gaumont s'élevait à € 34 180 240 composé de 4 272 530 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Le nombre total des droits de vote attachés aux actions est de 7 310 194, incluant 3 037 664 actions à droit de vote double.

La société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

### Evolution du nombre de titres au cours des trois derniers exercices

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	(en euros)				Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
			Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission			
31.12.08	Levée d'options de l'exercice 2008	1 599	8	12 792	63 651	34 172 128	4 271 516	
31.12.10	Levée d'options de l'exercice 2010	1 014	8	8 112	50 785	34 180 240	4 272 530	

### Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31.12.10				31.12.09				31.12.08			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 729 402	63,88	5 112 822	69,94	2 585 065	60,52	4 930 036	67,10	2 383 420	55,80	4 727 991	64,37
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	-	-	-	-	140 752	3,29	220 752	3,00	140 752	3,29	220 752	3,01
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,54	478 050	11,19	478 050	6,51	466 471	10,92	466 471	6,35
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	817 704	11,19	408 852	9,57	814 373	11,08	408 852	9,57	814 373	11,09
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,37	232 670	5,45	465 340	6,33	232 670	5,45	465 340	6,34
Public	416 823	9,75	436 278	5,96	426 127	9,98	438 994	5,98	639 351	14,97	649 612	8,84
Actions détenues par Gaumont SA	6 733	0,16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 272 530</b>	<b>100,00</b>	<b>7 310 194</b>	<b>100,00</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 347 545</b>	<b>100,00</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 344 539</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre exact de ses actionnaires. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 95.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Conseil d'administration détenaient directement ensemble, au 31 décembre 2010, 3 645 actions représentant 0,08 % du capital et 0,06 % des droits de vote.

A la connaissance de Gaumont, deux de ses salariés détenaient 28 actions au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, Gaumont détenait 6 733 actions propres au nominal de € 8, représentant un investissement de € 342 754.

Aucune société contrôlée ne détient de titres Gaumont.

### Principaux événements survenus au cours des trois derniers exercices ayant eu un impact sur l'actionariat

Le 7 mai 2008, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, par suite d'une acquisition sur le marché de 20 429 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 466 471 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 10,92 % du capital composé de 4 270 229 actions et 6,35 % des 7 342 920 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

Le 10 avril 2009, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, par suite d'une acquisition sur le marché de 11 579 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 478 050 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 11,19 % du capital composé de 4 271 516 actions et 6,51 % des 7 344 508 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, dans le cadre du contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas, Gaumont est amenée à détenir ses propres actions. Au 31 décembre 2010, Gaumont détient ainsi 6 733 actions propres représentant 0,16 % du capital et n'ayant ni droit de vote, ni droit au dividende.

Au 31 décembre 2010, la société Ciné Par, par suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Socipar à Ciné Par réalisée en septembre 2010 et suivie de la dissolution de Socipar, détient 2 729 402 actions Gaumont représentant 63,88 % du capital composé de 4 272 530 actions et 69,94 % des 7 310 194 droits de vote. Ciné Par ne bénéficie pas du droit de vote double attaché aux 140 752 actions Gaumont transmises par Socipar.

## Capital autorisé et capital potentiel

### Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée générale du 3 mai 2011

Autorisations	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 3 mai 2011		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant ou plafond maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social <sup>(1) (5)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 10.04.09 (7)	26 mois (09.06.11)	k€ 100 000	Non utilisée	13	26 mois	k€ 100 000
- de titres de créances	AG 10.04.09 (7)	26 mois (09.06.11)	k€ 150 000	Non utilisée	13	26 mois	k€ 150 000
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 10.04.09 (8)	26 mois (09.06.11)	k€ 100 000	Non utilisée	14	26 mois	k€ 100 000
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	AG 10.04.09 (9)	26 mois (09.06.11)	200 000 actions	Non utilisée	15	26 mois	200 000 actions
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	AG 06.05.10 (11)	18 mois (05.11.11)	k€ 17 086	Utilisée	6	18 mois	k€ 17 090
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la Société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	AG 06.05.10 (10)	18 mois (05.11.11)	5 % du capital au jour de l'AG	Non utilisée	12	18 mois	5 % du capital au jour de l'AG
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions <sup>(3) (5)</sup>	AG 10.04.09 (11)	38 mois (09.06.12)	<sup>(4)</sup>	Non utilisée			

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales article L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

(5) Autorisations et délégations transférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a transféré au Conseil d'administration diverses délégations de compétence conférées au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

Ces délégations et autorisations venant à échéance le 9 juin 2011, il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2011 de renouveler ces autorisations consenties à la Société pour une durée de 26 mois.

### Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a transféré au Conseil d'administration l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée générale du 10 avril 2009, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 200 000 actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation venant à échéance le 9 juin 2011, il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2011 de renouveler cette autorisation consentie au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois.

### Capital potentiel

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,39	105 962	38 718	59 192	8 052
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 62,86	171 196	79 500	73 343	18 353
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,13	168 198	104 816	39 458	23 924
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 62,95	200 515	72 610	2 039	125 866
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>889 902</b>	<b>329 175</b>	<b>384 532</b>	<b>176 195</b>
<b>Capital au 31 décembre 2010 = 4 272 530 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,82 %</b>	<b>7,70 %</b>	<b>9,00 %</b>	<b>4,12 %</b>

Au 31 décembre 2010, 176 195 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Sur les 176 195 options exerçables, 1 416 présentaient un caractère dilutif au 31 décembre 2010, soit un taux de dilution de 0,03 %.

## Autres informations concernant le capital

---

### Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

### Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas et la société Ciné Par ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 31 décembre 2010, 54,93 % du capital de la Société et 64,21 % des droits de vote. Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

### Pacte/convention d'actionnaires

A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni de convention liant les actionnaires au 31 décembre 2010, ni à ce jour.

### Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2010, ni à ce jour.

### Franchissement de seuils

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuils au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à ce jour.

## \* Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

### Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2010	2009	2008
Haut	58,54	49,00	60,95
Bas	39,00	36,00	40,00
Dernier cours	45,00	39,00	45,50

Source : NYSE Euronext.

### Évolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours de l'exercice 2010

Date	Cours mensuel (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen de clôture		
Janvier	44,20	39,00	40,99	12 504	512,27
Février	48,83	43,50	46,89	9 475	442,90
Mars	55,00	46,50	51,65	6 289	322,15
Avril	58,54	54,00	56,67	18 821	1 055,07
Mai	58,24	49,00	53,29	1 654	89,05
Juin	51,00	47,50	48,82	2 535	125,86
Juillet	50,00	47,50	49,33	620	30,91
Août	55,65	49,50	53,75	2 283	123,12
Septembre	56,70	52,30	54,03	4 251	231,49
Octobre	52,35	51,15	51,99	1 252	64,98
Novembre	51,45	45,10	46,35	1 786	81,86
Décembre	46,15	44,00	45,06	7 569	341,03
<b>Extrêmes de la période</b>	<b>58,54</b>	<b>39,00</b>			
<b>Moyennes de la période</b>			<b>49,91</b>	<b>5 753</b>	<b>285,06</b>

Source : NYSE Euronext.

Le cours moyen du mois de décembre 2010 fait ressortir une capitalisation boursière de k€ 192 520.



## Contrat de liquidité

---

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la Charte déontologique établie par l'AMAFI, signé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Exane BNP Paribas.

Le montant des apports initiaux s'élève à € 300 000, augmentés de € 100 000 en novembre 2010.

A la date du 31 décembre 2010, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 6 733 actions propres et € 50 188,57 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Exane BNP Paribas qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre ;
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société ;
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.



# 8

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Calendrier de l'information financière en 2011</u>	<u>194</u>	<u>Responsables de l'information</u>	<u>198</u>
<u>Documents accessibles au public</u>	<u>195</u>	<u>Table de concordance</u>	<u>200</u>
<u>Informations financières historiques</u>	<u>197</u>	<u>Rapport financier annuel – Table de réconciliation</u>	<u>202</u>

## Calendrier de l'information financière en 2011

### Publication des chiffres d'affaires

---

- 15 février** : Chiffre d'affaires consolidé annuel 2010.
- 28 avril** : Chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.
- 22 juillet** : Chiffre d'affaires consolidé du 2<sup>e</sup> trimestre 2011.
- 27 octobre** : Chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>e</sup> trimestre 2011.

### Publication des comptes

---

- 2 mars** : Résultats annuels 2010.
- 27 juillet** : Résultats semestriels 2011.

### Assemblée générale des actionnaires

---

- 3 mai** : Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

## \* Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public, dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information réglementée est accessible sur le site : [www.gaumont.fr/gaumont/finances.html](http://www.gaumont.fr/gaumont/finances.html).

### Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont, au cours des douze derniers mois (1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

### Informations disponibles sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr))

Date	Information
28.04.11	Chiffre d'affaires consolidé du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011
21.04.11	Document de référence 2010
15.04.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2011)
11.04.11	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11 Convocation des actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11
28.03.11	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11
02.03.11	Résultats annuels 2010 consolidés
15.02.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (janvier 2011) Chiffre d'affaires consolidé du 4 <sup>e</sup> trimestre 2010
14.01.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (décembre 2010)
16.12.10	Communiqué sur prise de participation et conclusion d'accords commerciaux entre Gaumont et Légende
15.12.10	Déclaration du nombre total de droits de vote (novembre 2010)
28.10.10	Communiqué sur la création aux Etats Unis de Gaumont International Television
27.10.10	Chiffre d'affaires consolidé du 3 <sup>e</sup> trimestre 2010
06.08.10	Procès verbal de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10
30.07.10	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 2010 Rapport financier semestriel 2010
28.07.10	Résultats semestriels 2010 consolidés
27.07.10	Bilan du contrat de liquidité au 30.06.10
21.07.10	Chiffre d'affaires consolidé du 2 <sup>e</sup> trimestre 2010
15.07.10	Déclaration du nombre total de droits de vote (juin 2010)
30.06.10	Communiqué sur résiliation et mise en œuvre du contrat de liquidité
15.06.10	Déclaration du nombre total de droits de vote (mai 2010)
12.05.10	Chiffre d'affaires consolidé du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010 Déclaration du nombre total de droits de vote (avril 2010) Synthèse des votes de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10

**Publicité financière**

Date	Information	Support
11.04.11	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11	<i>Les Echos</i>
28.03.11	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11	<i>Les Echos</i>
02.03.11	Résultats annuels 2010 consolidés	<i>Les Echos</i>
28.07.10	Résultats semestriels 2010 consolidés	<i>Les Echos</i>

**Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet ([balo.journal-officiel.gouv.fr](http://balo.journal-officiel.gouv.fr)) et aux Petites Affiches**

Date	Information
11.04.11	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11 (Balo et Petites Affiches)
28.03.11	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.11 (Balo n° 37)
03.12.10	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 01.01.10 au 31.10.10 (Petites Affiches n° 241)
18.06.10	Avis d'approbation des comptes annuels 2009 société mère et consolidés par l'Assemblée générale mixte du 06.05.10 (Balo n° 73)
14.05.10	Modifications statutaires et adoption des nouveaux statuts suite Assemblée générale mixte du 06.05.10 (Petites Affiches n° 95-96) Nomination des administrateurs suite Assemblée générale mixte du 06.05.10 (Petites Affiches n° 95-96) Modalités d'exercice de la direction générale de la Société suite Conseil d'administration du 06.05.10 (Petites Affiches n° 95-96) Nomination du Président et des Vice-Présidentes du Conseil d'administration suite Conseil d'administration du 06.05.10 (Petites Affiches n° 95-96) Nomination de la Directrice générale suite Conseil d'administration du 06.05.10 (Petites Affiches n° 95-96)
12.05.10	Nombre total des droits de vote au 30.04.10 (Balo n° 57)

**Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre**

Date	Information
10.12.10	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 01.01.10 au 31.10.10 (extrait du PV du Conseil d'administration du 16.11.10) Statuts à jour (extrait du PV du Conseil d'administration du 16.11.10)
28.05.10	Comptes annuels 2009 société mère et consolidés et rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10) Statuts à jour (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10) Nomination des administrateurs (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10) Nomination du Président et des Vice-Présidentes du Conseil d'administration (extrait PV du Conseil d'administration du 06.05.10) Nomination de la Directrice générale (extrait PV du Conseil d'administration du 06.05.10)

**Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées générales****Information**

Rapports du Conseil d'administration
Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
Texte des projets de résolutions
Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices
Comptes annuels sociaux et annexe
Comptes annuels consolidés et annexe
Rapports des Commissaires aux comptes
Fiches des dirigeants et des mandataires sociaux
Liste des actionnaires nominatifs

## \* Informations financières historiques

### Comptes consolidés 2009 et 2008

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'endossés par l'Union européenne aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0381, aux pages 53 à 107, et à l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 59 à 113.

### Comptes sociaux 2009 et 2008

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0381, aux pages 109 à 139, et à l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 115 à 151.

### Rapports de gestion 2009 et 2008

Les rapports de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0381, aux pages 21 à 45, et à l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 22 à 51.

Les chapitres des Documents de référence n° D.10-0381 et n° D.09-0213 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

### Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0381, à la page 108, et à l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, à la page 113 ;
- Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D.10-0381, à la page 140, et à l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, à la page 151.

 Responsables de l'information**Responsable du Document de référence**

---

**Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document****Sidonie Dumas,**

Directrice générale.

**Attestation**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en pages 22 à 48, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2011

Sidonie Dumas  
Directrice générale

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Advolis

- Membre de la compagnie régionale de Paris
  - Adresse : 13, avenue de l'Opéra 75001 Paris
- 
- Représentée par Olivier Salustro
  - 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel, représentée par Jean-Michel Charpentier.

#### Ernst & Young Audit

- Membre de la compagnie régionale de Versailles
  - Adresse : Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex
- 
- Représentée par Bruno Bizet
  - 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 juin 1988.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### Patrick Iweins

- Membre de la compagnie régionale de Paris
  - Adresse : 21, rue du Général-Foy 75008 Paris
- 
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de Hubert Luneau.

#### Dominique Thouvenin

- Membre de la compagnie régionale de Versailles
  - Adresse : Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex
- 
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 juin 1988.

Les mandats de tous les Commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2011 a décidé de proposer à l'Assemblée générale le renouvellement des mandats de tous les Commissaires aux comptes (cf. projet de résolutions en p. 170 du présent Document).

## Responsable de l'information financière

**Fabrice Batieau,**

**Directeur financier**

*Adresse :* 30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

*Téléphone :* 01 46 43 24 24

*Télécopie :* 01 46 43 21 25

*Courriel :* fbatieau@gaumont.fr



## \* Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations requises par le Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Informations	Pages	Informations	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>		<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
1.1. Responsable du Document de référence	198-199	8.1. Immobilisations corporelles importantes	69, 112
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	198	8.2. Impact sur l'environnement	*
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	199	9.1. Situation financière	22-26
2.2. Changement de contrôleurs légaux	199	9.2. Résultat d'exploitation	22-26
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	11	<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
<b>4. Facteurs de risques</b>	31-38	10.1. Capitaux	25, 54, 71-74, 114-116
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		10.2. Flux de trésorerie	25, 56, 83-87, 107, 123-125
5.1. Histoire et évolution de la Société	10,184-185	10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	25, 35-38, 76-77
5.2. Investissements	22, 25, 57,68-70, 111-113, 127	10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	25, 35-38, 76-77
<b>6. Aperçu des activités</b>		10.5. Sources de financement futures	25, 35-38, 76-77
6.1. Principales activités	23-26	<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	*
6.2. Principaux marchés	14-21	<b>12. Information sur les tendances</b>	4, 26
6.3. Événements exceptionnels	*	<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	*
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*	<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
6.5. Position concurrentielle	14-21	14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	134-141, 145-148
<b>7. Organigramme</b>		14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	142
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	22	<b>15. Rémunération et avantages</b>	
7.2. Liste des filiales	58, 131	15.1. Rémunération et avantages en nature	45-47, 88, 126, 142, 146
		15.2. Primes, retraites ou autres avantages	41, 45-47, 88, 126, 142, 146

(\*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats dans la Société	134-140
16.2. Contrats de service	142
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	141, 147-148
16.4. Gouvernement d'entreprise	144-157
<b>17. Renseignements concernant le personnel</b>	
17.1. Informations relatives aux salariés	38-41, 88, 126 40-41, 72-74, 115-116, 134-140, 146, 160, 187, 189-190
17.2. Participations et stock-options	189-190
17.3. Participations des salariés dans le capital	40-41, 160, 187
<b>18. Renseignements concernant le capital</b>	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	186-187
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	185
18.3. Contrôle de l'émetteur	29
18.4. Pacte d'actionnaires	190 70, 126, 142, 162-163
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	197
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. Etats financiers	50-101, 104-131
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	197
20.5. Date des dernières informations financières	197

(\*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	*
20.7. Politique de distribution des dividendes	30-31, 170, 184-185
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	35
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	28
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	186-192
21.2. Acte constitutif et statuts	176-182, 184-185
<b>22. Contrats importants</b>	*
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	*
<b>24. Documents accessibles au public</b>	195-196
<b>25. Informations sur les participations</b>	58, 131

## \* Rapport financier annuel – Table de réconciliation

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, complété des informations mentionnées à l'article 241- 2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, selon les modalités prévues l'article 241- 3. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

<b>Informations</b>	<b>Pages</b>
1. Comptes annuels de la Société	104-131
2. Comptes consolidés du Groupe	50-101
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	102
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3, L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	22-48
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	198
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	101
8. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	144-157
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	158
10. Document d'information annuel	195-196
11. Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	161







30 avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine France - Tél.+33 1 46 43 20 00 - Fax +33 1 46 43 21 68 - [www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)  
Société anonyme au capital de 34 180 240 € - Siren : 562 018 002 R.C.S Nanterre - Siret 562 018 002 00013 - Code APE 5911 C